



**ETUDE CONTEXTUELLE DE LA SECURITE  
ALIMENTAIRE DANS LE DEPARTEMENT DE  
L'ATACORA (BENIN) POUR LE FONDS BELGE  
POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE**

**Le 8 août 2014**

Hannelore Beerlandt (IDIS)

René Tokannou

Marcelinne Montcho

Claude Guy Weinsou

# CONTENU

## Contenu

<b>Résumé</b> .....	vii
<b>1. Contexte de la mission et de l'étude</b>	
1.1. Fonds belge pour la Sécurité alimentaire.....	1
1.2. Approche de l'étude.....	3
1.3. Partenaires et projets du FBSA au Bénin.....	4
1.4. Contexte du pays et du secteur .....	8
<b>2. Sélection des communes</b>	
2.1. Description et caractéristiques générales du département de l'Atacora .....	25
2.2. Sélection des communes.....	30
<b>3. Analyse de l'insécurité alimentaire dans les 4 communes ciblées</b>	
3.1. Résumé.....	33
3.2. Analyse des différentes dimensions de la sécurité alimentaire.....	35
3.3. Groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire.....	47
3.4. La capacité des acteurs et structures locales dans les 4 communes.....	49
3.5. Leçons apprises et capitalisation.....	56
<b>4. Complémentarité possible</b>	
4.1. Constats généraux sur les interventions menées dans le département de l'Atacora.....	65
4.2. Grandes lignes de complémentarité.....	67
<b>5. Proposition du cadre stratégique du programme</b>	
5.1. Cadre logique du programme.....	69
5.2. Stratégie genre et environnement.....	79
5.3. Description des composantes, type d'activités et principes sur les modalités d'intervention	86
5.4. Ciblage dans les communes.....	105
5.5. Budget.....	109
5.6. Coordination du programme.....	114
5.7. Risques et durabilité.....	119
5.8. Prochaines étapes de la formulation.....	124

## **6 Annexes**

- 6.1. Résumé des statistiques sur les 6 communes
- 6.2. Cartographie de l'insécurité alimentaire au Bénin
- 6.3. Projets/ programmes des partenaires du FBSA
- 6.4. Caractéristiques des communes sélectionnées
- 6.5. Analyse 'SWOT' des institutions-clés pour la sécurité alimentaire
- 6.6. Complémentarité possible avec d'autres programmes/bailleurs dans l'Atacora
- 6.7. Villages ciblés (sélection par commune)
- 6.8. Liste des documents consultés
- 6.9. Programme des missions

## Abréviations et Acronymes

ACEP	Association des consommateurs d'eau potable
ADF	<i>African Development Foundation</i>
AGR	Activités génératrices de revenus
AGVSA	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
ANAF	Association Nationale des Femmes du réseau FURPRO
ASF	Associations de Services Financiers
AT	Assistant technique
ATI	Assistant technique international
AVEC	Association Villageoise d'Épargne et de Crédits
BM	Banque Mondiale
BRS	Banque Régionale de Solidarité du Bénin
CAN	Conseil National de l'Alimentation et de la Nutrition
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CDAN	Comité Départemental de l'alimentation et de la Nutrition
CEF	Conseil à l'Exploitation Familiale
CEMOS	Cadre d'entretien et de maintenance des ouvrages simples
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuelle
CNAN	Comité National de l'Alimentation et de la Nutrition
CNOS	Conseil National d'Orientation et de Suivi
COREVA	Comité régional pour la vulgarisation agricole
CPS	Centre de Promotion Local
CRS	Conseil Régional de suivi
CSS	Conseil Communal de suivi
CTB	Agence Belge de Coopération
CRAD	Etude préliminaire sur l'état des lieux des interventions en matière de sécurité alimentaire au Bénin (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, 2013)
CSAN	Comité de surveillance alimentation et nutrition
DANA	Direction de l'Alimentation et de la Nutrition
DDS	Direction Départementale de la Santé
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
ERAD	Etudes et Recherches Appliquées par le Développement Durable
FADEC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FAFA	Facilité d'Appui aux Filières Agricoles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FBR	Financement Basé sur les Résultats

FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FdR	Fonds de Roulement
FENU	Fonds d'Equipement de Nations Unies
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
FOREFI	Fonds Régional pour les Filières
FOREVA	Fonds Régional pour la vulgarisation Agricole
FUPRO	La Fédération des Unions de Producteurs Agricoles du Bénin
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société allemande de coopération internationale)</i>
IFAD	Fonds International pour le Développement Agricole
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
IMF	Institution de Micro Finance
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
LD	Louvain Coopération au Développement
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MIP	Micro-projet
OHADA	l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONASA	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
PACER	Projet d'Appui à la croissance Economique Rurale
PADA	Projet d'Appui à la Diversification Agricole
PA3D	Programme d'Appui à la Décentralisation, à la Déconcentration et au Développement local au Bénin
PAI	Plan Annuel d'Investissements (communal)
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PANAR	Program national d'Alimentation et de Nutrition axé sur les Résultats
PCN	Plan Communal de Nutrition
PDC	Plan de Développement Communal
PIA	Plan d'investissement Agricole
PMASN	Projet Multisectoriel d'Alimentation et de Nutrition Axé sur les Résultats
PNOPPA	Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles du Bénin
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat public-privé
PMASN	Projet Multi Sectoriel d'Alimentation et de Nutrition axé sur les résultats

PSDAN	Plan Stratégique sur l'Alimentation et la Nutrition
PSOAAAN	Plan Stratégique Opérationnel des Actions d'Alimentation et de Nutrition dans le secteur agricole
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUASA	Programme d'Urgence d'appui à la Sécurité Alimentaire
RC	Relais Communautaire de santé
RGPH	Recensement Général de la population et de l'habitation
SA	Sécurité Alimentaire
SCDA	Secteur Communal pour le Développement Agricole
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SWOT	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
TSANA	Technicien Spécialisé dans l'alimentation et nutrition
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIDEA	<i>UniCredit Foundation</i>
UP	Union des producteurs
URP	Union Régionale des producteurs
ZS	Zone sanitaire

## Définitions

**Warrantage:** Le warrantage est un système de crédit rural consistant, pour une organisation paysanne (OP) et / ou ses membres, à obtenir un prêt en mettant en garantie un produit agricole non périssable (maïs, mil, sorgho, riz, arachide, soja, sésame, etc.) et susceptible d'augmenter de valeur entre le moment d'entreposage (généralement après la récolte) et la période de vente (souvent en période de soudure).

## Résumé

Le Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire, créé pour améliorer la sécurité alimentaire des groupes vulnérables, et le Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche du Bénin (le MAEP) ont entamé le processus de conception d'un programme multisectoriel dans le département de l'Atacora au Bénin (6 communes ont été pré-ciblées). Ce programme sera réalisé par plusieurs partenaires du FBSA dans la même zone d'intervention<sup>1</sup>. La loi sur le FBSA prévoit d'abord une étude de contexte, qui sera présentée dans ce rapport. Cette étude sert à analyser le type, le degré et les causes de l'insécurité alimentaire et les groupes spécifiquement vulnérables et à élaborer une proposition pour le cadre stratégique du futur programme. A partir de ce cadre stratégique, les partenaires du FBSA formuleront des projets spécifiques.

La valeur ajoutée du programme se situe au niveau de la concentration géographique des moyens et l'intégration des différents domaines d'intervention pour la sécurité alimentaire dans des localités bien spécifiées. En tenant compte d'un budget d'environ 10.000.000 euros, une limitation géographique du programme aux communes de Boukoubé, Matéri et Cobly est proposée, avec quelques actions plus pointues dans la commune de Tanguiéta (pour des activités de maraîchage de contre-saison)<sup>2</sup>.

### **Analyse de la situation et des déterminants de l'insécurité alimentaire dans les 4 communes**

Les 4 communes, toutes situées dans les zones 'rouges' d'insécurité alimentaire avec un taux d'insécurité alimentaire de 43% à Boukoubé, de 35% à Cobly et à Matéri et de 37% à Tanguiéta (AGSVA, 2013), sont assez différentes en termes de dynamique communale et de potentiel naturel, mais elles présentent des tendances et des causes similaires d'insécurité alimentaire (sauf pour Boukoubé).

Pour la nourriture et les revenus, les ménages dépendent principalement des activités agricoles de la saison des pluies, des revenus des émigrants, des activités - encore petites mais croissantes - de transformation de produits agricoles par des femmes. La production du coton, promue par l'État, augmente, mais elle a un impact négatif sur la fertilité du sol et elle n'est pas rentable dans toutes les zones. La production du maïs, qui est devenu l'aliment de base, est également en hausse grâce aux engrais du coton. Les cultures vivrières traditionnelles sont de plus en plus abandonnées, bien qu'elles furent souvent utilisées pendant la période de soudure ou pour mettre fin à celle-ci. Bien que la production agricole et la vente du coton et des cultures vivrières augmentent, la sécurité alimentaire ne s'accroît pas à la même vitesse et les indicateurs nutritionnels se sont détériorés dans certaines communes.

Les problèmes en matière d'insécurité alimentaire se situent donc au niveau de la stabilité de la production et de la disponibilité des cultures vivrières (dégradation de la fertilité des sols et changements climatiques avec des poches de sécheresse et pluies tardives, faible accès aux engrais/ faible organisation de producteurs pour accéder aux engrais, faible productivité et trop faible expansion des surfaces cultivées, faible diversification de la

---

<sup>1</sup> Les partenaires institutionnels du FBSA actifs au Bénin sont: CTB, FAO, FIDA, Louvain Coopération, PAM, Protos, Solidarité Mondiale, UNCDF/FENU, VECO. Les ONG PROTOS, Louvain Coopération au Développement et Îles de Paix et la CTB ont des projets en cours ou récemment clôturés dans le département de l'Atacora. Le FIDA et le PAM appuient des programmes (filiales, caisses locales, cantines scolaires) dans le département.

<sup>2</sup> La sélection a été faite sur la base d'un ensemble des indicateurs concernant le potentiel de mobilisation, le potentiel économique, la sécurité alimentaire et la complémentarité possible avec d'autres programmes/ projets dans ces communes.

production, faible niveau et gestion de stockage des produits, accès difficile aux stocks par les femmes et pertes post-récolte), mais également au niveau de *la stabilité de l'accès à la nourriture* au sein d'une année (faible position des producteurs dans le marché et faible organisation des producteurs, faible diversification des sources de revenus, faible utilisation des revenus du coton pour l'achat de la nourriture ou l'épargne de la famille, faible attitude d'épargne et d'entrepreneuriat,) et au niveau des habitudes *nutritionnelles, d'hygiène et de soins des enfants*.

Les faibles volumes stockés, le manque de sources de revenus et de cultures de résistance pendant la période de soudure et les prix hautement volatiles sur les marchés mènent à une soudure très sévère pour 10-40% de ménages du mois d'avril-mai jusqu'au mois de juin (quand les producteurs sont payés pour la récolte du coton) ou au mois d'août (pour les producteurs sans coton). A ce moment, l'élevage de volaille et de petits ruminants est important pour les femmes. Une stratégie de survie qui est souvent utilisée est le prêt informel ou le travail aux champs d'autres agriculteurs (dans la même région ou à plus grande distance), ce qui influence de façon négative la capacité d'investir du temps dans ses propres champs, ce qui réduit à son tour la propre capacité de production et la récolte suivante.

Le progrès limité dans ces domaines est au moins partiellement lié à des défis structurels aux niveaux institutionnel, organisationnel et culturel et à l'attention accordée à la culture du coton par l'Etat. Des approches intensives et à long terme sont nécessaires pour influencer ces aspects.

Le degré de vulnérabilité diffère entre les *zones* au sein d'une commune. Les différences sont principalement liées au potentiel naturel, à la fertilité du sol et à la disponibilité de la terre. Même dans chaque communauté, il existe des différences prononcées dans le degré d'insécurité alimentaire parmi les *ménages*, lesquelles sont souvent déterminées par l'accès aux équipements/ matériel, à la culture attelée et à la main-d'œuvre, et parfois par le niveau des revenus des jeunes émigrants de la famille. L'inégalité entre les ménages accroît à mesure que les revenus du coton sont plus importants dans la zone. Malgré une bonne disponibilité de la terre, la moitié de la population dans tous les villages ne cultive que trois hectares ou moins et elle connaît des soudures sévères, sauf dans les zones à potentiel élevé de Cobby. Outre ces différences constatées entre les ménages, les femmes, les enfants et les jeunes constituent eux aussi des groupes généralement plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.

### **Proposition du cadre stratégique du programme**

Les domaines appuyés sont définis sur la base d'une complémentarité maximale avec les programmes existants. Le programme va intensifier les efforts/résultats des projets antérieurs et améliorer leurs approches là où c'est nécessaire<sup>3</sup>. Le programme mettra un accent sur la gestion intégrée de la fertilité des sols et sur les filières maïs et fonio (Boukoubé), et en particulier sur le stockage du maïs et la valorisation de la récolte. D'autres sous-composantes ciblent la stabilité de l'accès à la nourriture, en particulier pendant la saison sèche, par la promotion du maraîchage de contre-saison, de la transformation du fonio et du soja et des AGR. Le programme abordera également des interventions communautaires et communales en matière de nutrition et d'hygiène. Le programme comporte une stratégie genre et environnement qui guidera la formulation des projets des partenaires. Le FBSA

---

<sup>3</sup> Les autres projets et projets antérieurs ont souvent eu un impact sur un seul hameau par village ou un nombre restreint de ménages.

prévoit un montant de 10 M€ pour ce programme de sécurité alimentaire sur une période d'intervention de 5 ans (2015 –2020). Les résultats-clés du programme sont les suivants<sup>4,5</sup>:

- 1) Résultat 1: sécurisation (au sein d'une année et au cours des années) de la disponibilité des produits vivriers et maraîchers et des revenus qui en découlent (budget proposé: 4.820.000 euro);
- 2) Résultat 2: diversification et augmentation des revenus des populations rurales, surtout des femmes et des jeunes (budget proposé: 2.110.000 euro);
- 3) Résultat 3: meilleurs prévention et traitement de la malnutrition par les communautés et les ménages (budget proposé: 2.060.000 euro);
- 4) Résultat 4: amélioration de la priorisation et de la visibilité des stratégies et des interventions pour la sécurité alimentaire et la prévention de la malnutrition du MAEP, du CARDER et des communes (budget proposé: 1.010.000 euro).

Le programme envisage d'appuyer les ménages avec au moins deux volets (composantes) du programme. Il existe des liens stratégiques entre les (sous-)composantes du programme et le programme promeut un passage progressif des bénéficiaires de la composante 1 à la composante 2 et au sein de la composante 2. Un type progressif de financement est préconisé.

Malgré les stratégies de mitigation pour les risques du programme, il y a des risques résiduels. Les risques principaux du programme sont : les chocs climatiques, le faible progrès d'accès aux marchés d'engrais (spécifiques) et semences améliorées pour les cultures vivrières/maraîchères (le faible engagement de l'Etat pour changer des éléments structurels dans ce marché), le degré élevé de la dégradation du sol.

### **Ciblage du programme**

Au sein des communes, le programme concentrera son intervention sur un nombre limité et bien défini de villages (15 villages à Cobly et Matéri, 25 villages à Boukoubé et 10 villages à Tanguiéta). La sélection des villages a été faite de façon participative dans les 4 communes sur la base de critères concernant la mobilisation potentielle de la population ; le potentiel économique ; l'accessibilité des villages ; la complémentarité possible avec les autres programmes et acquis. Cette sélection des villages sera actualisée et validée lors de la formulation.

Le programme ciblera au moins 60 % des ménages dans ces villages (à peu près 8.000 ménages). Outre les couches vulnérables à potentiel élevé et les vulnérables à potentiel modéré, le programme essaiera d'inclure également des 'agents locaux de changement', surtout dans les zones identifiées comme ayant un faible potentiel naturel. La stratégie du programme ne sera pas de sélectionner les ménages vulnérables afin qu'ils participent au projet. Le programme développera plutôt des stratégies qui encouragent l'auto-sélection. Pour mieux garantir

---

<sup>4</sup> Les principaux indicateurs d'impact proposés sont : l'évolution positive des indicateurs nutritionnels des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes dans les villages sélectionnés et dans la commune durant et en dehors de la période de soudure ; la diminution de la période moyenne de soudure de 50% dans les ménages appuyés par le programme.

<sup>5</sup> Les principaux indicateurs de résultats sont les suivants : % de ménages ayant accru leurs revenus agricoles et d'autres d'au moins 30; % de femmes ayant accès à leur stock de maïs en mars et avril; la diminution de la vitesse de la dégradation des sols (utilisés pour les vivriers) ; % de femmes et de jeunes ayant une source de revenus stable durant la saison sèche (pour au moins 4 mois); l'évolution de la qualité de l'apport alimentaire (diversification) pendant et en dehors de la période de soudure.

l'impact sur les couches vulnérables, le programme ciblera des cultures et des activités bien accessibles et pertinentes pour les ménages vulnérables. De plus, il promouvra une approche progressive et évolutive qui permettra aux ménages/producteurs/productrices vulnérables de s'intégrer facilement et d'évoluer dans l'activité. Le programme promouvra une forte approche genre.

### **Coordination du programme**

Le MAEP assurera la tutelle du programme. Pour le MAEP, le programme est une opportunité de donner plus de visibilité à ses stratégies, ses priorités et ses plans de sécurité alimentaire. Le programme sera mis en œuvre par des partenaires du FBSA qui, à leur tour, collaboreront avec des organisations et acteurs locaux. Les budgets du FBSA seront canalisés vers ces partenaires du FBSA. Chaque partenaire aura la responsabilité d'atteindre ses 'propres' résultats, lesquels seront définis dans un contrat de performance. L'ancrage des partenaires du FBSA dans le département sera important.

Le pilotage et la gestion du programme se feront par une seule structure. La coordination du programme sera financée par le FBSA à travers une organisation partenaire qui appuiera le MAEP. Actuellement, la CTB semble le partenaire le plus logique pour assumer ce rôle. Le dispositif de pilotage et de coordination sera appuyé par (a) un Comité de Gestion Interne du Programme, (b) des concertations communales sur la sécurité alimentaire, (c) un Comité de Pilotage départemental pour l'orientation stratégique. La présidence de ce comité sera assumée par le préfet et la vice-présidence et le secrétariat par le CARDER. Il est prévu de mettre en place un comité de supervision allégé au niveau national. Le MAEP fera une mission de supervision chaque année, juste avant le comité de pilotage.

La phase de formulation du programme sera lancée (i) après la sélection par le FBSA des organisations partenaires qui auront formellement exprimé leur intérêt et (ii) après l'attribution des (sous-)composantes aux partenaires retenus. Au cours de cette phase de formulation, les partenaires sélectionnés élaboreront leurs projets, les modalités, l'intégration concrète des dimensions genre et environnement et les indicateurs (septembre 2014-mars 2015).

# 1. CONTEXTE DE LA MISSION ET DE L'ETUDE

---

## 1.1. Fonds belge pour la Sécurité alimentaire

### 1.1.1 Le Fonds belge pour la Sécurité alimentaire au Bénin

Le Fonds belge pour la Sécurité alimentaire, créé pour améliorer la sécurité alimentaire des groupes vulnérables à travers des programmes multidimensionnels, et le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche du Bénin (le MAEP), ont entamé le processus de conception d'un programme multisectoriel dans le département de l'Atacora au Bénin. Ce programme sera réalisé par plusieurs partenaires du FBSA dans la même zone d'intervention<sup>6</sup>.

Au Bénin, 6 communes de l'Atacora ont été présélectionnées par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)<sup>7</sup>. Il s'agit de Cobly, Boukoumbé, Matéri, Tanguiéta, Natitingou et Toucountouna. La loi du FBSA prévoit d'abord une étude de contexte, qui sera présentée dans ce rapport. Cette étude sert à analyser le type, le degré et les causes de l'insécurité alimentaire et les groupes spécifiquement vulnérables et à élaborer une proposition de cadre stratégique pour le futur programme. A partir de ce cadre stratégique, les partenaires du FBSA formuleront des projets spécifiques<sup>8</sup>.

Cette stratégie a pour but de contribuer aux objectifs de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté du Bénin (SCRP 3) et du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA, 2011-2015), aux efforts déployés par le Bénin pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et plus en particulier le premier OMD (réduire de la moitié la pauvreté à l'horizon 2015), et aux stratégies sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle récemment développées au Bénin.

### 1.1.2 La Sécurité Alimentaire

Pour le FBSA, la sécurité alimentaire comprend plusieurs dimensions : (i) la *disponibilité* de la nourriture dans les ménages, aux niveaux local et régional et aux marchés, (ii) *l'accès* à la nourriture pour les ménages (accès physique et financier), (iii) *la nutrition* des membres du ménage (y inclus accès à l'eau potable, repas nutritifs, etc.), (iv) la stabilité de ces trois dimensions, (v) l'accès de la population aux services sociaux de base, ainsi que (vi) *la capacité défensive* des ménages en cas de chocs et (vii) *la participation institutionnelle* de la population (à travers des organisations de producteurs, des réseaux locaux, dans les dynamiques communales,...). Le concept de la sécurité alimentaire est visualisé dans la figure 1.

---

<sup>6</sup> Les partenaires institutionnels du FBSA déjà actifs au Bénin sont : CTB, FAO, FIDA, Louvain Coopération au Développement, PAM, Protos, Solidarité Mondiale, UNCDF/FENU, VECO.

<sup>7</sup> Sur la base de l'intersection des zones de haute vulnérabilité à l'insécurité alimentaire (sur la base de l'étude CRAD du MAEP, 2013) et des zones d'intervention de la coopération bilatérale (belge- béninoise) soit le Mono-Couffo et l'Atacora-Donga.

<sup>8</sup> A partir du cadre stratégique, les partenaires du FBSA auront l'occasion d'exprimer leur intérêt à contribuer à certaines composantes du programme. Ensuite, le FBSA sélectionnera les partenaires afin qu'ils formulent un projet spécifique pour contribuer à ces composantes dans la zone d'intervention définie. A ce moment-là, une mission de formulation sera exécutée afin de garantir l'harmonisation des approches et l'intégration des différents projets dans un programme consolidé.

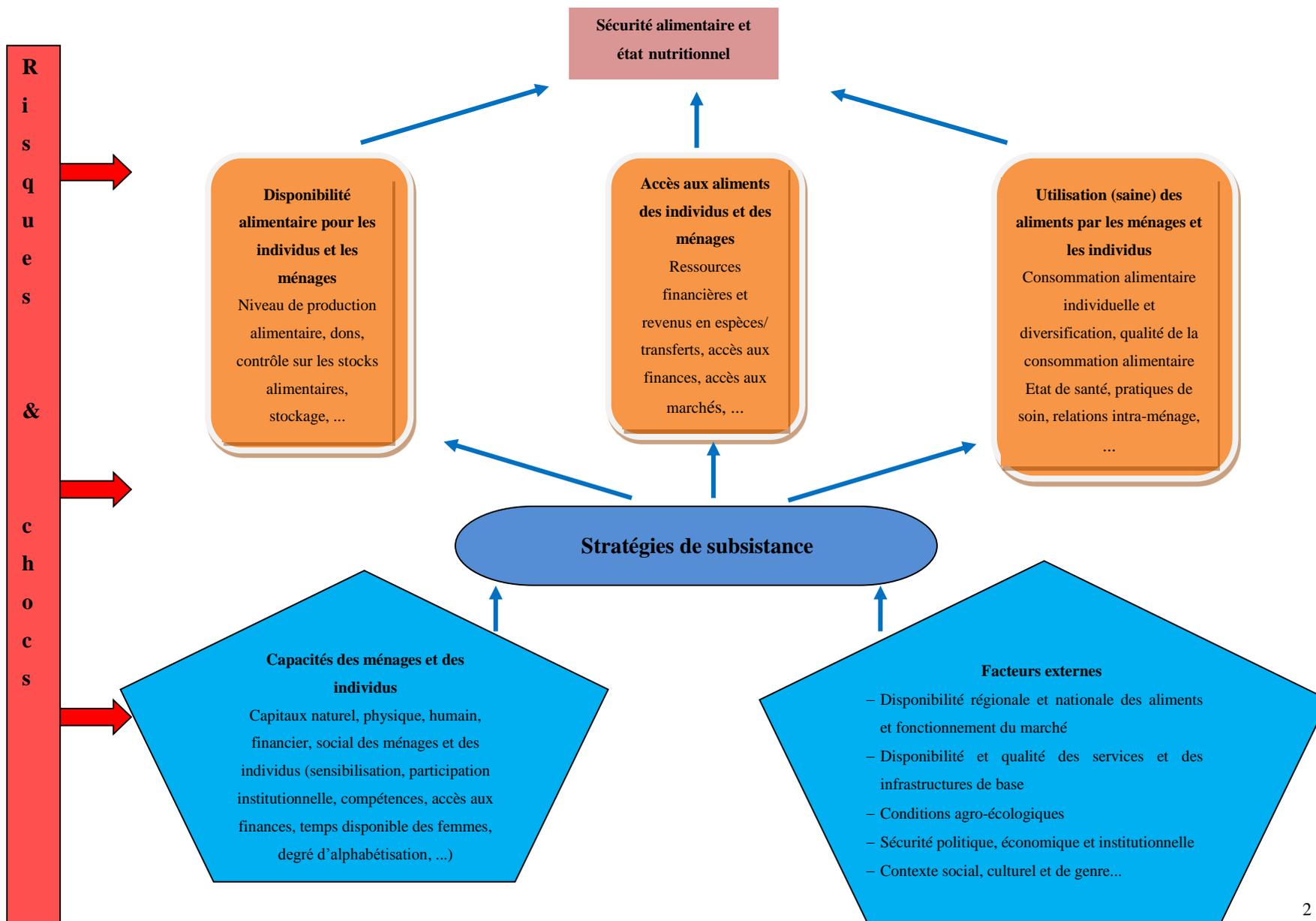


Figure 1: Cadre conceptuel simplifié de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Source : OMXF, Programme Alimentaire Mondial (2008) INSAE, PAM, UNICEF & FAO (2009), Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSA), p.13

## 1.2. Approche de l'étude

La mission comprend deux objectifs : (i) l'analyse de l'amplitude et du degré de l'insécurité alimentaire, ses causes et l'identification des groupes vulnérables à la sécurité alimentaire dans les 6 communes (Atacora) ; (ii) l'élaboration d'un cadre de référence stratégique pour un programme multidimensionnel dans la zone d'intervention qui sera basé sur l'analyse du contexte et de la situation. Pour les deux objectifs, les informations existantes, les acteurs locaux, la population et les partenaires du FBSA ont été consultés lors de 2 missions sur le terrain (mars-avril et mai 2014)<sup>9</sup>. Un atelier de réflexion avec les parties prenantes pertinentes a été organisé pendant la deuxième mission<sup>10</sup>.

Cette étude est basée sur l'information existante et sur des interviews avec d'autres programmes, des acteurs locaux, des communes, des services déconcentrés et avec la population des 4 communes retenues. L'étude accorde beaucoup d'attention aux leçons apprises et à la capitalisation des expériences antérieures ainsi qu'à la complémentarité possible du futur programme FBSA avec d'autres programmes en cours et prévus dans le département. Outre la complémentarité, les aspects de faisabilité, coordination, harmonisation et de ciblage ont reçu une attention spéciale durant les missions.

L'étude de contexte comprenait les étapes suivantes :

**Préparation et première mission de terrain dans les six communes pré-ciblées** - rassembler et discuter de l'information existante sur la sécurité alimentaire et enseignements tirés :

- Réunion avec les institutions nationales et les partenaires du FBSA avec représentation à Cotonou;
- Réunion avec les partenaires et les autorités à Natitingou, Atacora, avec des ONG, avec des organisations des producteurs et d'autres organisations de la société civile;
- Réunion avec les autorités communales et les services déconcentrés, entretiens avec les organisations/comités locaux et d'autres programmes;
- Analyse des documents et de l'information existante;
- Sélection des communes.

**Seconde mission de terrain pour consultations approfondies dans les quatre communes ciblées:**

- Entretiens approfondis avec les institutions locales pour l'évaluation de leurs capacités ;
- Visite des réalisations et estimation de la rentabilité et de la faisabilité de certaines interventions ;
- Consultation de la population, à travers des groupes de discussion (avec des femmes, hommes, leaders, relais communautaires, enseignants dans 3 villages de chaque commune avec des degrés différents de sécurité alimentaire) ;
- Atelier de réflexion à Natitingou ;
- Ciblage des villages dans les 4 communes retenues.

<sup>9</sup> Membres de la mission : Mme Hannelore Beerlandt, agro-économiste comme chef de mission, et M. René Tokannou agronome et socio-économiste, Marcelinne Montcho nutritionniste- experte agro-alimentaire et Claude Guy Weinsou, expert dans la gouvernance de l'eau potable et les aspects de décentralisation.

<sup>10</sup>Le 21 et le 22 mai 2014, avec 35 à 40 participants - partenaires du FBSA, représentants des mairies, des ONG, des associations et des organisations des producteurs ou des transformatrices locales, du département et des services déconcentrés (agriculture, eau, santé), du CARDER, de la DGD et du FBSA.

**Analyse et élaboration du rapport préliminaire et intégration des commentaires des parties prenantes**  
**Rapport Final**  
**Réunion de restitution à Bruxelles (FBSA)**

**Figure 2 : Etapes de l'étude de contexte.**

Après l'étude de contexte et à l'aide du cadre stratégique de ce rapport, les partenaires du FBSA auront l'occasion d'exprimer leur intérêt à contribuer à certaines composantes du programme. Ensuite, le FBSA sélectionnera les partenaires pour qu'ils formulent un projet spécifique, afin de contribuer à ces composantes dans la zone d'intervention déterminée.

## 1.3. Partenaires et projets du FBSA au Bénin

### 1.3.1 Les projets récents du FBSA au Bénin

Le FBS (prédécesseur du FBSA) finance des projets au Bénin depuis 1998. Les projets financés ont été réalisés par les ONG Protos (2 projets en cours), VECO (clôturé), Solidarité Mondiale (clôturé), Louvain Développement (clôturé) et le FENU. Il s'agit de 6 projets en cours ou récemment clôturés, dont 3 dans le département de l'Atacora.

<p><b>Projet de Lutte Intégrée pour la Sécurité Alimentaire dans l'Atacora-Ouest (LISA).</b></p> <p>ONG Louvain Coopération au Développement</p> <p>2<sup>ème</sup> phase : 2008 - décembre 2013.</p> <p>Contribution du FBSA : 2.724.588 EUR (2009-2013)</p>	<p>Il cible l'accroissement des productions agricoles, de l'élevage et des revenus, ainsi que des capacités de stockage, le micro-crédit, l'entrepreneuriat, l'accès aux soins nutritionnels et de santé par la mise en place et le renforcement des capacités des mutuelles de santé.</p> <p>Dans 44 villages des communes de Cobly, de Matéri et de Tanguiéta. Population ciblée : 4.400 ménages</p>
<p><b>Gouvernance Locale de l'Eau dans 5 communes dans le nord du Bénin (GLEauBe)</b></p> <p>ONG Protos</p> <p>La 2<sup>ème</sup> phase a démarré en 2009 pour une durée de 5 ans.</p> <p>Contribution du FBSA : 1.789.431 EUR (2009 – 2014).</p>	<p>Ce projet est la suite logique de deux programmes HAADI (N-S).</p> <p>Il a pour objectif spécifique l'amélioration durable de l'accès à l'eau, de sa valorisation et des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement par une meilleure gouvernance locale des ressources en eau.</p> <p>Dans 5 communes de l'Atacora/Donga (dont Cobly et Boukoubé)</p>
<p><b>Appui à la Maîtrise et à la Gestion des</b></p>	<p>Ce projet vise la consolidation des acquis du projet PAHA</p>

<p><b>Aménagements et Ressources en Eau Agricole (AMARE)</b></p> <p>ONG Protos</p> <p>Phase II : 2012-2015</p> <p>Contribution du FBSA : 1.274.912 EUR (2012-2015).</p>	<p>(Programme des Aménagements Hydro-Agricoles) exécuté de 2006 à 2011 : renforcement des capacités des acteurs (des producteurs, des collectivités locales et des services techniques de l'Etat) dans le domaine des aménagements hydro-agricoles et maîtrise de l'eau ; renforcement des capacités locales pour la gestion des connaissances.</p> <p>Dans 4 départements : Mono, Couffo, Atacora et Donga (AMARE) ; pour l'Atacora : dans les communes de Matéri, Tanguiéta, Péhunco</p>
<p><b>Programme d'Appui aux Initiatives d'Economie Sociale et Mutualistes en Afrique de l'Ouest</b></p> <p>ONG Solidarité Mondiale</p> <p>Phase II : 2009-2013</p> <p>Contribution du FBSA : 995.480 EUR</p>	<p>Ce programme qui a pour but d'améliorer la sécurité alimentaire des plus vulnérables, a une dimension régionale et une dimension nationale. Il est mis en œuvre au Bénin par 3 partenaires : une structure d'appui aux initiatives mutualistes (PROMUSAF), un Système Financier Décentralisé et une ONG active dans le développement des initiatives d'économie sociale (le CEBEDES).</p> <p>Bénin, Burkina Faso, Mali. Au Bénin, le programme intervient dans les communes d'Abomey Cavali (Littoral) et de Zogbodomey (Zou).</p>
<p><b>Projet d'Appui à la Décentralisation, à la Déconcentration et au Développement Economique Local – PA 3D</b></p> <p>UNCDF - FENU.</p> <p>Phase II: 2009- juin 2014</p> <p>Contribution FBSA : 3.500.000 EUR (2009 - juin 2014)</p>	<p>Le projet ADECOI vise à renforcer les capacités des communes et des acteurs locaux, à stimuler efficacement le développement économique local et à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, en particulier des femmes et des groupes les plus vulnérables. Une mission d'évaluation ex-post a été financée par la DGD afin de tirer des enseignements.</p> <p>Département de Borgou (7 communes)</p>
<p><b>Développement de la Filière Manioc dans les départements du Zou et du Couffo</b>, notamment dans les Communes de Klouékanmé et de Djidja</p> <p>ONG VECO</p> <p>Phase II : février 2012-octobre 2013 (phase 1: 2005-2010).</p> <p>Contribution du FBSA : 295.650 EUR (2012-2013) (Phase 1: 1 mio Euro)</p>	<p>Programme de développement de la filière manioc. L'objectif de la 2° phase est de consolider le développement de la filière : production, transformation et commercialisation.</p> <p>Les départements du Zou et du Couffo</p>

**Tableau 1** : les projets récents du FBSA au Bénin.

**Source** : Equipe de consultants, FBSA, 2014

### 1.3.2 Les partenaires du FBSA dans le département de l'Atacora et au Bénin

Les partenaires institutionnels du FBSA déjà actifs au Bénin sont : la CTB, la FAO, le FIDA, Louvain Coopération (LD), le PAM, Protos, Solidarité Mondiale, l'UNCDF/FENU, VECO.

Les ONG Protos et Iles de Paix et la CTB ont des projets en cours et des équipes dans le département de l'Atacora. Leurs interventions sont liées à la sécurité alimentaire, mais avec des accents différents.

- L'ONG Iles de Paix met l'accent sur les filières du maïs et du maraîchage, avec un intérêt particulier pour l'agro-écologie, et sur de petites activités génératrices de revenus avec des partenaires locaux dans 3 communes (Boukoubé, Cobly, Matéri) et antérieurement également à Toucountouna<sup>11</sup>.
- L'ONG Protos est active dans le secteur de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement et des aménagements hydro-agricoles (avec le financement du FBSA, de l'UE et de la BAD), chaque fois avec un volet de renforcement des capacités important.
- La CTB appuie 3 filières dans la région de l'Atacora/Donga (anacarde, riz, maraîchage) en renforçant la capacité du CARDER, des unions régionales et communales (animateurs et services aux OP, renforcement des capacités organisationnelles et de gouvernance, renforcement des capacités pour les ventes et achats groupés), des communes (fonds d'investissement) et avec des systèmes de financement et l'encadrement de micro-projets. La CTB apporte aussi un appui à la Direction Départementale de la Santé (DDS) de l'Atacora-Donga qui a son siège à Natitingou pour un programme de santé communautaire (opérationnel dans le Donga). L'aspect nutrition fait partie des activités de ce programme.
- L'ONG Louvain Coopération au Développement a été active dans la région (44 villages à Cobly, Matéri et Tanguiéta) et elle a une expérience en matière de projets intégrés<sup>12</sup> (pour l'instant seuls les mutuelles de santé et le Guichet Economique Local sont encore appuyés).

Le FIDA a des bureaux régionaux à Djougou et il appuie des micro-projets et des ONG locales sélectionnées pour 4 filières dans l'Atacora : le riz, le maraîchage, l'igname/manioc et le soja (assez récent) (le nombre de projets dans le département de l'Atacora ne dépasse pas 10 par commune). Le FIDA a également appuyé un nombre limité d'aménagements de bas-fonds de taille importante pour le riz. Le FIDA a appuyé un réseau d'associations financières locales (ASF), mais leur rentabilité reste à renforcer dans l'Atacora.

Le PAM donne de l'appui à 25-30% des écoles primaires pour les cantines scolaires dans le département de l'Atacora (au moins jusqu'en juin 2015) et il a installé un bureau basé à Parakou qui couvre les opérations dans les quatre départements du Nord. Le PAM est également en train d'élaborer un nouveau document de Stratégie Pays 2014-2018, qui définit trois grands domaines d'action, à savoir 1°) le renforcement de la sécurité alimentaire à travers la promotion des moyens de subsistance, 2°) le renforcement du capital humain à travers des programmes de filets de sécurité et de protection sociale (les cantines scolaires pourvues de produits locaux)

---

<sup>11</sup> A Toucountouna avec ses propres moyens.

<sup>12</sup> Y inclus l'agriculture (maïs, soja, maraîchage) et l'aviculture, le développement des capacités des organisations de producteurs et des unions de maïs (jusqu'au niveau communal), le stockage de produits, les caisses de crédit locales, l'accès aux soins de santé à travers les mutuelles de santé, les associations d'alphabétisation, l'entrepreneuriat et la prestation de services économiques locaux.

et 3°) le renforcement des capacités nationales pour faire face à la gestion durable des crises et des catastrophes naturelles.

Les ONG VECO et Solidarité Mondiale ne sont pas actives dans le département de l'Atacora, mais elles ont réalisé des projets de sécurité alimentaire au Bénin. Pour VECO, il s'agit des filières de manioc (clôturé) et de riz (celui-ci continue dans le cadre de leur nouvelle stratégie). VECO a contribué à une meilleure qualité et une meilleure appréciation de la qualité du riz local. VECO est reconnue au Bénin pour cette contribution et pour le renforcement des capacités des OP et PNOPPA dans ce domaine. VECO a toujours une représentation à Cotonou, mais il n'a plus de bureau régional à Cotonou. Solidarité Mondiale a appuyé la sécurité alimentaire aux niveaux national, régional et dans les départements du Littoral et du Zou avec l'appui de trois partenaires actifs dans le développement de l'économie locale (agriculture, coopératives agricoles, AGR), dans les mutuelles de santé et les caisses de micro-crédits. L'ONG a appuyé des dynamiques régionales à travers ses partenaires (Burkina Faso, Mali).

Le FENU a appuyé des projets de sécurité alimentaire dans le Borgou (7 communes) depuis 10 ans. L'accent a été mis sur les capacités des communes et des acteurs locaux pour orienter les interventions et politiques pour la sécurité alimentaire et pour la mise en œuvre des projets concrets. Des tests de warrantage ont été réalisés et évalués. Les projets ont connu une forte approche genre. Un projet pilote du FENU sur la résilience des populations aux changements climatiques (niveau national, dans une sélection des communes) est en cours.

ADG et la Croix Rouge de Belgique sont en train de développer des partenariats au Bénin mais n'ont pas encore de projets. ADG a créé un réseau (informel) au Bénin, entre autres avec des personnes-ressources de FUPRO et une association de fonio de Natitingou (celles-ci ont participé à des stages à Gembloux en Belgique). La Croix Rouge de Belgique est dans la phase d'identification d'un projet de nutrition dans le département de l'Atacora avec les réseaux locaux et communautaires de la Croix Rouge du Bénin (l'état de lieu de ces réseaux est en train d'être analysé par la Croix Rouge de Belgique).

La FAO n'a pas de projets dans le département de l'Atacora, mais sa stratégie et ses projets touchent des enjeux de sécurité alimentaire.

Le tableau de l'annexe 6.3 présente un résumé provisoire des partenaires institutionnels du FBSA qui sont actifs ou prévoient être actifs au Bénin. Les partenaires déjà actifs dans la région d'intervention reçoivent relativement plus d'attention dans ce tableau.

Les organisations partenaires du FBSA actives au Bénin (la CTB incluse) ont organisé des concertations informelles (à Cotonou et dans l'Atacora) afin d'échanger des leçons apprises, des approches, des interventions et des outils. Ils ont démontré une bonne capacité de capitalisation et ils ont une attitude ouverte et critique par rapport à leurs propres stratégies. Le Bureau de Coopération Belge au Bénin a pris l'initiative pour la recherche-action qui a conduit à l'élaboration du guide d'intégration du genre dans les projets de sécurité alimentaire, "Genre au quotidien". Les ONG belges Louvain Coopération au Développement, Protos, VeCO, Solidarité

Mondiale, la CTB et les faîtières des organisations paysannes se sont associées. Protos, Louvain Coopération au Développement et la CTB ont été choisis pour tester et affiner les outils proposés dans le processus.

## 1.4. Contexte du pays et du secteur



Figure 3 : Carte du Bénin.

### 1.4.1 L'économie, l'agriculture, la pauvreté rurale et la sécurité alimentaire

#### La situation générale

Situé en Afrique de l'Ouest, le Bénin couvre une superficie d'environ 114 000 km<sup>2</sup>. La population du pays est de 9,9 millions d'habitants (RPH4, 2012), dont plus de 45% vivent en milieu urbain, avec une forte concentration

dans le sud. La croissance démographique a atteint une moyenne de 3,5% entre 2002 et 2013 (un accroissement plus accéléré relatif à la période 2002-2008)<sup>13</sup>. Dans l'économie, une place importante est occupée par le commerce (de transit) avec le Nigéria, surtout pour les produits agricoles. Le coton reste le premier produit d'exportation et la production montre une évolution à la hausse. L'inégalité des revenus croît depuis 2006, surtout en milieu rural. Avec un indice de développement humain de 0,436, le pays est classé 166ème sur 186 pays. Le Bénin est sur la bonne voie pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour ce qui est de l'accès à l'eau potable en milieu rural et de la lutte contre le VIH/sida. Cependant, le taux d'analphabétisme parmi les ruraux âgés de 15 à 24 ans reste élevé (35,3%<sup>14</sup>).

### **La pauvreté rurale**

En 2011, le taux de pauvreté était de 39,7% en milieu rural contre 31,4% en milieu urbain (EMICoV, 2011) et contre 36,08% en milieu rural en 2007, malgré une croissance d'environ 4% pour le secteur agricole (coton exclu). Au Bénin, les ménages ruraux continuent d'osciller autour du seuil de pauvreté, ils sont fort dépendants des pluies. La pauvreté non monétaire est plus répandue chez les femmes (39,2% contre 28,2% chez les hommes), pour qui l'accès aux facteurs de production, y compris la terre, et la participation institutionnelle ne sont toujours pas garantis. Depuis 2007, on note une baisse continue de la pauvreté non monétaire au niveau national ce qui est le signe d'une amélioration de l'accès aux infrastructures de base. Le degré de pauvreté varie considérablement entre les communes. Les indicateurs pour le département de l'Atacora donnent une image plus alarmante qu'au niveau national (voir chapitre 2).

### **Le secteur agricole**

Le secteur agricole joue un rôle important dans l'économie béninoise (70% du total des emplois et 35% du PIB). Il est caractérisé par une croissance plutôt stable, avec un fort potentiel sous-exploité (en termes de superficies emblavées, de marchés urbains et sous-régionaux, et de développement naissant des marchés pour les produits de l'agriculture biologique et du commerce équitable). Seulement 17% de la terre arable est cultivée au Bénin. Le secteur agricole est dominé par les petites exploitations familiales, dont le nombre est estimé à 550.000, avec une taille moyenne de 1,7 hectare. Seulement 35% des exploitations utilisent des engrais chimiques (y inclus pour le coton, qui est la seule culture pour laquelle les agriculteurs utilisent régulièrement des engrais chimiques). Le secteur est pourtant caractérisé par une faible diversification, par la culture de subsistance, par une forte dégradation des sols et par sa vulnérabilité à la variabilité climatique. Malgré une légère augmentation de la production alimentaire nationale, surtout le riz, le Bénin est déficitaire en riz, viande, poisson et légumes. Cette information est difficile à interpréter, car il y a une forte exportation de riz, de maïs et de légumes au Nigéria, au Burkina Faso et au Togo et le Bénin est un pays de transit pour le riz (arrivant à Cotonou et transporté au Nigéria).

Au Bénin, le principal pilier du secteur agricole est constitué par les productions végétales. La contribution du coton au PIB, reste importante (11%). L'Etat s'est chargé de nouveau de la fourniture d'intrants et de la

---

<sup>13</sup> Taille de la famille moyenne : 6,8 personnes selon les résultats du RGPH4 (2012). Selon EDS, 2011, la taille moyenne est de 5,2. L'émigration peut expliquer partiellement cette différence.

<sup>14</sup> EDS, 2011: 15-19 ans : 28,2%, 20-24 ans : 51%. Niveau de population rurale sans instruction : 61% au niveau national, 65% pour l'Atacora. Participation scolaire actuelle dans l'Atacora : 65%.

commercialisation du coton. Environ 60% de la superficie emblavée est occupée par des cultures vivrières, surtout les céréales (maïs, sorgho, mil, riz), mais également les racines et les tubercules (igname, manioc, patate douce) et les légumineuses (niébé, arachide, soja, voandzou). L'augmentation de la production est surtout assurée par l'expansion des superficies et non par l'accroissement des rendements. L'élevage contribue au PIB pour 6% en moyenne et il est surtout développé dans le nord du pays, avec une prédominance des systèmes traditionnels extensifs.

La tenure foncière au Bénin est caractérisée par une pression élevée sur la terre et les ressources naturelles dans le sud du pays où les ventes et baux de terres sont devenus courants, les conflits fonciers augmentent et un nombre croissant de ménages sans terre n'ont d'autre choix que d'être des métayers pour les propriétaires des terrains. Non seulement la disponibilité de la terre, mais aussi la fertilité du sol pose des problèmes, et plus dans les zones du sud, du centre et du nord-ouest du Bénin (le département de l'Atacora). La grande majorité des ménages au Bénin sont propriétaires de leurs terres/parcelles par héritage allant jusqu'à 91,5% dans l'Atacora. Moins de 5% des parcelles et des terres agricoles possèdent un titre foncier. Très peu de femmes possèdent des parcelles avec un titre foncier personnel. Le système foncier rural est marqué par un dualisme où coexistent le régime foncier de droit moderne et le régime de droit coutumier (plus prépondérant).

Les sources d'eau et la terre non exploitée constituent clairement les opportunités les plus importantes du secteur, de même que le fait que bon nombre de paysans produisent et vendent déjà des volumes considérables de produits agricoles. Les principales contraintes structurelles au développement rural et agricole des petits producteurs béninois, bien que variant entre le nord et le sud du pays et selon la filière, sont classées comme suit :

- l'accès limité à des formations et à un appui-conseil appropriés pour les producteurs des cultures vivrières, ainsi qu'à des intrants spécifiques et des techniques de production adaptés aux nouvelles réalités climatiques, à la dégradation des sols et aux plans d'eau ;
- les faiblesses des activités commerciales en milieu rural : faible valeur ajoutée, irrégularité d'approvisionnement des marchés par la faible organisation de l'écoulement des produits, faible pénétration ; absence de normes de qualité des produits agricoles et/ou faible connaissance de celles-ci ;
- il n'y a qu'une seule saison des pluies dans le nord du pays, ce qui mène à une variabilité élevée des prix des cultures vivrières, en combinaison avec une pauvre gestion des stocks, des pertes post-récolte importantes (de plus de 30%), le manque d'occasions pour la conservation et/ou la transformation des produits agricoles ;
- les inadaptations entre les produits et services financiers et les besoins de financement du milieu agricole et rural en général ;
- le climat peu propice à l'entrepreneuriat agricole : faible accès aux informations sur les nouvelles possibilités économiques et les services éventuellement disponibles, faible participation institutionnelle de la population et des petits producteurs, faiblesse des partenariats public-privé ;
- le manque d'accès à la petite mécanisation de production et de transformation (plus prononcé dans le nord), ce qui limite surtout la compétitivité de la production des femmes et des jeunes ;

- la faible disponibilité de terres cultivables dans le sud et le faible accès à des cultures rentables à petite échelle partout dans le pays ; l'insécurité foncière qui engendre déjà des conflits dans le sud du pays et qui complique la promotion de la microfinance (manque de garanties).

### **La sécurité alimentaire**

Pour l'image de la situation de sécurité alimentaire, les données de l'étude CRAD (2013, pilotée par le MAEP), de l'AGVSAN (INSAE et PAM, 2013) et de l'EMICoV (INSAE, 2011) sont utilisées. Les données sont parfois contradictoires. Ainsi, l'EMICoV trouve une baisse de l'insécurité alimentaire entre 2010 et 2011, là où l'AGVSAN conclut qu'il y a une détérioration de la sécurité alimentaire entre 2008 et 2013.

Les résultats de l'EMICoV indiquent que 22,5% des ménages béninois sont en insécurité alimentaire et 23% à risque d'insécurité alimentaire (2011)<sup>15</sup>. L'Atacora occupait la dernière place dans le classement (47,1%, en recul de 2010 quand le taux était de 63,8%). Selon l'AGVSAN (PAM, 2013)<sup>16</sup>, 11% des ménages se trouvent dans l'insécurité alimentaire (<1% en insécurité alimentaire sévère et 11% en insécurité alimentaire modérée)<sup>17</sup>. Environ 34 % des ménages sont en sécurité alimentaire limitée<sup>18</sup>. Environ 55% des ménages sont en sécurité alimentaire. Le Couffo, le Mono et l'Atacora sont les départements qui ont les taux les plus forts d'insécurité alimentaire avec respectivement 29%, 28% et 25% des ménages en insécurité alimentaire. Selon ces études, l'insécurité alimentaire est inégalement répartie au sein des départements. Ainsi, la situation est critique dans certaines communes où l'insécurité alimentaire touche plus d'un quart de la population, voire jusqu'à plus de 40%. Ceci est le cas dans l'Atacora avec 43% à Boukoubé, 38% à Tanguéta, 37% à Toucountouna, 36% à Coby, 35% à Matéri et 26% à Natitingou<sup>19</sup>.

L'analyse de l'insécurité alimentaire de toutes les communes du Bénin par l'étude CRAD<sup>20</sup> (2013) indique qu'aucune commune du Bénin n'est en situation de sécurité alimentaire, mais pas non plus dans des situations extrêmes d'insécurité que constituent la famine et l'insécurité extrême (voir cartes en annexe 3). Cependant 30 des 77 communes du Bénin sont en phase d'insécurité alimentaire critique caractérisée par une insuffisance aiguë de l'accès à une alimentation adéquate et l'épuisement accéléré des avoirs relatifs aux moyens d'existence des populations. Toutes les 6 communes étudiées dans cette étude font partie de ce groupe. L'étude explique que, à l'instar des autres pays de la sous-région, le Bénin est soumis aux effets des changements climatiques de plus en plus manifestes qui réduisent la disponibilité et l'accès aux denrées essentielles. Sur la base de cette

<sup>15</sup> Enquête bien avant soudure, y compris des indicateurs anthropométriques.

<sup>16</sup> Enquête pré-soudure, sans indicateurs anthropométriques

<sup>17</sup> Ces ménages ont une consommation alimentaire déficiente ou ils ne peuvent pas assurer leurs besoins alimentaires minimum sans avoir recours à des stratégies d'adaptation irréversibles. Il s'agit de lacunes dans la qualité, ainsi que dans la quantité des repas/aliments.

<sup>18</sup> C'est-à-dire qu'ils peuvent s'assurer une consommation alimentaire tout juste adéquate sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles mais ils ne peuvent pas se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles.

<sup>19</sup> Les enquêtes AGVSAN (nov.-déc. 2008) et EMICoV (nov. 2011-jan. 2012) avaient révélé des taux de consommation alimentaire inadéquate de 12% et 13% respectivement, soit presque deux fois moins que le taux donné par la présente enquête. Cette différence peut s'expliquer du fait que les enquêtes ont été menées à des périodes différentes. La présente enquête a été menée en période de pré-soudure, alors que les enquêtes précédentes avaient été menées en période d'abondance relative. Par ailleurs, en 2008, 13% des ménages étaient à risque d'insécurité alimentaire. Il est probable que les ménages à risque d'insécurité alimentaire en période d'abondance puissent avoir une consommation alimentaire non adéquate en période de pré-soudure.

<sup>20</sup> Dans cette étude, les disparités régionales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ont été examinées à l'aide des valeurs de 2009 et de 2011 de 67 indicateurs-clés traceurs issus principalement des résultats des enquêtes EMICoV et disponibles pour chacune des soixante-dix-sept communes du Bénin. Quatre fenêtres d'observations des discontinuités spatiales ont été considérées et analysées à l'aide des méthodes statistiques multivariées : l'analyse en composantes principales, l'analyse de classification hiérarchique ascendante et l'analyse discriminante

classification et en combinaison avec d'autres indicateurs<sup>21</sup> et programmes déjà en cours, le MAEP a raffiné les résultats et il est arrivé à une catégorisation plus poussée (voir annexe 6.2).

L'insécurité alimentaire touche principalement les ménages les plus pauvres. Environ 74% des ménages en insécurité alimentaire appartiennent aux quintiles de richesse les plus pauvres (48%) et pauvres (26%) de la population interrogée (AGVSA 2013, EMICoV, 2011). Les ménages dépendent fortement des marchés pour s'approvisionner et ils ont du mal à y accéder financièrement. Pour plus de 85% des ménages, les marchés sont la principale source d'approvisionnement et ils sont donc vulnérables à la hausse des prix. Depuis la crise mondiale des prix des denrées alimentaires de 2008, les prix ne sont jamais réellement redescendus. Ces ménages pauvres consacrent généralement plus de 65% de leur budget à leurs dépenses alimentaires. Les ménages pour qui l'agriculture est la principale source ou une des sources de revenus, sont généralement plus en proie à l'insécurité alimentaire sévère ou modérée. (Environ 21% des ménages qui vivent uniquement de l'agriculture sont en insécurité alimentaire et 48% sont en sécurité limitée). Chez les ménages dont l'agriculture est une des sources de revenus, les pourcentages sont respectivement de 14% et 46%. Les ménages qui dépendent de l'aide et les travailleurs journaliers sont aussi largement concernés par l'insécurité alimentaire (plus de 15% des ménages). Plus que la moitié des ménages qui vivent de l'élevage ou de la pêche sont en sécurité alimentaire limitée.

### **La santé**

Les constats sur la santé et la nutrition provenant de l'enquête de la démographie de santé (EDS, INSAE 2011-2012) sont cités ci-dessous<sup>22</sup>. Des évolutions positives, mais toujours alarmantes sont constatées concernant le taux de vaccination des enfants, le pourcentage des femmes utilisant des méthodes contraceptives, les problèmes des femmes pour accéder aux soins de santé et la nutrition des enfants.

- Les enquêtes précédentes indiquent une baisse de la mortalité infantile d'environ 116‰ naissances vivantes en 1989 à 42‰ en 2010 (selon l'EDSB-IV).
- Plus de trois quarts des ménages (78%) utilisent l'eau provenant d'une source améliorée, ce qui montre une amélioration par rapport aux résultats de 2006 où il s'agissait encore de 71%.
- Dans l'ensemble, 11,9 % des femmes utilisent une méthode moderne contraceptive actuellement.
- Près de 7 femmes sur 10 (69%) ont déclaré avoir rencontré des problèmes qui ont limité leur accès aux soins de santé. Cette part est élevée parmi les femmes qui vivent dans le Plateau (86%), l'Atacora (82%) et le Couffo (80%). Parmi les problèmes cités, c'est la disponibilité d'argent pour le traitement qui constitue de loin l'obstacle le plus fréquemment mentionné par les femmes (62%) ; 44% des femmes ont également déclaré que la distance aux services de santé pouvait limiter leur accès (dans le département de l'Atacora : 69%). En outre, dans 34% des cas, le fait d'obtenir la permission d'aller se faire soigner a été cité.
- Environ 5 enfants sur 10 (48%) ont été complètement vaccinés et 43% l'ont été avant l'âge de 12 mois comme recommandé. Par contre, 10% des enfants n'ont reçu aucun vaccin. La part des enfants partiellement vaccinés est de 42%.

---

<sup>21</sup> Risque important d'inondation à certains moments pour certaines communes, sécheresse, faibles rendements, hausse des prix pour certaines communes, sorties massives de produits vivriers, faibles revenus, malnutrition, faible niveau de couverture des besoins par la production vivrière domestique, exode saisonnier

<sup>22</sup> L'Enquête MICS d'UNICEF est en cours, les résultats ne sont pas inclus.

- L'indice combiné d'enfants alimentés conformément aux normes, est de 18% seulement.
- Les niveaux de malnutrition des femmes de 15-49 ans montrent une tendance à la baisse. Le pourcentage des femmes en état de déficience énergétique chronique a diminué, passant de 11% en 2001 à 9% en 2006 puis à 6% en 2011-2012.

### **Le genre**

Les femmes constatent une légère augmentation des revenus au cours des dernières années. Cette augmentation doit être considérée comme une évolution fragile, vu l'informalité et les faibles réinvestissements dans leurs activités, et vu la complexité grandissante de la soudure (aléas climatiques et augmentation des prix alimentaires). Selon le PAM (AGVSAN), il y a une prédominance des hommes dans l'agriculture d'exportation traditionnelle (coton, anacarde, palmiers). Les femmes au Bénin trouvent généralement un emploi dans les secteurs les moins rémunérateurs comme l'agriculture de subsistance, le micro-commerce et la transformation. Leur accès à la terre est limité par la coutume. La pauvreté non monétaire (développement de capital humain et de participation) est plus prononcée pour les femmes au Bénin. Le taux d'alphabétisation et de scolarisation des femmes est plus bas que pour les hommes. Les femmes sont en minorité dans les emplois salariés et elles occupent très peu de places dans les instances de décision. Au niveau des conseils communaux et municipaux, les femmes occupent 3,2% des postes.

Bien que les activités générant des revenus pour les femmes rurales soient généralement situées dans le petit commerce informel et la transformation, les femmes constituent la majorité de la main-d'œuvre agricole. Aussi bien les hommes que les femmes contribuent au champ 'commun' (géré par l'homme), qui pourvoit la nourriture de base pour le ménage. Les hommes cultivent le plus souvent les cultures de rente typiques afin de couvrir leurs propres dépenses et afin d'investir dans le logement et le transport du ménage. A part ce champ commun, les femmes ont leur 'propre champ', généralement accordé par leur mari. Les femmes sont seules responsables pour préparer leur 'propre' terre (et elles doivent donc louer de la main-d'œuvre pour leur propre champ). Durant les visites du terrain, il était clair que les femmes ne font pas beaucoup appel aux 'groupes d'entraide' pour le travail au champ (sauf à Boukoubé), ce qui les rend très dépendantes de la main-d'œuvre louée et ce qui se voit dans leur demande persistante de crédit pour payer le travail sur leurs propres champs.

Les femmes cultivent surtout des cultures vivrières sur leurs propres champs, et la production est en grande partie vendue (transformée ou non) presque immédiatement après la récolte aux marchés locaux pour couvrir les dépenses des soins de santé, de l'école, des vêtements, des ustensiles de ménage, des ingrédients alimentaires et pour compléter le stock alimentaire du ménage. Les femmes ont (i) tendance à se spécialiser moins dans leurs activités agricoles et commerciales que les hommes. Elles présentent une stratégie de répartition du risque avec des petites activités diverses. (ii) Les femmes utilisent également moins d'intrants aux champs que les hommes et ceci de façon systématique. (iii) Elles ont moins d'accès au crédit. (iv) Les femmes dépendent toujours du timing du travail au champ de leur mari.

Quelques indicateurs sur le genre d'EDS (2011) :

- 16% des femmes de l'enquête pensent qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme ; 15% des hommes partagent cette opinion.
- Parmi les femmes ayant travaillé, 15% n'ont pas été payées pour le travail effectué contre 9% des hommes ayant travaillé ;
- Pour les revenus de l'homme, c'est principalement l'homme qui décide de l'utilisation de ses gains. Selon les déclarations des femmes, les décisions sur les soins de santé de la femme, les achats importants pour le ménage (58%) et les visites à la famille sont prises soit par elles seules, soit conjointement avec le partenaire.
- L'enquête révèle que 26% des enfants âgés de 5-14 ans sont considérés comme ayant travaillé<sup>23</sup>. Le pourcentage de filles de 5-11 ans qui ont travaillé est plus élevé que le pourcentage de garçons. Cependant, cette part ne varie pas selon que l'enfant fréquente l'école ou pas.

### **Les jeunes et la migration**

Les jeunes dominent largement la population béninoise<sup>24</sup>. Avec un taux d'alphabétisation rurale très bas, leur avenir est très vulnérable. Il est à remarquer qu'au Bénin, beaucoup de jeunes (18 à 25 ans) sont toujours attirés par le travail dans l'agriculture, mais ils posent des conditions quant aux conditions de vie, à la mécanisation, à l'innovation, au crédit formel et ils s'intéressent à des cycles courts de production et de commercialisation. En plus, ils sont surtout intéressés par des formations de courte durée et locales. Beaucoup de jeunes émigrent des régions rurales<sup>25</sup>. Dans le nord du pays, les jeunes quittent souvent leur maison, parce qu'ils ne peuvent pas commencer leur propre champs avant le mariage et à cause de l'infertilité des sols, ou parce qu'un investissement pour les cultures vivrières n'est pas faisable et que le travail dans l'agriculture est considéré comme trop lourd.

L'enquête EMICoV révèle que 12,6%<sup>26</sup> des ménages au niveau national ont des membres qui ont migré au moins pendant un mois au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Dans la Donga, le Zou, l'Atacora et le Plateau, 34% à 45% des ménages ont deux membres ou plus en migration. Dans les familles concernées par la migration (EMICoV), ce sont surtout les hommes qui migrent<sup>27</sup>. Malheureusement, leur migration ne connaît pas toujours du succès. Pour une migration temporaire, ces emplois peuvent être lucratifs, mais ils sont rarement suffisants pour pouvoir s'installer comme agriculteur indépendant ailleurs. Il n'est pas clair si les transferts de migration sont systématiquement investis dans l'agriculture<sup>28</sup>. Dans certaines zones du Bénin, la migration contribue à une augmentation de l'âge de la main-d'œuvre (surtout dans le nord-ouest) et à une faible disponibilité de la main-d'œuvre pour l'agriculture.

<sup>23</sup> à savoir ceux qui ont exercé une activité économique (pendant au moins une heure pour les enfants de 5-11 ans et 14 heures ou plus chez les 12-14 ans), et/ou qui ont effectué des travaux domestiques (pendant 28 heures ou plus par semaine).

<sup>24</sup> Au Bénin, les jeunes sont considérés avoir entre 15 et 45 ans. Un groupe spécial de 'jeunes jeunes' sont les jeunes hommes (souvent célibataires) de 15 à 25 ans. C'est à ce groupe que réfère ce paragraphe. Environ 59% de la population rurale a moins de 19 ans.

<sup>25</sup> Pour les migrations externes, certaines sont saisonnières, surtout d'octobre à mars. Elles concernent le Ghana, la Côte-d'Ivoire, le Nigéria et le Gabon.

<sup>26</sup> Dans les enquêtes de référence de PAMRAD (CTB, 2009), l'Atacora et la Donga, connaissent un taux d'émigration très élevé, mais avec une grande variation entre les villages. Dans quelques villages des communes de Tanguéta, Matéri, Coby, Boukoubé et Toucountouna, seuls 10% des ménages n'ont aucun membre émigré. Dans d'autres villages, 60% des ménages ont un membre émigré.

<sup>27</sup> Les filles émigrent en général à un âge plus jeune et surtout comme domestique, elles retournent souvent avec des maladies.

<sup>28</sup> Les visites du terrain montrent que les domaines d'investissement prioritaires des transferts sont le transport et le logement.

## 1.4.2 Les politiques, les stratégies et le contexte institutionnel

Des analyses SWOT des institutions-clés sont incluses en annexe 6.5.

### Le contexte institutionnel national du secteur agricole

Les fonctions régaliennes et le mandat de l'État dans le **secteur agricole et la sécurité alimentaire** (production, revenus ruraux, prévention de malnutrition, contrôle des produits sur le marché) sont sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). Ce dernier est en restructuration (pour devenir la DGDAN) avec de nouvelles directions afin de garantir la bonne exécution du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) et d'améliorer sa propre gouvernance. On peut distinguer les structures suivantes dans le MAEP :

- La Direction de l'Agriculture qui s'occupe de la production végétale ;
- La Direction de l'Elevage qui s'occupe de la production animale ;
- La Direction des Pêches qui est en charge de la promotion des activités de pêche ;
- L'ONASA dont la mission est de garantir la sécurité alimentaire sur toute l'étendue du territoire national en se concentrant sur la régulation de la disponibilité des céréales<sup>29</sup>;
- La Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) qui s'occupe des aspects nutritionnels et qui a récemment trouvé un nouvel élan (voir plus loin dans le texte sous 'nutrition'). Le rôle de la DANA sera aussi de contribuer à un meilleur suivi de la situation de la sécurité alimentaire dans les communes et à la mise en place d'un système de prévention et de gestion des crises alimentaires (à travers la mise en œuvre d'un dispositif d'alerte).

SONAPRA est l'organisation (indiquée par l'Etat) qui promeut les filières au Bénin. Avant SONAPRA s'occupait uniquement du coton. C'est SONAPRA qui achète des stocks (maïs et riz) et des semences des producteurs et qui pourvoit les producteurs d'intrants dans le cadre du PUASA (voir plus loin dans le texte). Les subventions pour les semences diminuent progressivement. Dans deux ans, SONAPRA arrêtera la fourniture de semences (via SCDA) et les unions devront reprendre ce rôle.

Le Comité National pour l'Alimentation et la Nutrition (CNAN) et les Comités Départementaux pour l'Alimentation et la Nutrition (CDAN) sont des organes plurisectoriels mis en place récemment, dont le rôle est de veiller à la mise en œuvre, la coordination et le suivi de la politique nationale en matière d'alimentation et de nutrition. Le CAN réunit les différents ministères liés à la sécurité alimentaire. Actuellement, la Banque Mondiale donne un appui financier au CAN (avec un projet) (voir plus loin dans le texte sous 'nutrition').

Le PSRSA a créé un cadre institutionnel pour assurer un meilleur pilotage du secteur agricole en général et des filières agricoles en particulier. Il permet de favoriser le recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes. Le cadre institutionnel est décliné à deux niveaux : le niveau stratégique national avec un Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS) est représenté au plan régional par les conseils régionaux de suivi (CRS) et au

---

<sup>29</sup> Suivi des prix de marchés avec 50 enquêteurs sur 50 marchés, stock réserve de céréales, ventes subventionnées de ce stock dans 84 boutiques témoins pendant la soudure avec une quantité limitée par ménage. Stock de maïs : 7 000 t en 2014, stock de riz local : 3 000 t en 2014 stock du riz reçu via le don japonais : 6 000 t en 2014

plan communal par des conseils communaux de suivi (CCS). Le processus a accusé beaucoup de retards c'est seulement fin 2013 que le CNOS a été mis en place, les premières assises du CRS et du CCS sont prévues pour 2014.

Depuis quelques années, l'Etat a augmenté sensiblement la part du budget national alloué au secteur agricole. Les performances du MAEP restent toutefois limitées en ce qui concerne<sup>30</sup> : i) son désengagement prévu des activités non régaliennes et la faible stratégie d'accompagnement de l'entrepreneuriat agricole sur le terrain, ii) l'appropriation et la généralisation de nouvelles stratégies (plans fonciers, gestion durable des sols), iii) l'intégration de ses interventions avec celles des autres, iv) son faible leadership dans l'enjeu du financement agricole, surtout dans le FNDA récemment créé sous le MAEP, v) le peu d'intérêt accordé auparavant à la nutrition dans les politiques et programmes. La vision du MAEP sur la sécurité alimentaire n'est pas très claire, les priorités quant à la sécurité alimentaire ne sont pas très visibles dans ses stratégies, ni dans ses opérations sur le terrain (où la production du coton est priorisée).

Dans l'optique de se conformer à la loi de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) sur les coopératives, le MAEP a initié une nouvelle réforme quant à la structuration des OP en statut coopératif, tandis que la plupart des groupements et les structures d'OP faitières avaient un statut associatif. De ce fait, un processus de création ou de transformation des OP traditionnelles en coopératives villageoises, communales et régionales a eu lieu dans le département de l'Atacora en 2012, avec des programmes Fafa et FAIA de la CTB. Toutefois, les conditions, les avantages et les inconvénients d'être en coopérative ne sont pas encore maîtrisés par la plupart des producteurs.

Quant aux **services déconcentrés du MAEP**, le Gouvernement a adopté le décret n° 2013-137 du 20 mars 2013 portant transformation des CeRPA en Centres Agricoles Régionaux pour le Développement Rural (CARDER). Ces structures ont comme objectifs : (i) la mise en œuvre de la propre politique agricole pour améliorer l'environnement technique, économique et social des exploitations des entreprises agricoles ; (ii) la coordination des interventions des acteurs publics et privés dans le secteur agricole au niveau régional ; (iii) l'appui à la diversification et la promotion des filières agricoles ; (iv) l'assistance-conseil aux communes dans le secteur agricole conformément à la politique nationale de décentralisation et de déconcentration en vigueur. Les capacités institutionnelles des CARDER (ex-CeRPA) se sont nettement améliorées au cours de ces dernières années : existence de budget et programmes cohérents, existence de manuels des normes et procédures, dynamiques de partenariat assumées et assurées, bon maillage des niveaux d'interventions (départements, communes, arrondissements et villages)<sup>31</sup>. Bien que la transition des ex-CeRPA en CARDER ne soit pas encore complète<sup>32</sup>, il est clair qu'ils ont un rôle crucial à jouer dans les interventions de sécurité alimentaire et que chaque programme opérant dans une région doit avoir un répondant au sein du dispositif du CARDER de cette région (pour le CARDER et le SCDA de l'Atacora: voir chapitre 3.4). En réalité, une grande partie des efforts de

---

<sup>30</sup> Voir les analyses SWOT en annexe 6.5.

<sup>31</sup> En outre, la qualité de gestion administrative et financière des CARDER a été attestée par une étude NEX commanditée par la Coopération belge (via la CTB Bénin).

<sup>32</sup> Voir les analyses SWOT en annexe 6.5.

SONAPRA et du temps de CARDER (dans le Nord du pays) sont investis dans la filière du coton au détriment des efforts investis dans les cultures vivrières.

### **Les organisations des producteurs<sup>33</sup>**

La majorité des producteurs reste non organisée. La mise en place d'organisations de producteurs au niveau des communes et/ou villages, autres que pour la filière coton, a commencé il y a 5 ans, à l'instigation des faïtières au niveau départemental. En général, il y a un bon progrès dans les capacités des unions filières communales et surtout régionales (principalement le riz), mais elles n'ont qu'une faible influence sur les décisions économiques au Bénin, elles fonctionnent surtout comme canal pour les services (animateurs) et la distribution d'intrants subventionnés, elles sont caractérisées par des problèmes de gestion commerciale et de gouvernance interne et par une dépendance totale des bailleurs.

Il existe une lacune au niveau local, où les OP n'ont guère la capacité d'exprimer leurs besoins. Les OP sont en train d'adopter la nouvelle loi de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)<sup>34</sup>, ce qui constitue un défi vu leur capacité actuelle et vu l'identité non économique des faïtières. Il existe déjà plusieurs faïtières nationales, dont la Plateforme Nationale des OP (PNOPPA), qui rassemble 12 faïtières depuis 2006. La PNOPPA est reconnue et appuyée par le MAEP et plusieurs PTF, surtout comme interlocuteur politique et pour la distribution d'appuis aux paysans organisés, mais la communication avec la base reste faible et le plaidoyer assez lent. La PNOPPA se concentre sur la souveraineté alimentaire et la minimisation des pertes post-récolte. Elle a un dispositif de 5 techniciens à Cotonou, ainsi que 4 personnes-ressources mises à disposition par le MAEP. La FUPRO, une faïtière d'OP avec 270.000 membres effectivement enregistrés, se développe comme une organisation paysanne professionnelle, avec plusieurs programmes subventionnés. Auparavant elle se concentrait sur le coton, maintenant elle se concentre aussi sur d'autres cultures vivrières et leurs filières. La FUPRO comprend 22 employés et son plan stratégique est en train d'être élaboré.

Le Gouvernement béninois entend améliorer le **climat d'entrepreneuriat** et renforcer les partenariats public-privé. L'interprétation du concept de partenariat public-privé, bien que relativement étroite, commence à se concrétiser. Le secteur privé opère surtout dans l'informel et à petite/très petite échelle, et il est parfois mis de côté par les acteurs publics au niveau de certains maillons de la filière. Selon les entrepreneurs, leur capacité d'investissement est freinée surtout par le manque de financement.

Au Bénin, l'évolution du secteur de la **microfinance** est plutôt positive en comparaison avec d'autres pays africains, avec une révision régulière de la loi-clé de 2007. Cependant, la grande majorité des crédits sont à court terme (pas adaptés aux besoins du crédit agricole). Certaines faiblesses continuent à miner le secteur de la microfinance pour les petits producteurs, en particulier l'absence de titres fonciers (moins de 5% des terres sont titrées), les faiblesses de gestion et de gouvernance des institutions de micro-financement rural (IMF), le faible développement des circuits de recouvrement du crédit, l'articulation faible entre les IMF et les banques, et le manque d'un système d'assurance pour la gestion des risques du secteur agricole. CLCAM a récemment

<sup>33</sup> Pour les organisations des producteurs dans le département de l'Atacora : voir chapitre 3.4 et annexe 6.4.

<sup>34</sup> Acte Uniforme relatif au droit des sociétés coopératives

introduit un produit d'assurance pour le maïs. Des interventions directes de l'État sur les opérations de micro-crédit et la faible harmonisation entre les fonds de garantie des projets ont également entravé ce secteur. Le MAEP a récemment créé le Fonds National du Développement Agricole (FNDA) qui n'est pas encore fonctionnel.

### **Le contexte de la décentralisation et de la déconcentration**

Les acquis du processus de **décentralisation** lancé en 2003 sont déjà très visibles au niveau des communes. Selon la loi n°97-028 du 15 janvier 1999, le territoire national est découpé en 12 départements sur lesquels sont réparties 77 communes. Les communes se préparent à leurs troisièmes élections. Les communes se sont dotées des Plans de Développement Communautaire (PDC), ainsi que des structures et des outils nécessaires, mais leur autonomie et leur capacité d'intervention sont contrariées tant par la lenteur du transfert des compétences et des ressources par l'État central que par la faible articulation du processus lui-même. La participation de la population au cadre de la gouvernance publique reste faible. Les capacités de gestion et la disponibilité des infrastructures varient selon les communes, mais celles-ci prennent de plus en plus conscience du rôle qu'elles pourraient jouer dans le développement économique au niveau local. La priorisation des investissements communaux est basée sur les secteurs sociaux et elle est souvent influencée par les politiques. Le FADeC (Fonds d'Appui au Développement des Communes) est le canal de financement à travers lequel l'Etat assurera la mise à disposition des subventions et des ressources financières inscrites au budget national direct pour le compte des communes. Le Bénin est en train d'élaborer une ligne budgétaire dans le FADeC, qui sera assignée à l'agriculture<sup>35</sup>.

**La Préfecture et les services étatiques déconcentrés.** Seule entité déconcentrée du passage institutionnel, le département est la circonscription administrative de l'Etat et République du Bénin. Il ne jouit ni de la personnalité juridique ni de l'autonomie financière. Le Préfet est le représentant du gouvernement au niveau des départements et il reste l'unique autorité de tutelle de la commune. Dans l'exercice de cette fonction, il est assisté de collaborateurs appartenant au corps des administrateurs civils siégeant au chef-lieu du département. Les services étatiques déconcentrés sont la représentation du gouvernement central au niveau des départements et ils ont un rôle d'appui-conseil aux nouvelles entités administratives que sont les communes. Pour l'Atacora, ils sont logés au niveau du chef-lieu du département (Natitingou). Les services ont pour la plupart des représentations au niveau communal qui devraient favoriser une collaboration effective et efficace avec les communes. Au cours de ces dernières années, la déconcentration des services de l'Etat a connu certaines avancées, notamment dans les secteurs sociaux. Toutefois, la gestion des différents programmes sectoriels est toujours centralisée la plupart du temps, limitant ainsi la marge de manœuvre des services déconcentrés pour s'adapter aux spécificités des territoires desservis. Ces services déplorent sans cesse le manque de moyens humains, financiers et logistiques leur permettant de mener à bien leur mission d'appui-conseil auprès des communes. Dans la pratique, ces services ne reconnaissent pas toujours le rôle des communes dans le développement de leur territoire.

---

<sup>35</sup> Pour la capacité des communes dans le département de l'Atacora: voir chapitre 3.4 et l'annexe 6.4, Voir aussi les analyses SWOT en annexe 6.5.

## **Les stratégies nationales pour la sécurité alimentaire**

La sécurité alimentaire est bien intégrée dans le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté du Bénin. Les stratégies envisagées par le gouvernement pour lutter contre l'insécurité alimentaire sont les suivantes (SCRP, 2011) :

- Doter le Bénin d'une politique alimentaire et nutritionnelle (voir plus loin dans le texte) ;
- Renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires en l'adaptant au contexte de la décentralisation ;
- Réaliser une étude prospective, dans le cadre du développement intercommunal, sur les mécanismes de constitution de stocks tampons de produits vivriers au profit des communes ;
- Promouvoir les activités génératrices de revenus, les jardins familiaux, l'horticulture urbaine, le petit élevage de case, ainsi que les aliments non conventionnels ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur les bonnes pratiques de transformation et de conservation des aliments ;
- Dynamiser le comité national pour l'alimentation et la nutrition et ses relais régionaux (voir plus loin dans le texte) ;
- Renforcer le suivi du statut alimentaire et nutritionnel des populations ;
- Renforcer les capacités techniques et matérielles des communautés pour la prise en charge des enfants malnutris (voir plus loin dans le texte).

Les mesures visant à améliorer la disponibilité alimentaire et la réduction de la pauvreté rurale sont indiquées dans le **Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole** (PSRSA, 2010), dont la sécurité alimentaire est l'un des trois objectifs spécifiques. Cette stratégie a été évaluée en 2013-2014. Le document final n'est pas encore disponible actuellement. Ces mesures sont opérationnalisées dans le Plan d'Investissement Agricole (PIA, 2010-2015)<sup>36</sup>. La stratégie d'intervention met l'accent sur la professionnalisation des exploitations agricoles familiales, la promotion de l'entrepreneuriat agricole et la promotion des filières agricoles porteuses. La note d'orientation du PSRSA envisage 13 filières prioritaires : manioc, maïs, igname, lait, œufs, maraîchage, ananas, poisson, crevettes, coton, riz, palmier à huile et anacarde. Le PSRSA indique aussi des filières d'opportunités, comme la filière du soja. Ces mesures sont formulées à travers des stratégies opérationnelles telles que l'organisation de l'approvisionnement et de la distribution des intrants spécifiques (à travers SONAPRA), la mise en place des aménagements et ouvrages de maîtrise de l'eau, la mécanisation des opérations agricoles et de post-récolte, la promotion et la diversification des filières agricoles, la mise en place d'un mécanisme de financement de l'agriculture et la sécurisation du foncier.

**Le Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA)**, mis en œuvre par ONASA et SONAPRA, a été lancé pour juguler la crise alimentaire par l'amélioration de la production du riz et du maïs dans des vallées aménagées, avec la distribution de semences améliorées et d'engrais subventionnés. Le PUASA a des résultats considérables (augmentation dans la production du riz et du maïs et installation de nouveaux

---

<sup>36</sup> Le premier objectif du PNIA est de contribuer à la croissance et à la sécurité alimentaire nationale à travers une production plus efficace et une gestion plus durable des exploitations agricoles quant à la culture vivrière, à l'élevage et à la pêche. Son deuxième objectif est d'assurer la compétitivité et l'accès des produits agricoles aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles, notamment les cultures de rente (industrielles).

producteurs), mais il garde ses caractéristiques de programme d'urgence, avec l'intervention de l'Etat dans la commercialisation et pour les intrants subventionnés. L'augmentation de la production céréalière n'a pas été à la hauteur des investissements consentis par l'Etat à travers le PUASA. Jusqu'à présent, l'Etat vend et subventionne des semences qui sont achetées chez les producteurs de semences locaux (la subvention diminue graduellement). Des engrais spécifiques ne sont pas bien disponibles et il est difficile pour le secteur privé ou les organisations de producteurs de s'intégrer dans cette filière. L'Etat donne des engrais à crédit aux producteurs de coton, et il en vend pour d'autres cultures.

D'autres stratégies et politiques sont également importantes : i) des **plans fonciers** ruraux sont élaborés depuis 1993 sous l'égide du MAEP, mais le processus souffre de faiblesses opérationnelles et d'une faible appropriation au niveau national ; une nouvelle loi foncière est promulguée, les communes sont à renforcer sur cet aspect, ii) le Bénin a formulé son **Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques** (PANA-Bénin), mais la mise en œuvre est toujours faible. Pour le PANA-Bénin, la production agricole est le secteur vulnérable et prioritaire en matière d'adaptation aux changements climatiques.

### **Les stratégies et mandats liés à la sécurité nutritionnelle**

Depuis 2009, la stratégie du PSDAN sur l'alimentation et la nutrition a vu le jour (Plan Stratégique de l'Alimentation et de Nutrition (parties A, B, C), 2009). La stratégie comprend des mesures pour améliorer la prévention de la malnutrition, la communication, la formation sur la nutrition, la récupération des malnutris, la diversification agricole et l'intégration de nouvelles cultures avec une meilleure valeur nutritionnelle. Le PSDAN et le programme ont une approche communale et communautaire à la fois. Le PANAR (Programme National d'Alimentation et de Nutrition axé sur les Résultats) est le cadre opérationnel du PSDAN.

La stratégie a surtout été implémentée par les ONG, d'une manière plutôt fragmentée, sans ancrage institutionnel local ou national, sauf l'appui d'un groupe thématique et d'un groupe de coordination des PTF actifs dans la nutrition. Ce n'est que récemment avec l'opérationnalisation du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN), qu'une approche multisectorielle (et un projet appuyé par la Banque Mondiale) est réellement institutionnalisée au niveau national (comme organe consultatif auprès du Président). Plusieurs initiatives démontrent une tendance accrue à l'opérationnalisation concrète d'une stratégie nutritive :

- L'élaboration des stratégies PSDAN (2009), du plan opérationnel PANAR ; l'inscription du PSDAN dans la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2010-2015) ;
- L'adhésion du Bénin, en septembre 2011, au mouvement international, *Scaling Up Nutrition* (SUN) ;
- Le Décret Présidentiel N° 2009-245 du 09 juin 2009 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) au Bénin pour l'institutionnalisation de la politique d'alimentation et de nutrition ; l'installation officielle du secrétariat permanent du CAN le 12 avril 2013 (avec appui institutionnel de la BM); le secrétariat dispose d'un plan d'action annuel ; le secrétariat est en train d'élaborer une carte d'interventions sur la nutrition (matrice d'interventions sur la nutrition) ;
- L'inscription d'une ligne budgétaire spécifique en faveur de la nutrition pour 2013 et 2014 (une provision de 94 millions de FCFA dans le budget national 2014, le double de 2013) ; de même le plan de

travail annuel du CAN prévoit un budget d'environ 5 millions FCFA pour le renforcement des actions de la DANA.

- Le Programme Communal de Nutrition (PCN) : pilote dans 10 communes (dont Coby dans le département de l'Atacora) avec Plan Bénin. Le projet a une approche communale et communautaire. Le programme a également investi dans des activités de plaidoyer afin de pourvoir une ligne budgétaire pour la nutrition dans le FADEC.
- Le PMASN (Projet Multisectoriel d'Alimentation et de Nutrition Axé sur les Résultats), un programme d'un montant de 14,5 milliards de FCFA est négocié avec la Banque Mondiale dans le cadre du CAN. Il s'agit de 40 communes (pas encore sélectionnées, la sélection sera basée sur les indicateurs de l'AGVSAN): prise en charge communautaire et responsabilisation communale (avec cadre de concertation communale). Le projet est actif, mais il n'est pas encore concrétisé actuellement. Un atelier de lancement est prévu pour novembre 2014.
- La DANA obtient une place plus préminente dans le nouvel organigramme du MAEP. La DANA veut reprendre son système de surveillance nutritionnelle<sup>37</sup>.

Le mandat pour des activités *préventives* pour la nutrition est entre les mains de la DANA (MAEP). La DANA a un dispositif du niveau national au niveau régional (chaque département a un chef de sécurité alimentaire), à l'arrondissement (conseiller pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle), au niveau communal où chaque CARDER a un TSANA (technicien spécialisé en appui à la nutrition). Jusqu'à présent le dispositif s'est concentré sur le conseil technique pour la transformation de produits et sur le contrôle de la qualité des produits aux marchés, et non pas sur les actions nutritionnelles préventives.

Traditionnellement, la problématique de la nutrition a été perçue comme étant uniquement du ressort du secteur de la santé. Le secteur de la santé s'est concentré sur la récupération des enfants malnutris et la formation de leurs mères à travers les relais communautaires. Ces relais existent toujours et ils ont été supportés par UNICEF et UNIDEA dans le passé. Ils ont besoin d'être redynamisés. En 2010, le Ministère de la Santé a lancé des directives nationales pour la promotion de la santé au niveau communautaire, y inclus des paquets d'activités pour les relais communautaires et la formation nécessaire. Il examine des manières à motiver ces relais et des sources budgétaires afin de les appuyer. Leurs activités peuvent également inclure des activités préventives pour la nutrition. Jusqu'à présent, il n'est pas encore clair comment les rôles sont divisés entre le CARDER et la DDS (et les relais communautaires de santé), et il n'y a pas de concertation locale sur ce sujet (bien qu'il y ait une concertation nationale dans le CAN). Plusieurs modèles sont donc possibles, tous alignés aux politiques et stratégies nationales, et ils doivent être testés avec les communes. Une des possibilités serait de raviver les relais communautaires et leur lien avec la DDS et de trouver des moyens de les motiver à travers les systèmes de la DDS. Ainsi, en matière de santé communautaire, la CTB à Djougou appuie la mise en œuvre de la stratégie du ministère de la santé dans la Donga y inclus l'aspect nutritionnel qui intervient comme critère dans le Financement Basé sur les Résultats. Une autre possibilité serait d'installer des groupes de 'nutrition' dans les villages, avec un lien au niveau communal et l'installation d'un cadre de concertation communale sur la sécurité alimentaire/nutrition (comme prévu par le CAN). Ces groupes de nutrition peuvent surveiller la nutrition et

---

<sup>37</sup> Développé avec l'appui de l'aide italienne, mais négligé quand l'aide s'est arrêtée

demander de l'appui aux CARDER, CPS ou DSS à travers les communes. Les communes devraient pourvoir un budget afin de motiver ces groupes.

Le secteur de l'eau potable a connu des réformes importantes (2001). Au niveau local, les comités d'eau ont été remplacés par un dispositif dans lequel des gérants privés sont responsables pour l'exploitation de l'eau potable<sup>38</sup>, dans lequel les utilisateurs doivent payer pour l'eau, dans lequel les responsabilités ont été transférées aux communes et dans lequel les associations d'utilisateurs (ACEP) ont un rôle de veille citoyenne concernant la qualité des services de l'eau potable<sup>39</sup>. Un agent d'hygiène et d'assainissement a été affecté par l'Etat au niveau communal. Les orientations sectorielles prévoient deux outils de développement au niveau communal : (i) la programmation communale eau potable, et (ii) le plan hygiène et assainissement communal. De nouvelles structures locales sont en train d'être installées et leur capacité est en train d'être développée. Les défis pour les communes sont (i) de trouver des pièces de rechange au niveau local (le stock est toujours centralisé), (ii) l'obligation de payer pour l'eau n'est pas encore acceptée partout par l'ensemble de la population, (iii) la répartition des points d'eau reste un problème dans quelques zones, même si la couverture théorique est bonne<sup>40</sup>.

Depuis fin 2010 et après l'approbation de la loi 2010-044 portant la gestion de l'eau au Bénin, les réflexions sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau continuent. En outre, plusieurs décrets d'application ont été adoptés. Toutefois, le paysage institutionnel avec les différents organes de gouvernance des bassins versants et d'autres ressources d'eau n'est pas encore complet. Au niveau local, des actions peuvent déjà être lancées afin de mettre en œuvre les principes acceptés et structurés. Toutefois, les communes ont peu d'expérience dans le développement d'une vision GIRE communale.

Les indicateurs de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau sont très peu examinés. En 2012, le Département National de la Santé Publique a adopté une nouvelle stratégie de suivi de la qualité d'eau. Cette stratégie prévoit l'élaboration des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Le PGSSE est un document préparé par les producteurs et distributeurs d'eau qui comprend un système organisé et structuré de procédures et d'interventions permettant de réduire au minimum le risque de défaillances par négligence ou par défaut de gestion et permettant de répondre aux défaillances techniques et aux événements imprévus. Cette

---

<sup>38</sup> *Affermage* : le service d'approvisionnement en eau potable des ouvrages complexes (des systèmes de canalisation d'eau avec des châteaux d'eau et des forages munis de pompes motorisées) est assuré par le principe de l'affermage. Dans ce cas, un entrepreneur exploite un système indépendant ou l'ensemble des Adductions d'Eau potables Villageoises (AEV) dans une commune. Sur base d'un contrat d'une durée déterminée, il paie une redevance à la commune en fonction de la quantité d'eau produite. L'entrepreneur assure l'entretien, la maintenance et l'exploitation commerciale de l'AEV, et la commune assure l'entretien qui nécessite un investissement important (remplacement des pompes, groupes électrogènes, château d'eau, etc.). En même temps l'entrepreneur assure aussi la gestion des ouvrages simples dans un rayon de 500 m autour de l'AEV. Presque toutes les AEV au Bénin sont mises en affermage.

*Délégation* : le service d'approvisionnement en eau potable des ouvrages simples (forages munis d'une pompe à motricité humaine) est assuré par une délégation communautaire de la gestion. La commune signe un contrat avec une personne de la communauté pour assurer le suivi, la maintenance quotidienne et la mobilisation des fonds pour le fonctionnement de l'ouvrage. Le délégataire paie un montant mensuel fixe à la commune. La commune est responsable pour l'entretien de l'ouvrage.

<sup>39</sup> La politique nationale d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) prévoit un rôle important pour les consommateurs en termes de suivi de la qualité du service public de l'eau. Le rôle de la société civile est un élément important afin d'assurer une gestion équitable des ouvrages. Les Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) sont des structures qui doivent renforcer l'implication de la société civile dans la bonne gouvernance des services de l'eau potable. Ces associations assurent en premier lieu que les consommateurs peuvent, d'une manière structurée, communiquer avec les communes sur leur satisfaction ou insatisfaction des services d'AEP.

<sup>40</sup> Le calcul de desserte en eau utilisé par le Bénin se base sur la norme de 250 personnes par équivalent d'un point d'eau. Le résultat de ce calcul est que des localités avec un point d'eau peuvent contribuer au calcul de la desserte en eau d'une localité sans point d'eau. La Direction Générale de l'Eau (DGEau) est consciente de la problématique de calcul du taux de desserte et elle a organisé un atelier sur ce mode de calcul en 2011. Toutefois, ce calcul est toujours appliqué.

stratégie demande un engagement important des communes et des exploitants (fermiers et délégataires) des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

Le Centre de Promotion Sociale est la structure déconcentrée communale du Ministère de la Famille et de la Promotion Sociale et de la Solidarité Nationale. Sa mission comprend l'assistance aux pauvres (avec de petits programmes d'AGR et des subventions pour les démunis, l'appui-conseil nutritionnel des enfants et des personnes âgées, la distribution de denrées). Il collabore avec les relais communautaires. Il souffre d'une insuffisance de personnel et de budget et il a un focus curatif (fourniture d'aliments aux malnutris), tandis qu'auparavant son rôle était plutôt préventif. Son rôle dans la nutrition n'est pas clairement distingué du rôle des CARDER et DSS.

### **Les programmes des bailleurs de fonds pour la sécurité alimentaire**

De 2000 à 2012, plus de 200 projets et programmes de sécurité alimentaire ont été exécutés au Bénin. Bien que ces projets aient une vocation de sécurité alimentaire, leur répartition nationale ne respecte pas toujours les zones de poches d'insécurité alimentaire. Le public visé par les projets n'est pas homogène. Certains sont orientés sur des femmes, d'autres sur des hommes et d'autres encore sur les deux. Il existe également une variation quant au degré de vulnérabilité de la population ciblée, avec une tendance de se concentrer plus sur les groupes moins vulnérables.

Les activités menées par les projets sont diverses et elles ont évolué dans le temps. La plupart des projets ont orienté leurs activités sur la production et visent la disponibilité et l'accessibilité à la nourriture. Ce n'est que récemment que certains partenaires financiers et techniques proposent des actions relatives à la stabilité et à l'utilisation de la nourriture<sup>41</sup>. Ceci ne veut pas dire qu'il ne faut plus se concentrer sur la production et l'accès, car les moyens de la plupart des projets/programmes ont été assez dispersés et la visibilité et l'impact au niveau local étaient souvent limités. En plus, les communes elles-mêmes n'utilisent qu'une très petite partie de leurs investissements/budget pour le développement agricole ou pour des problèmes nutritifs, malgré leurs intentions. Elles attendent que des bailleurs de fonds investissent dans l'agriculture.

Dans l'ensemble, les domaines couverts par les PTF sont assez variés et ils touchent de différentes filières et le renforcement des capacités des différents types d'acteurs (de plus en plus des unions de producteurs). Beaucoup de moyens ont été investis dans la filière du riz et dans l'aménagement hydro-agricole. Beaucoup moins d'efforts ont été consacrés au développement du secteur privé. Récemment, les programmes prêtent plus d'attention à l'adaptation aux changements climatiques, à l'agriculture intelligente face au climat et à des filières plus petites de cultures de rente (anacarde, ananas, karité). Les programmes pour la sécurité alimentaire dans l'Atacora seront examinés dans le chapitre 4.

---

<sup>41</sup> Les rares projets et programmes qui ont intégré la dimension nutritionnelle dans leur intervention sont : le Projet d'Interventions Locales pour la Sécurité Alimentaire (PILSA), le Programme Communautaire de Nutrition Maternelle et Infantile (PCNMI), le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA), le Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PSAN) et enfin le Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole (PSAIA) achevé depuis le 31 décembre 2012 et relayé par le Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement des Bas-fonds et le renforcement des capacités de stockage au Bénin (PSAAB).

Il existe une plateforme de discussion et de consultation très active entre 'PTF agriculture' au niveau national, présidée par le secrétaire général du MAEP et la Coopération belge. Il existe également un sous-groupe très actif pour la nutrition (y inclus plusieurs ministères). Le MAEP dispose également d'une matrice actualisée des interventions agricoles au Bénin.

## 2. SELECTION DES COMMUNES

La sélection originale de la zone d'intervention par le MAEP et la DGD proposait de travailler dans 6 communes dans le département de l'Atacora (Boukoubé, Coby, Matéri, Natitingou, Tanguéta et Toucountouna). Après la première visite du terrain et après concertation avec le MAEP et la DGD, le nombre a été réduit à 4 communes afin de garantir une masse critique des efforts par commune et des résultats au niveau des ménages. Ce chapitre présentera les caractéristiques générales du département de l'Atacora et des 6 communes, ainsi que le processus de sélection. Le chapitre suivant contient une analyse de l'insécurité alimentaire dans les 4 communes finalement ciblées.

### 2.1. Description et caractéristiques générales du département de l'Atacora

#### 2.1.1. La description générale

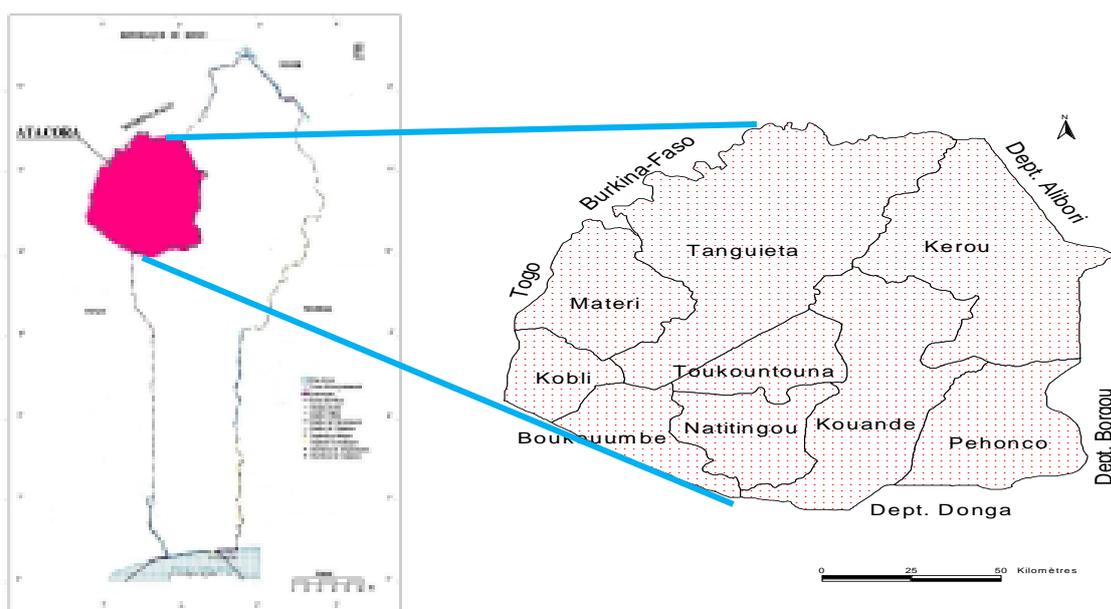


Figure 4 : Carte du département de l'Atacora dans le Bénin.

**Présentation du département** - Situé à l'extrême ouest du Bénin, le département de l'Atacora compte neuf communes. Il est limité au nord par la république du Burkina Faso et à l'ouest par la république du Togo. Outre le Burkina Faso et le Togo, l'Atacora offre au Bénin l'ouverture sur d'autres pays de la sous-région ouest-africaine tels que le Mali. Ce facteur influence beaucoup les systèmes d'offre et de demande des produits agricoles dans le département. Les six communes sélectionnées sont situées dans l'ouest du département et elles comprennent 2 zones sanitaires et 2 intercommunalités : (i) Natitingou, Toucountouna et Boukoubé et (ii) Tanguéta, Coby et Matéri. Les intercommunalités ne sont pas encore très actives, mais elles constituent un potentiel pour le suivi des marchés et la gestion des ressources naturelles et des ressources en eau.

**Relief, climat et sol** - La chaîne de l'Atacora avec 700 mètres d'altitude en moyenne, représente le château d'eau d'où coulent les grands fleuves du Bénin et du Togo. Ce trait physique explique non seulement le caractère très accidenté du relief, mais aussi l'insuffisance des terres cultivables dans quelques zones qui sont dégradées par l'érosion. En plus, les mauvaises pratiques agricoles et la culture du coton (avec l'utilisation intensive des engrais chimiques) les rendent infertiles. Le reboisement est quasi inexistant. On rencontre trois types de sol dans le département de l'Atacora<sup>42</sup>, qui permettent de l'est vers l'ouest, la culture des tubercules et des plantes à racine (igname, manioc et patate douce), des céréales (mil, maïs, fonio, sorgho) et des légumineuses (haricot et voandzou). Les forêts classées se trouvent dans la réserve de la Pendjari dans l'ouest. Le réseau hydrographique est dominé par les deux principaux fleuves, à savoir la Pendjari (135 km) et le Mékrou (410 km) avec leurs affluents, qui baignent la plupart des communes à l'exception de Coby et Toucountouna. Certains des cours d'eau tarissent précocement à la fin de la saison des pluies. Dans l'ensemble du département seulement 15-35% des bas-fonds potentiels ont été aménagés.

Le climat du département de l'Atacora connaît une saison pluvieuse de mai à octobre (avec la seule récolte des cultures vivrières) et une saison sèche de novembre à mai. Dans l'ouest du département il y a 60-70 jours de pluie pendant la saison pluvieuse. Les précipitations annuelles se situent entre 900 et 1300 mm selon la commune concernée. Cette moyenne, quoique relativement bonne, cache des disparités temporelles et spatiales. Depuis quelques années, des perturbations climatiques caractérisées par le démarrage tardif des pluies, des poches de sécheresse en cours de saison et des arrêts précoces de la saison, sont observées. Surtout à Matéri et à Coby, les ménages subissent des chocs climatiques (selon des enquêtes d'AGVSAN, plus de 90% des ménages ont subi des chocs physiques à Matéri et à Coby, contre 10% à 20% dans les autres communes).

**Caractéristiques démographiques** - Le quatrième recensement de la Population et de l'Habitat de 2012 (seules des informations provisoires sont disponibles), a dénombré 769.337 habitants dans le département de l'Atacora, avec une densité de 37,35 habitants/km<sup>2</sup> et regroupés dans 384 villages. Comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous, le nombre de villages et la population par village varient considérablement. La densité de la population est la plus basse à Tanguiéta et à Matéri et la plus élevée à Boukoubé. Le taux de croissance démographique reste très élevé dans le département de l'Atacora (entre 5,5 et 6,5 membres par ménage), et le pourcentage de femmes utilisant des méthodes contraceptives est très bas par rapport au pays.

	Boukoubé	Coby	Matéri	Natitingou	Tanguiéta	Toucountouna
Population (2013))	83.782	64.543	115.809	104.603	75.691	41.711
Nombre de villages	93	36 (4 arrondissements)	56	65	39	22

**Tableau 2** : Caractéristiques démographiques pour les six communes concernées.

Source : RPGH4, 2012.

La population est essentiellement rurale, sauf à Natitingou. Les jeunes représentent une part très importante de la population (48% à 55% de la population a moins de 15 ans). Il y a un mélange d'ethnies et de langues. Il existe

<sup>42</sup> Des sols ferrugineux du type tropical par endroits avec une couche arable assez suffisante pour les cultures annuelles ; des sols du type ferralitique surtout dans les régions montagneuses de Matéri et Tanguiéta ; des sols hydromorphes légers, localisés surtout dans les pénélaines ou dans les bas-fonds.

un exode important de jeunes hommes. L'enquête EMICoV révèle que 45% des ménages du département de l'Atacora ont deux membres ou plus en migration. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une migration temporaire.

**Les infrastructures sociocommunautaires** - L'accès à l'eau potable s'est beaucoup amélioré dans le département (voir les statistiques en annexe 1). Toutefois les informations sur la couverture cachent les difficultés de répartition des points d'eau, des pannes et ruptures, etc..

	Boukoubé	Cobly	Matéri	Natitingou	Tanguiéta	Toucountouna
Taux de desserte (eau potable)	112.9	137.4	71.9	79	73.8	79.5
Sources d'eau à boire non potable (%)	32	15	8	42	26	39

**Tableau 3** : Sources d'eau dans les 6 communes présélectionnées.

Source : AGVSAN 2013, BDI/DG-EAU/DDMEE, déc. 2013

Toutes les communes ont un centre de santé fonctionnel. La population par médecin varie de 3.600 à Tanguiéta à 115.800 à Matéri. Toutes les communes et tous les villages ont des relais communautaires de santé, mais ils sont faiblement documentés. Le nombre d'élèves par enseignant tourne autour de 50.

**Activités économiques** - Plus de 90% des ménages pratiquent l'agriculture, soit comme activité principale, soit comme activité secondaire. Pour 80% des ménages, le marché de travail agricole dans le Borgou, au Ghana et au Nigéria donne du travail à au moins un membre des jeunes ménages pendant 1 à 3 mois durant la saison sèche (la saison des pluies commence plus tôt dans ces zones) et ceci chaque année. D'autres activités économiques locales ont été peu examinées et exploitées. Les activités réussies sont principalement liées à l'agriculture : transformation de sorgho en bière, de riz (riz étuvé) et de soja, le petit commerce de maïs et de soja (achat et vente), la transformation de manioc (gari) et la volaille (race améliorée, mais à risque vu les services vétérinaires faiblement développés).

Le département est considéré comme une zone de production importante de cultures vivrières, de maraîchage et de coton avec des excédents considérables, comme indiqué dans le bilan des vivriers (tableau 4).

- Le maïs remplace (de plus en plus) le sorgho et le fonio (sauf dans quelques zones non cotonnières à Boukoubé et Cobly avec un accès à la terre limité ou des terres infertiles) et il est devenu la principale culture vivrière et l'aliment de base.
- La production du coton augmente depuis 2012 (pas dans toutes les zones de Boukoubé et pas pour tous les ménages - pour 50% à 80% de ménages). Les ménages peuvent acheter des engrais à crédit pour le coton à la SONAPRA, lesquels sont également utilisés pour le maïs (pour les cultures vivrières les engrais sont à acheter directement et il s'agit d'engrais non spécifiques). C'est la raison principale de la croissance de la culture du coton et du maïs. L'introduction de moulins pour le maïs a facilité l'augmentation de sa production et la mécanisation de la transformation du riz a facilité la croissance de la production du riz.
- Toucountouna et Natitingou sont des producteurs importants de manioc, tandis que Matéri et Tanguiéta produisent des excédents de maïs (Boukoubé et Cobly dans une moindre mesure).

Il s'agit surtout d'une augmentation de la production qui est fortement liée à l'augmentation des terres cultivables.

La vente des produits agricoles est principalement destinée au marché local et aux marchés des pays voisins. La vente est victime des grands commerçants locaux, du Nigéria, du Burkina Faso et du Togo, qui spéculent sur la récolte et qui préfinancent la récolte des producteurs afin de pouvoir l'acheter plus tard à prix bas. Le pouvoir de négociation des producteurs non organisés est faible dans ce marché. L'enjeu de trouver l'équilibre entre la sécurité alimentaire pour la majorité de la population qui suppose des denrées à prix abordables et spéculation qui augmente les revenus certes mais pas nécessairement ni de la majorité ni des petits producteurs, reste un débat. L'ONASA dispose de cartes indiquant les flux des produits vivriers, comprenant aussi les vivres qui sont transportés via le Bénin au Nigeria. Tous les acteurs sont d'accord qu'il existe un problème de spéculation, mais il n'y a pas de consensus international quant à la solution, surtout pas pour les petits pays comme le Bénin.

	Boukoubé	Cobly	Matéri	Natitingou	Tanguiéta	Toucountouna
Solde vivrier <sup>43</sup> maïs	5.836	4.819	11.543	1.088	7.022	5.551
Solde vivrier riz	4.094	1.071	3.379	-392	2.544	590
Solde vivrier manioc	-4.775	-642	-7.042	17.650	1.838	36.052

**Tableau 4** : Soldes vivriers des six communes concernées.

Source : CARDER, 2013.

L'Atacora est également un lieu touristique pour son panorama et son patrimoine culturel et le parc national de la Pendjari. Les communes n'ont pas véritablement exploité ce potentiel.

Les voies principales qui relient les communes entre elles, ainsi que le chef-lieu du département, sont praticables en toute saison. La circulation est plus difficile dans la saison des pluies, mais les pistes restent praticables. Les pistes rurales qui desservent les villages sont quant à elles dégradées, ce qui isole certaines localités en saison pluvieuse (très clair à Boukoubé).

### 2.1.2 Les données sur la pauvreté et la sécurité alimentaire du département de l'Atacora et des 6 communes concernées

En 2011, le département de l'Atacora occupait la dernière place dans le classement de la distribution de l'insécurité alimentaire selon l'EMICoV (voir aussi dans l'annexe 6.2). Dans ce département, 47,1% des ménages étaient en insécurité alimentaire contre une moyenne nationale de 22,5% (EMICoV, 2011). Le taux d'insécurité alimentaire selon l'enquête AGVSAN est de 48%, contre 25% d'insécurité selon la méthode de score synthétique de sécurité alimentaire<sup>44</sup>. De plus, l'Atacora était le département où le nombre de personnes à risque d'insécurité alimentaire était le plus élevé avec un taux de 24,8% contre une moyenne nationale de 23%. Selon l'EMICoV,

<sup>43</sup> Indice de la consommation datant de 1984, la consommation du riz et du maïs par personne a augmenté depuis 1984 et donc les soldes vivriers ne sont pas très corrects. En réalité, les soldes vivriers sont plus bas.

<sup>44</sup> Nouvelle méthode de calcul du PAM qui combine le Score de Consommation alimentaire, la pauvreté, les dépenses alimentaires et les stratégies de survie. Mais toute comparaison avec le score synthétique doit attendre la prochaine édition d'AGVSAN pour faire la bonne comparaison.

cette insécurité alimentaire était en recul par rapport à 2010. Selon l'étude CRAD et la catégorisation du MAEP (2013), les communes de Coby, Boukoubé, Matéri et Tanguiéta tombent dans le groupe de communes à risque élevé d'insécurité alimentaire et les communes de Natitingou et Toucountouna dans le groupe à risque modéré (voir annexe 6.2).

	Boukoubé	Coby	Matéri	Natitingou	Tanguiéta	Toucountouna
En insécurité alimentaire (PAM, pré-soudure)	43.3	35.7	35.2	25.8	37.6	36.6
Diversité menu pauvre	38	51	29	10	32	34

**Tableau 5** : Indicateurs de sécurité alimentaire des six communes concernées.

Source : AGVSAN 2013.

La pauvreté est également plus élevée dans le département de l'Atacora par rapport au taux national. Le taux de pauvreté monétaire rural est de 40,6%. Dans l'Atacora, où la terre est largement disponible, un déterminant crucial pour le niveau de pauvreté est l'accès à la main-d'œuvre et l'équipement/ matériel et le succès des jeunes des familles dans leurs efforts d'émigration. Pour les 6 communes concernées, au moins 30% de la population vit en deçà du seuil de pauvreté de la zone. Les communes Matéri, Coby et Tanguiéta présentent des taux inférieurs aux moyennes départementale et nationale en 2011. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'incidence de pauvreté monétaire<sup>45</sup> par commune (pour les communes pré-ciblées), entre 2007-2011 (EMICoV). La pauvreté monétaire s'est accentuée dans les communes de Boukoubé, Coby et Natitingou et elle s'est améliorée dans les communes de Matéri, Tanguiéta et Toucountouna.

Commune	Incidence de pauvreté monétaire en %		
	2007	2009	2011
Boukoubé	35,8	41,1	47,48
Coby	21,9	28,4	34,84
Matéri	39,5	34,5	31,26
Natitingou	28	38	40,06
Tanguiéta	34,7	36,2	33,94
Toucountouna	45,5	50,4	38,67
ATACORA	33,2	36	39,74
BENIN	33,26	35,2	36,2

**Tableau 6** : Evolution de l'incidence de pauvreté monétaire pour le département de l'Atacora et les six communes concernées.

Source : INSAE, EMICoV 2007 et 2011.

Le département de l'Atacora, qui enregistre une baisse de son indice de pauvreté non monétaire (de 65,8% en 2007 à 58,35% en 2011) occupe malgré tout la dernière place dans le classement national. On ne dispose pas de données désagrégées au niveau communal pour l'année 2011. On constate une dégradation de l'incidence de la pauvreté non monétaire dans les communes de Matéri, Coby, Natitingou, Tanguiéta et Toucountouna et une diminution sensible du taux d'incidence de la pauvreté non monétaire dans la commune de Boukoubé entre

<sup>45</sup> L'incidence de la pauvreté monétaire représente le pourcentage de la population qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires et non alimentaires de base.

2007 et 2009. Le taux de pauvreté non monétaire chez les femmes est de 73,3%, chez les hommes de 56,5%, on trouve donc un écart très élevé entre les sexes.

Commune	Incidence de pauvreté non monétaire	
	2007	2009
Boukoubé	89,9	85,6
Cobly	91,7	93,2
Matéri	68,5	70
Natitingou	57	58
Tanguiéta	63,3	68
Toucountouna	92,4	97,4
ATACORA	65,8	69,66
BENIN	39,7	30,84

**Tableau 7** : Evolution de l'incidence de pauvreté non monétaire pour le département de l'Atacora et les six communes concernées.

Source : INSAE, EMICoV 2007 et 2011.

L'annexe 6.1 contient d'autres indicateurs sur la sécurité alimentaire et la pauvreté.

## 2.2. Sélection des communes

La valeur ajoutée du programme se trouve dans la concentration géographique des moyens et l'intégration des différents domaines d'intervention pour la sécurité alimentaire dans des localités bien spécifiées (activités sur la disponibilité, accès à la nourriture, nutrition et la stabilité de ces dimensions). Ceci demande une limitation géographique du programme. Pour déterminer la taille géographique du programme, on a tenu compte d'un budget d'environ 10.000.000 euros et un taux d'absorption des communes pour un programme intégré de 15 à 20 villages (au maximum) par commune (on a compté sur une population de 1.500 habitants/village). Vu la dispersion de la population de Boukoubé et le faible nombre d'habitants par village, le nombre de villages peut aller jusqu'à 20-25 villages au maximum<sup>46</sup>. Pour arriver à un taux de couverture de 60% des ménages et un taux d'investissement par ménage considérable (taux théorique pour un programme intégré), 3 communes sont sélectionnées pour la première phase, avec quelques actions plus limitées dans une quatrième commune. Quand les outils nécessaires seront développés, la deuxième phase du programme pourra inclure d'autres communes. Cette expansion sera promue par le comité de pilotage du programme, situé au niveau départemental et par la redynamisation du Comité Départemental de Sécurité Alimentaire (voir chapitre 5.6). A travers son pilotage national et sa participation dans le CAN, le MAEP promouvra également l'expansion du programme et de ses modèles d'intervention développés vers d'autres communes.

Les communes seront choisies dans un département ayant un taux d'insécurité alimentaire élevé et généralisé dans l'ensemble des communes. Le programme veut maximaliser les résultats et valoriser le potentiel là où possible. Pour la sélection des communes, les critères d'éligibilité suivants ont été pris en compte :

- le potentiel de production, le potentiel économique et le potentiel de commercialisation des communes et la valorisation possible de quelques atouts structurels ;

<sup>46</sup> Boukoubé : 93 villages avec une population de 900 en moyenne - voir annexe 1.

- la dynamique et la mobilisation de la population et sa volonté d'améliorer la sécurité alimentaire (sur la base des expériences des programmes - comme le nombre de demandes des MIP, la fonctionnalité réelle des initiatives bien encadrées, etc.) ;
- la complémentarité possible avec des acquis réels sur le terrain, en particulier les acquis des partenaires du FBASA, vu la nécessité d'intensifier les efforts et de les étendre vers d'autres villages (pour arriver à une masse critique) ;
- la vulnérabilité aux chocs de revenus et aux chocs physiques (sécheresse, inondations, changement du rythme des pluies) (sur la base d'observations, de données existantes et sur la base des indicateurs d'EMICoV et AGVSAN (voir annexe 1))<sup>47</sup> ;
- la situation actuelle de la sécurité alimentaire (pré-soudure et en dehors de la soudure) et de la pauvreté monétaire dans les communes (voir annexe 1 pour les indicateurs par commune des différentes sources) ; les indicateurs-clés utilisés sont indiqués en rouge dans l'annexe 1<sup>48</sup> ;
- la capacité des intercommunalités reste toujours faible et n'a pas été retenue comme critère.

Dans le tableau 8, les valeurs de ces indicateurs sont présentées et résumées en termes de scores. (Détails : voir annexe 1).

	Boukoubé	Cobly	Matéri	Natitingou	Tanguiéta	Toucounto una
Potentiel de production/ commercialisation	+(+) Variabilité élevée entre les zones	++	+++	+/0	++	+
Dynamiques de la population	++	++	+++	+	++	+
Programmes/projets actuels	***	++	++	+	+++	+*
Acquis et programmes partenaires du FBASA	++	+++	+++	+	+++	+
Risque de chocs d'emploi (combinaison des indicateurs de l'annexe 6.1)	+++	+++	++	+	++	+
Risque de chocs physiques	+	+++	+++	+	-	-
CRAD risque élevé d'insécurité alimentaire	+++	+++	+++	++	+++	++
En insécurité alimentaire, pré-soudure	+++	++	++	+	++	++
En insécurité alimentaire en dehors de la soudure	+++	++	+	++	++	+
Pauvreté (combinaison des indicateurs de l'annexe	+++	+++	++	+ (avec poches de	++	++ (avec poches de

<sup>47</sup> Il s'agit de 'Chocs biophysiques', EMICoV, 2011; 'Sans instruction', EMICoV, 2011; 'Dépenses consacrées à la nourriture : plus de 75% des revenus'.

<sup>48</sup> Il s'agit de 'Risque élevé d'insécurité alimentaire', CRAD; 'En insécurité alimentaire, PAM 2013- pré-soudure; 'En insécurité alimentaire- en dehors soudure', EMICoV, 2011, 'Diversité de menu: pauvre', PAM 2013; % dans la quintile la plus pauvre, PAM 2013; % dépensant moins d'un dollar par jour, EMICoV 2011; 'Elèves par maître, PAM 2013; 'Population par médecin', DSS, 2013; Taux d'utilisation méthodes modernes d'anti-conception, DSS 2013.

6.1)				pauvreté)		pauvreté)
------	--	--	--	-----------	--	-----------

**Tableau 8** : Scores pour quelques caractéristiques-clés des communes.

**Source** : équipe FBSA sur la base des données statistiques (pour la source des indicateurs et statistiques : voir aussi annexe 6.1.)

\* Il y avait beaucoup de programmes/projets auparavant (PADPA, Plan Bénin, PGSSE, Compassi), mais ils se sont retirés, pas de nouveaux programmes d'envergure

\*\* Auparavant, il y avait plus de programmes à Boukoubé, aussi par le FIDA, par la CTB (PAMRAD)

Sur la base de l'ensemble des indicateurs cités, Boukoubé, Matéri et Cobly ont été sélectionnées en tant que communes-clés pour le futur programme. Tanguiéta sera incluse pour les aménagements maraîchers de contre-saison (et pour les premières étapes d'encadrement des producteurs/trices, les microprojets et l'éducation nutritionnelle spécifiquement liés au maraîchage). La dynamique institutionnelle des organisations locales est mieux développée à Tanguiéta et il y a plusieurs autres activités économiques et programmes, par conséquent la nécessité d'un programme complet est moins prononcée.

Quelques caractéristiques des quatre communes sélectionnées seront présentées en annexe 6.4 (voir aussi annexe 6.1 pour les statistiques). Les communes sont très différentes, surtout Boukoubé est une exception par rapport aux 3 autres.

### 3. ANALYSE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES QUATRE COMMUNES CIBLEES<sup>49</sup>

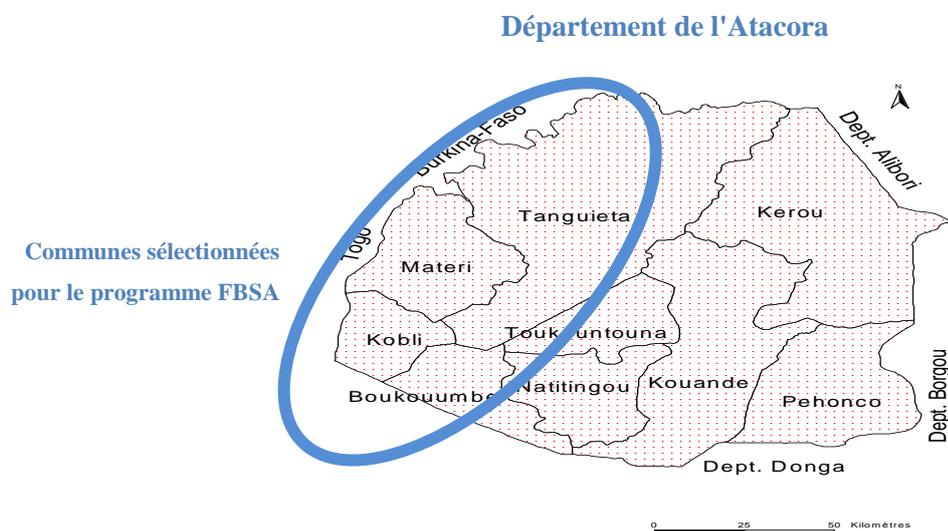


Figure 5 : Les communes sélectionnées pour le programme FBSA dans le département de l'Atacora.

#### 3.1 Résumé

Les 4 communes sont assez différentes en termes de dynamique communale et de potentiel naturel, cependant elles présentent des tendances et des causes similaires d'insécurité alimentaire. Pour Boukouumbé, l'analyse doit être différenciée. Bien que la production agricole et la vente du coton et des cultures vivrières augmentent, la sécurité alimentaire ne s'accroît pas à la même vitesse et les indicateurs nutritionnels se sont détériorés dans certaines communes (voir aussi les indicateurs en annexes 1 et 4). Les données au niveau de la commune cachent également des différences entre les zones et les villages au sein des communes et entre les ménages. Pour leurs revenus et la nourriture, les ménages dépendent principalement des activités agricoles pendant la saison des pluies, des revenus des émigrants de la famille, des activités - encore petites mais croissantes - de transformation de produits agricoles par des femmes.

#### Niveau de production des cultures vivrières

La fertilité du sol se dégrade fortement, ce qui a un impact majeur sur le niveau de productivité vu que les engrais ne sont que très peu disponibles ou accessibles. Les stratégies d'adaptation utilisées sont les suivantes : cultiver le coton et utiliser une partie des engrais pour le maïs (pour lequel les engrais du coton ont des effets visibles) et étendre les terres cultivées pour le maïs et le coton. Pour certains ménages, le niveau de la production et des revenus augmente de cette façon. Pour au moins 20% à 40% des ménages, ceci n'est pas le cas (dépend de

<sup>49</sup> Les données utilisées viennent de MAEP/CRAD (2013), PAM AGVSAN (2013), EMICoV (2011), EDS (2011), CARDER (2014), ONASA (2013), des Zones Sanitaires Toukountouna et Tanguéta, des documents du FAFA, PACER, Iles de Paix, PARSZ, Protos, FENU, Louvain Développement, GIZ, Plan Bénin, Helvétas, URP, les 6 PDC et elles sont basées sur des observations de terrain et des discussions en groupe avec la population et dans les villages.

la commune). Le niveau de la production agricole est principalement déterminé par l'accès aux équipements/matériel, à la main-d'œuvre pour pouvoir étendre les zones cultivées, aux engrais, aux semences améliorées et à la terre fertile<sup>50</sup>. En plus, le niveau de la production agricole a été récemment influencé par une chute irrégulière des pluies (les producteurs n'ayant pas encore des calendriers et semences adaptées).

La culture du coton (en mono culture et avec les intrants utilisés) est caractérisée par un impact négatif sur la fertilité du sol et elle n'est pas rentable dans toutes les zones. Les cultures vivrières traditionnelles sont de plus en plus abandonnées, bien qu'elles furent souvent utilisées pendant la période de soudure ou pour mettre fin à celle-ci, un rôle qui est actuellement partiellement repris par le coton (les paysans sont payés au mois de juin). Les initiatives de reboisement communautaires ont échoué.

### **Valorisation de récolte**

Le maïs est devenu la culture vivrière principale et l'aliment de base. Il n'y a qu'une seule saison des pluies pour sa production. Les agriculteurs utilisent et stockent le maïs pour la consommation. Mais la majorité des producteurs sont obligés de vendre une bonne partie de leur récolte au moment de la récolte ou avant que la culture soit mûrie, afin de rembourser des crédits (et de la nourriture) empruntés durant la période de soudure et pour d'autres dépenses. Le comportement d'épargne et d'investissement et le pouvoir de décision des femmes sur les stocks sont faibles. Les moments et les volumes des ventes, les prix obtenus pour les ventes sont sous-optimaux. Il ne leur reste que de petits stocks de maïs afin de couvrir le restant de l'année et pour payer la campagne agricole suivante. En plus, les pertes post-récolte sont importantes. Seulement 30% des agriculteurs vendent aussi un surplus de maïs à des prix relativement élevés plus proche de la période de soudure ou pendant la période de soudure, parfois dans leur propre village (aux autres producteurs), parfois à des commerçants.

### **Accès à la nourriture**

Ainsi, au moins 50% de ménages pauvres dépendent principalement du marché et de leurs revenus monétaires des ventes sous-optimales des cultures vivrières, pour l'achat des aliments entre avril- juin (et pour les zones sans coton, entre avril - août). A ce moment, le prix de marché du maïs augmente. Il existe peu d'autres activités génératrices de revenus après la récolte principale ; des opportunités locales sont limitées et souvent moins rémunératrices que le travail temporaire aux champs dans le Borgou, au Ghana ou au Nigéria. La difficulté du lancement de l'entrepreneuriat agricole et du secteur privé dans un cadre global de protection, les interventions du gouvernement et une forte attitude de dépendance de l'aide jouent également un rôle. Finalement, la faible utilisation des revenus du coton pour la campagne agricole (les producteurs ne sont souvent payés qu'en juin pour le coton) et le fait qu'ils sont parfois destinés à la nourriture du ménage fait que ce potentiel est peu effectif pour résoudre le problème de l'insécurité alimentaire<sup>51</sup>. Le manque de sources de revenus et de cultures de résistance pendant la période de soudure et les prix hautement volatiles sur les marchés (à cause de la spéculation de grands producteurs et des commerçants) mènent à une soudure très sévère pour 10%-40% des ménages du mois d'avril-mai jusqu'au mois de juin (quand les producteurs sont payés pour la récolte du coton) ou jusqu'au

---

<sup>50</sup> Surtout à Boukoumbé, l'accès aux marchés et à la terre joue un rôle plus déterminant et une bonne partie des terres n'est pas adéquate pour le coton.

<sup>51</sup> D'ailleurs les revenus du coton sont souvent aussi utilisés pour d'autres investissements (dans les moyens de transport ou dans la construction). Ceci s'est aggravé du fait que la culture du coton est une culture de l'homme et du fait que la répartition des revenus parmi les femmes est réalisée d'une façon inégale dans les ménages polygames.

mois d'août (pour les producteurs sans coton). A Boukoumbé, la soudure est relativement moins prononcée grâce à la variation dans les cultures et dès lors il y a une résistance plus accrue. Pourtant, le niveau de malnutrition chronique y est élevé.

Une stratégie de survie qui est souvent utilisée est le prêt informel ou le travail aux champs d'autres agriculteurs (dans la même région ou à plus grande distance), ce qui influence de façon négative la capacité d'investir du temps dans ses propres champs, ce qui réduit à son tour la propre capacité de production et la récolte suivante.

### **Nutrition**

Les femmes, les hommes et les enfants ne maîtrisent pas les bonnes pratiques nutritionnelles et hygiéniques. Ils sont influencés par des attitudes nutritionnelles traditionnelles. En plus, des cultures vivrières traditionnelles et diversifiées sont de plus en plus remplacées par des cultures commerciales, ce qui aggrave la condition nutritionnelle des enfants et des femmes enceintes.

### **Conclusion**

Les problèmes par rapport à la sécurité alimentaire se situent donc au niveau de la stabilité de la production et de la disponibilité des cultures vivrières (dégradation de la fertilité des sols et changements climatiques avec des poches de sécheresse et pluies tardives, faible accès aux engrais/faible organisation des producteurs pour accéder aux engrais, faible productivité et trop faible expansion des surfaces cultivées, faible diversification de la production, faible niveau de stockage des produits et pertes post-récolte). Les problèmes se situent également au niveau de la stabilité de l'accès à la nourriture au sein d'une année ((i) faibles revenus et pouvoir d'achat: faible attitude d'épargne et d'entrepreneuriat, faible position des producteurs dans le marché et faible organisation des producteurs, faible diversification des sources de revenus, faible utilisation des revenus du coton pour l'achat de la nourriture ou l'épargne de la famille, (ii) prix volatiles à cause de la spéculation par les grands producteurs et commerçants) et au niveau des habitudes nutritionnelles. Le progrès limité dans ces domaines est au moins partiellement lié à des défis structurels (aux niveaux institutionnel, organisationnel et culturel) et à l'attention accordée à la culture du coton par l'Etat. Des approches intensives et à long terme sont nécessaires pour avoir de l'impact sur ces aspects.

Les plus grandes opportunités observées sont certainement la demande significative du marché pour les céréales, le soja et les légumes, de même que les terres disponibles (dans une moindre mesure à Boukoumbé et aux bords du parc Pendjari), les nombreux bas-fonds aménageables, la diversification traditionnelle des produits cultivés et utilisés comme nourriture, l'existence des structures de micro- finance installées dans les communes, les pistes généralement bien accessibles (sauf à Boukoumbé), les capacités développées des unions régionales de riz et de maraîchage pour avoir accès aux engrais et semences et pour les distribuer.

## **3.2. Analyse des différentes dimensions de la sécurité alimentaire**

Les trois paragraphes ci-dessous expliquent les trois facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire, à savoir les facteurs déterminants pour la disponibilité des aliments, pour l'accès aux aliments et pour la nutrition. Dans le quatrième paragraphe, le cycle annuel de sécurité alimentaire est expliqué, étant donné que l'instabilité de la sécurité alimentaire durant l'année met les ménages vulnérables dans un cercle vicieux d'insécurité alimentaire et de pauvreté.

### 3.2.1 FACTEURS DETERMINANTS POUR LA DISPONIBILITE DE LA NOURRITURE

La disponibilité de la nourriture au niveau du ménage dans les 4 communes concernées est premièrement liée à des contraintes de production et de productivité de vivriers et deuxièmement à la valorisation et l'utilisation des aliments produits, et particulièrement à leur stockage. La vulnérabilité de la disponibilité est liée (i) au fait que la production des ménages dépend principalement d'une seule saison des pluies, (ii) aux niveaux bas de production des cultures vivrières, qui sont dus aux sols pauvres (causés par l'utilisation excessive d'intrants chimiques pour le coton), à l'accès limité aux engrais, aux semences et à l'équipement, (iii) au niveau élevé de spéculation sur les marchés, (iv) au stockage effectif limité des aliments par les producteurs et dans les villages.

La dégradation de la fertilité des sols suite à la perpétuation des mauvaises pratiques agricoles épuisantes pour les sols (e.a. des feux de brousse) et des options culturales (monocultures, surtout du coton) mène à des rendements faibles et une dépendance des engrais. Des tests ont été exécutés avec la fumure organique (compost et fumier), qui est surtout utilisée dans les jardins maraîchers (l'association de l'élevage à l'agriculture est trop faible dans la région pour l'utiliser sur de grandes superficies).

En général, les agriculteurs n'ont pas accès aux engrais à crédit (et certainement pas à des engrais spécifiques), sauf pour le coton. Les paysans ne sont pas bien organisés pour avoir accès aux engrais, les systèmes financiers ne sont pas adaptés et il y a également des problèmes structureaux pour intégrer le secteur privé dans les marchés des engrais et des semences au Bénin<sup>52</sup>.

Les engrais du coton influencent la productivité du maïs d'une manière positive et les paysans choisissent de cultiver le coton afin d'avoir la possibilité d'utiliser des engrais pour le maïs. Ainsi, dans l'ouest du département de l'Atacora, la production du coton connaît une augmentation en tandem avec le maïs pour au moins 80% des producteurs (dans une moindre mesure à Boukoubé et à Cobly où la production du sorgho a récemment repris de l'importance)<sup>53</sup>. Pour le coton, il s'agit d'un système de '*contract farming*' avec l'Etat (à travers SONAPRA) dans lequel les producteurs reçoivent des intrants à crédit. La culture du coton est favorisée par l'Etat, et les ménages et les CARDER y investissent énormément de temps et d'intrants au détriment des cultures vivrières. Il n'est pas sûr que cette culture soit rentable au niveau des ménages dans toutes les zones et elle a une influence négative sur la fertilité des sols. Il y a également une nette augmentation de la production de quelques autres cultures vivrières et du soja. Les communes ont réalisé des excédents vivriers sur les céréales et le soja.

---

<sup>52</sup> Récemment, des producteurs de riz et de maraîchage ont également accès à des engrais à travers des ventes directes de leurs unions.

<sup>53</sup> Pour les données sur la production, voir annexe 6.4.2.

La croissance de la production connaît des limites qui sont plus importantes pour certains ménages et certaines femmes que pour d'autres.

- La production dépend d'une seule saison des pluies (sauf pour la production récente de riz dans les bas-fonds).
- Les gains de production sont principalement dus à l'expansion du terrain pour compenser la fertilité diminuante du sol ; cette expansion est déterminée par l'accès aux équipements/matériel et à la main-d'œuvre et, pour les femmes, parfois aussi par l'accès limité à la terre. Le degré élevé d'émigration des jeunes peut causer des problèmes. Tout ceci cause une plus grande inégalité entre les ménages. Un petit pourcentage des ménages a une large production excédentaire.
- Les gains de productivité sont également limités par la faible connaissance des producteurs quant aux itinéraires techniques (p.ex. pour le maïs, les itinéraires techniques ont été vulgarisés il y a très longtemps). L'accès aux semences améliorées est également difficile. La disponibilité devrait être assurée à travers SONAPRA, qui s'approvisionne chez les semenciers locaux et qui s'assure de la disponibilité des semences pour les unions des agriculteurs (à une subvention de 75%). Mais le système ne réussit pas à garantir une disponibilité suffisante et il y a un manque de semences améliorées pour le soja. Les producteurs ne sont pas très conscients de la nécessité du renouvellement des semences améliorées après 3-5 ans.
- La capacité des unions des producteurs pour les achats groupés des intrants est au stade expérimental et elle est encore très faible pour les unions de maïs (qui se sont organisées que très récemment au niveau communal).
- La production du fonio diminue à cause de la pénibilité des travaux, à cause du marché non garanti pour les producteurs et à cause de sa faible rentabilité. Cependant, le fonio est la seule culture pour les sols pauvres de Boukoubé, il demande peu d'intrants et il est très demandé.
- Un changement du rythme des pluies et des poches de sécheresse mettent le système encore plus sous pression. Les producteurs connaissent quelques méthodes traditionnelles pour prédire le temps mais ils n'ont pas encore de calendriers et de semences adaptées et ils souffrent des pertes à cause des pluies et de la sécheresse irrégulières. Les crédits pour les engrais présentent encore de plus grands risques à cause des pluies imprévisibles.

La diversification de la production a clairement diminué, sauf à Boukoubé. Dans l'ouest de l'Atacora, des cultures traditionnelles et nutritives et des cultures de résistance sont en train de disparaître. La production des légumes n'est pas permanente et elle dépend surtout des pluies. Le maraîchage de contre-saison est généralement peu développé. Les légumes ne sont presque pas disponibles pendant la saison sèche (fin novembre-mai), les communes exportent des légumes de novembre à avril/mai. L'élevage sert surtout à couvrir l'achat de céréales pendant la période de soudure, pour des cérémonies et pour les bœufs de trait. L'accès aux services vétérinaires est très faible.

A peu près un tiers des écoles primaires organisent des cantines scolaires avec le PAM (un repas par jour). La qualité de l'organisation et la qualité des repas sont très variables (mieux pour les cantines scolaires du PAM). L'ONASA a des boutiques témoins dans chaque commune avec une vente subventionnée de céréales pendant la soudure (portions limitées par ménage, faible ciblage des ménages vulnérables).

Les spécificités par commune quant à la disponibilité de la nourriture se trouvent dans l'annexe 6.4.3.

### **Facteurs liés à la destination des produits vivriers et au stockage**

Le riz et les légumes sont surtout destinés à la vente. Les produits vivriers principaux (maïs, sorgho, niébé) sont d'abord utilisés pour la consommation dans le ménage (le sorgho et le mil aussi pour des cérémonies – transformation du sorgho en bière). Au maximum 30% à 50% des ménages vend le surplus du maïs à des prix relativement bons plus tard dans l'année (le prix n'est toujours pas optimal). Ces pourcentages sont plus bas dans les zones non cotonnières des communes (à Boukoumbé et Cobly). Les ménages plus pauvres et les femmes vendent la production au moment de la récolte ou juste après, ou même avant la récolte à des prix bas, afin de rembourser des crédits. Ils ne peuvent garder que de très petits stocks pour la consommation. Plus tard dans la saison sèche ou au début de la saison des pluies, la disponibilité au marché du maïs est plus rare. Les commerçants locaux et les commerçants des pays voisins spéculent avec les céréales et les prix seront extrêmement élevés au moment où les producteurs sont payés pour le coton. Parfois les communes ou l'ONASSA restreignent l'exportation du maïs vers les pays voisins.

La plupart des céréales des ménages sont stockées de façon traditionnelle dans les chambres des ménages et la répartition des stocks dans les ménages est effectuée par l'homme. Les céréales stockées de façon traditionnelle connaissent un taux de perte post-récolte de plus de 30%. Les quantités à stocker par des producteurs vulnérables sont en tout cas très petites (faible production ou déjà vendue aux pré-financeurs ou pour couvrir des coûts immédiats et cérémonies). Les quelques entrepôts disponibles dans la région<sup>54</sup>, ne sont que peu utilisés pour le stockage du maïs et servent surtout à stocker les intrants du coton. De plus, les systèmes de gestion sont inexistantes et/ou peu adaptés. Le système du warrantage est encore à ses débuts dans le département de l'Atacora (bien que les conditions de production et de hausse de prix pendant la saison soient bien remplies).

Pour les petits stocks de ménage, les femmes ont suffisamment de pouvoir de décision, mais leur droit de décision pour le stockage de grandes quantités de maïs est très faible. Le fait que les hommes sont responsables d'acheter les grands stocks de nourriture pour le ménage est un atout, mais rend les femmes assez vulnérables dans les ménages polygames et dépendantes des décisions de leurs maris.

### **3.2.2 FACTEURS DETERMINANTS POUR L'ACCES A LA NOURRITURE**

Pour les ménages des 4 communes, l'accès limité aux aliments est lié à des niveaux de revenus instables, le comportement d'épargne et les conditions limitées d'épargne, et le faible niveau d'entreprenariat. La vulnérabilité de l'accès à la nourriture est liée au fait que les revenus des ménages (utilisés pour la nourriture) proviennent principalement de l'agriculture. De plus ils sont principalement basés sur la vente des cultures vivrières et ceci d'une manière plutôt non organisée. Finalement, cette activité est basée sur une seule saison des

---

<sup>54</sup> Boukoumbé : 26 magasins de stockage (8 sont fonctionnels), Cobly : 14 magasins, Matéri : 15 grands magasins et 28 petits magasins, Tanguiéta : 30 grands magasins.

pluies, qui ne permet pas de ressources de revenus permanentes. Une des causes sous-jacentes est l'environnement peu encourageant pour le développement du secteur privé et les politiques instables.

### **Facteurs liés aux revenus des ménages**

La vente des produits agricoles, surtout des produits vivriers, est la source principale de revenus destinés à la nourriture. La demande du marché pour les céréales, les légumes (entre novembre et mai) et le soja est importante dans le département. Le marché des céréales connaît une forte variation saisonnière, accentuée par la spéculation des commerçants des pays voisins. Toutefois, les producteurs ne savent pas bien valoriser cette demande pour les céréales. Les ménages pauvres et les femmes vendent à prix bas les céréales presque immédiatement à la récolte. Souvent le maïs est déjà partiellement vendu avant la récolte à des commerçants qui préfinancent les grands producteurs (pas à Boukoubé). La plupart des ventes sont réalisées individuellement et elles ne concernent que de petites quantités, ce qui rend la position des agriculteurs sur les marchés assez vulnérable. Pour le riz, les unions des producteurs ont réalisé des ventes groupées avec succès (2013, avec la CTB-FAFA). Les agriculteurs de plus grande taille stockent une bonne partie de la récolte et vendent le surplus à un meilleur prix plus tard dans l'année (5% à 40% de la population). Ces ventes peuvent aller jusqu'à la moitié de la quantité produite.

A peu près 80% des producteurs produisent du coton (moins à Boukoubé). Les revenus du coton mettent fin à la période de soudure (juin), mais viennent trop tard pour investir dans la campagne agricole des cultures vivrières. Vu que les revenus du coton arrivent comme un paiement unique d'une somme importante, ils sont aussi utilisés pour des investissements (habitation, transport). Les revenus du coton sont épuisés après deux mois au maximum.

Il existe peu d'opportunités de revenus en dehors de l'agriculture. Les opportunités des femmes se situent surtout dans la transformation des produits agricoles, qui reste globalement non professionnalisée (riz étuvé, fromage et moutarde de soja, bière de sorgho et des produits non conventionnels à Boukoubé). Toutefois, il y a des acquis importants pour le riz étuvé et pour la transformation du soja<sup>55</sup>, (et pour la transformation du fonio et des semences de baobab à Boukoubé). Une bonne partie des femmes ont déjà été formées dans les domaines techniques, et quelques-unes ont reçu des équipements/ matériel, mais leur encadrement pour la gestion et la commercialisation, pour le développement de stocks et de nouveaux produits, etc., reste faible. Par ailleurs, la majorité des femmes ne sont pas formées ou non équipées. En plus, les mini-rizeries dans le département ne sont pas fonctionnelles et elles mettent toute la transformation du riz sous pression.

De plus en plus, les agriculteurs et leurs organisations considèrent l'agriculture et les ventes qui en découlent comme un entrepreneuriat. Toutefois, les services d'appui ne sont pas encore réellement adaptés à cette attitude plus entrepreneuriale, des partenariats public-privé sont pratiquement inexistantes et l'attitude commerciale croissante ne touche qu'un petit groupe d'agriculteurs, tandis que beaucoup de producteurs continuent dans le mode d'agriculture de subsistance. Il manque de calculs réalistes sur la rentabilité des différentes cultures. Souvent les coûts d'investissement (aménagement) et de main-d'œuvre des femmes sont largement sous-

---

<sup>55</sup> Bien que le soja ne fasse pas partie des 13 filières prioritaires du Plan de Relance du Secteur agricole (définies comme filière d'opportunité), la transformation du soja constitue une opportunité pour les femmes de l'Atacora (profit net de 1000 FCFA par jour investi).

estimés<sup>56</sup>. Les producteurs ont peu d'accès à l'information sur les marchés, à l'information sur la rentabilité de certaines filières et leurs risques, et aux services d'appui. En outre, les femmes sont confrontées à un problème d'accès aux finances, bien qu'actuellement certains groupements de femmes renforcés aient accès aux IMF locales.

Les spécificités par commune quant à l'accès à la nourriture se trouvent dans l'annexe 6.4.3.

### **Facteurs liés à la stabilité des revenus des ménages**

Il n'y a qu'une seule saison des pluies. De ce fait, la population dépend de l'argent épargné des ventes des produits agricoles de la saison principale, des stocks alimentaires, ou des activités génératrices de revenus pendant la saison sèche/début de la saison pluvieuse. En général, le comportement d'épargne et la planification des revenus et des dépenses sont peu développés, sauf pour les petits systèmes de tontines. Les revenus, comme les stocks de nourriture sont vite épuisés, ce qui a une influence négative sur la sécurité alimentaire du ménage à partir du mois d'avril - mai (pour certains ménages même plus tôt). Le revenu du coton, touché par les hommes du ménage comme un paiement unique au début de la soudure (mai- juin) est utilisé pour l'achat de nourriture entre juin et septembre. Les revenus du coton sont aussi utilisés pour des investissements importants, très peu est épargné.

Le faible taux d'activités génératrices de revenus pendant la contre-saison est lié aux opportunités limitées dans les zones rurales, mais aussi à la non-disponibilité de personnes qui peuvent s'engager de façon permanente (à cause de l'émigration de la population et à cause des cérémonies pendant la saison sèche). L'émigration temporaire est très normale pour 80% des ménages. Ces revenus sont peu investis dans l'achat de la nourriture.

Le potentiel de transformation des produits agricoles est significatif mais l'activité est seulement importante pour une petite minorité des femmes. Par contre, la plupart des femmes ne connaissent pas le potentiel exact du marché pour les produits transformés et elles n'ont pas accès aux équipements ou matériel, ni à la formation. Il y a déjà du progrès pour le riz étuvé et le fromage du soja, mais ces produits ne concernent qu'une petite fraction de la population.

Le potentiel important des bas-fonds dans (toutes) les communes est peu exploité (exploité/aménagé pour 10%-20%) alors qu'il pourrait apporter une solution pour la production durant la saison sèche. Les aménagements hydro-agricoles sont principalement orientés sur la production du riz. Vu le nombre limité de bénéficiaires par périmètre et la situation pénible du travail des femmes, la rentabilité de la production du riz reste à discuter. La rentabilité du maraîchage est en fait plus importante que celle du riz. Le maraîchage obtient également de l'attention des programmes, mais le niveau de spécialisation des producteurs/ productrices dans le maraîchage est faible. Le marché des légumes est bon de novembre à avril (parfois jusqu'au mois de mai). Toutefois, vers le début de la saison des pluies, quand beaucoup de producteurs commencent à cultiver des légumes, les prix sont bas. La gestion efficace de l'eau pour le maraîchage dans les bas-fonds est peu maîtrisée

---

<sup>56</sup> La CTB est en train de réaliser une recherche-action pour 3 filières (anacarde, riz, maraîchage), mais ceci reste un point d'attention pour le soja, le maïs et le fonio.

A cause des stocks épuisés et le manque de sources de revenus alternatives dès le mois de mai, les ménages connaissent des périodes de soudure sévères (20% à 40 % de la population, la sévérité et la durée peuvent différer) durant lesquelles ils empruntent de l'argent ou de la nourriture à d'autres personnes du village (crédit informel), ils vendent de la volaille et petits ruminants, de la bière et des produits des cueillette à Boukoumbé, etc. Les groupes plus vulnérables travaillent pour les autres ménages (dans leur village ou plus loin). Ces dettes et l'absence de main-d'œuvre pour leurs propres champs les mettent dans une situation vulnérable de productivité et limitent les revenus réels de la récolte suivante (d'abord, les gens doivent rembourser tous les crédits). Ce sont les revenus du coton ou la récolte de l'igname, du maïs précocé ou du fonio qui mettent fin à la période de soudure.

### 3.2.3 FACTEURS DETERMINANTS POUR L'UTILISATION DE LA NOURRITURE

Les défis pour une bonne utilisation des aliments dans les 4 communes sont très prononcés pendant la période de soudure. Outre les problèmes de soudure, il y a l'ignorance de bonnes pratiques nutritionnelles et hygiéniques et les traditions et tabous sur les règles nutritionnelles. Dans les régions où la terre est disponible, le soin des enfants est également négligé (comme les femmes sont très occupées des travaux champêtres). La diversification des aliments disponibles diminue. L'accès à l'eau potable s'améliore, mais il n'est pas encore garanti.

#### **La soudure**

Les problèmes de nutrition se situent au niveau de la quantité et de la qualité des repas et au niveau de l'alimentation des enfants et des femmes enceintes surtout pendant la soudure. Les grands producteurs de maïs-coton (20% -30% de la population) ne connaissent pas de période de soudure. Pour les autres, la période de soudure dure d'avril à juin (pour les producteurs de coton) ou d'avril à juillet/août (pour les ménages sans coton). Pendant cette période, les ménages ont un ou deux repas par jour, souvent du manioc. Le petit élevage (volaille et petits ruminants) permette à certains ménages de mieux traverser la période de soudure et de financer les activités de production végétale.

#### **Diversification et pratiques nutritionnelles**

Le maïs est devenu l'aliment-clé pour les ménages dans le département de l'Atacora (auparavant c'était le sorgho et toute une variété d'aliments, comme les légumineuses, l'igname et le manioc), bien que les racines et les tubercules, le niébé et le fonio fassent toujours partie de leurs repas (selon les caractéristiques des communes, plus pour Boukoumbé - voir tableaux en annexes 1 et 4). Les cultures traditionnelles avaient des avantages pour une récolte précocé (fonio, igname), pour les cérémonies et pour leur valeur nutritionnelle. Bien que la disponibilité des légumes et des produits dérivés du soja ait augmenté (pour les légumes : moins à Boukoumbé), ceux-ci sont surtout considérés comme des cultures de rente, pas comme des aliments dans les repas. Le soja et les légumineuses sont plus consommés qu'avant, mais ceci reste marginal. Traditionnellement les feuilles de Gombo et de Baobab sont utilisées comme légumes.

L'ignorance quant aux bonnes pratiques nutritionnelles et surtout d'hygiène est toujours bien réelle. Il existe des traditions locales qui influencent la situation nutritionnelle des enfants, ce qui explique également les niveaux

élevés de malnutrition. En plus, l'influence des femmes sur la quantité et la qualité de la nourriture durant la soudure est déjà très limitée (due au manque de revenus, au manque de pouvoir de décision sur les stocks de maïs et au manque d'accès à la terre irriguée). Le taux d'alcoolisme est élevé.

### **L'accès à l'eau potable**

La bonne couverture en points d'eau (potable) constitue une réussite remarquable dans l'Atacora, mais n'a pas mené à un véritable accès à l'eau potable pour l'ensemble de la population. La répartition des points d'eaux dans les communes s'améliore et le nouveau système de gestion (avec délégués, ACEP) se met en place partout. Malgré les efforts, la répartition inégale des points d'eau a laissé plusieurs villages sans accès à l'eau potable. Plusieurs ouvrages ne sont pas encore délégués, ou les délégués n'ont pas encore signé de contrat de délégation avec la commune. Les capacités des ACEP et des gérants privés, la disponibilité de pièces de rechange au niveau local et la mobilisation de la population pour payer l'eau sont des défis importants. Ils sont de plus en plus pris en compte par les services déconcentrés, les mairies et les bailleurs. L'importance de la culture du coton dans les communes d'intervention pourrait présenter un risque pour la qualité de l'eau de surface. La culture du coton utilise de grandes quantités de pesticides qui peuvent présenter un risque pour l'écologie des bassins et les populations riveraines. La qualité de l'eau n'est pas bien contrôlée.

### **Prévention de la malnutrition**

La prévention de la malnutrition n'est pas une action généralisée. Il existe des centres de santé ou des centres nutritionnels spécialisés (Tanguiéta, Natitingou) pour la récupération des enfants malnutris (sévèrement). Les enfants malnutris dans les communautés sont suivis et traités par les relais de santé communautaires, ancrés dans la DSS (ZS). Même ces derniers se sont surtout concentrés sur la récupération d'enfants malnutris et la formation de leurs mères. Parfois des approches communautaires poussées sont utilisées (voir Plan Bénin avec des approches de 'mères modèles', 'grands-mères' dans 16 villages de Cobly). Les relais de santé sont à redynamiser (après la sortie d'UNDEA et UNICEF). De plus, ils ne sont pas ancrés dans les écoles et n'ont pas de liens formels avec les ACEP (association des utilisateurs des points d'eau). Les écoles n'ont pas d'activités en matière de nutrition (seulement des activités de sensibilisation concernant l'hygiène) et n'ont pas toutes accès à l'eau potable. Il existe des écoles sans latrines. A Tanguiéta et Cobly, il existe des mutuelles de santé fonctionnelles. Leur lien avec la sécurité alimentaire est plutôt indirect, mais elles ont formé 80 femmes -relais communautaires dans le passé. Le Centre de Promotion Sociale récupère des enfants et mères malnutris ou démunis et handicapés : il leur fournit de la nourriture ou de l'argent, ou il essaie de les intégrer dans des AGR.

Les spécificités par commune quant à la nutrition se trouvent dans l'annexe 6.4.3.

### **3.2.4 LE CYCLE D'INSECURITE ALIMENTAIRE**

Le cycle annuel de sécurité alimentaire est présenté dans la figure 6. Cette figure présente un ménage moyen en insécurité alimentaire (pas tous les ménages se trouvent dans une situation d'insécurité alimentaire et pas toutes les zones dans les communes présentent ce niveau élevé d'insécurité alimentaire). La plupart des céréales sont récoltées en octobre-novembre. Une bonne partie est vendue directement à un prix bas ou est utilisée (afin de payer pour des cérémonies, sorgho pour la bière locale, etc.) L'augmentation de la production de maïs (en

utilisant des engrais du coton), fait durer le stock de maïs plus longtemps, mais pas assez longtemps pour survivre les mois les plus difficiles. Le stock de maïs peut durer au plus tard jusqu'aux mois d'avril-mai, quand les pluies commencent. Les ménages en insécurité alimentaire commencent à prendre des crédits informels, ils vont travailler pour d'autres, ils vendent des animaux, tout cela au moment où ils feraient mieux d'investir dans leurs propres champs afin de sécuriser la récolte suivante. D'autres opportunités de revenus sont pratiquement inexistantes et les agriculteurs ne disposent pas de revenus pour acheter des intrants pour la campagne agricole suivante. L'accès formel au crédit agricole n'est toujours pas bien développé. En plus, le prix du maïs augmente durant la saison des pluies. Les légumes sont disponibles durant la saison des pluies. Les agriculteurs cultivant le coton, sont payés au mois de juin (le moment exact est difficile à prédire) ce qui résout temporairement le problème d'accès à la nourriture, malgré les prix élevés du maïs à ce moment. Mais les revenus sont également utilisés pour rembourser les crédits et pour investir dans la construction (maison) et les moyens de transport, donc les revenus du coton sont vite épuisés. Les ménages qui cultivent des variétés et des cultures précoces (p.ex. fonio) et l'igname ont leur première récolte en août, ce qui termine la soudure. Pour les ménages qui ne produisent pas de coton et/ou d'igname, la soudure continue jusqu'au mois de septembre quand le maïs, le millet et le sorgho sont récoltés. Après cette récolte, les ménages doivent d'abord rembourser tous les crédits et les frais scolaires.

Le système est vulnérable à cause du fait qu'il y a un chevauchement substantiel des cultures vivrières avec les cultures de rente et du fait qu'il n'y a qu'une seule saison des pluies et à cause de la valorisation limitée des opportunités génératrices de revenus. Le cycle d'insécurité alimentaire démontre surtout la situation des ménages vulnérables. 10% à 30% de la population (dépend de la zone) n'a pas de gros problèmes durant la soudure et celle-ci continue à augmenter les superficies cultivées et les ventes du coton et des céréales.

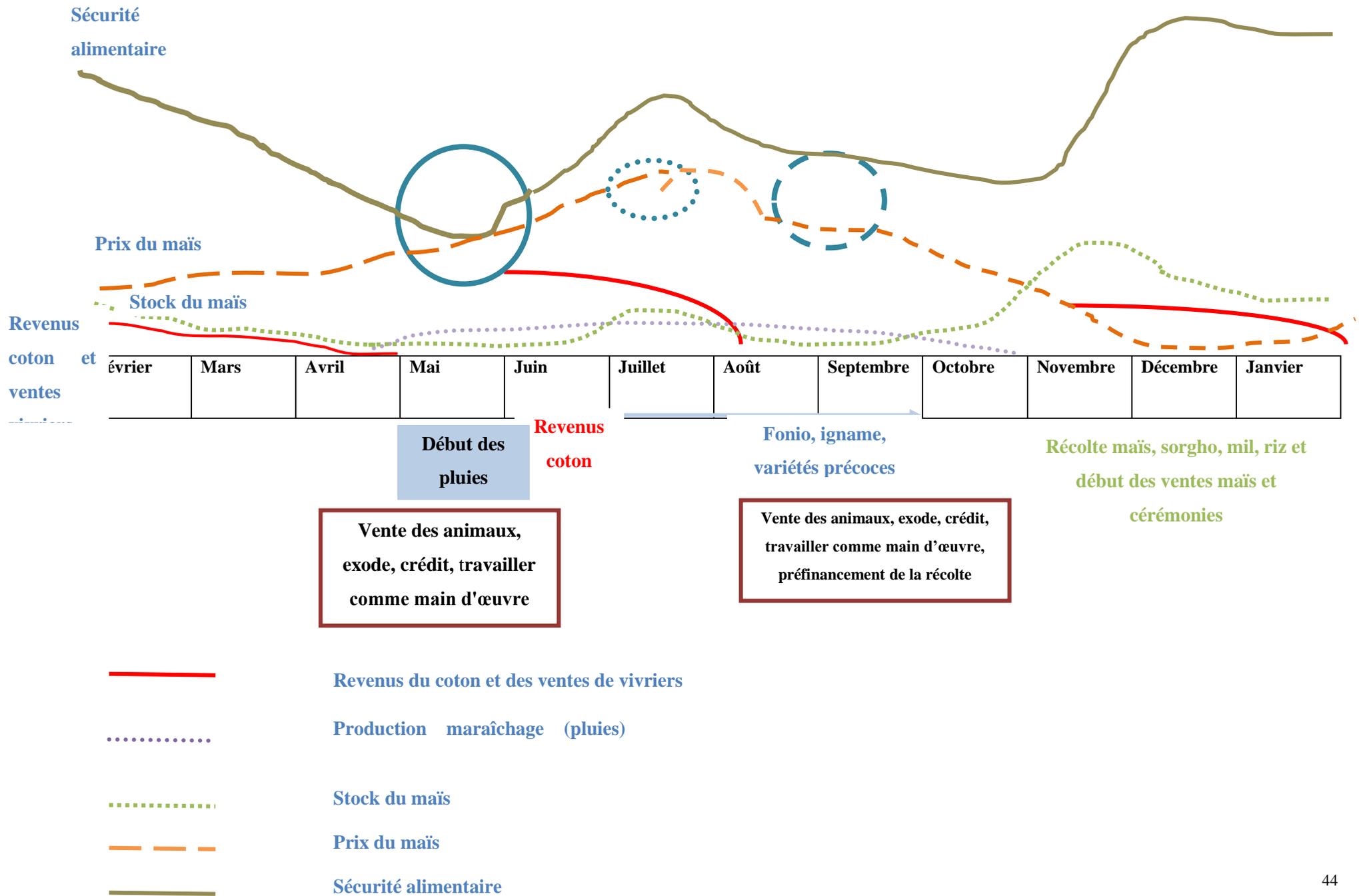


Figure 6 : Le cycle d'insécurité alimentaire.

### 3.2.5 RESUME DES DIFFERENTES DIMENSIONS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Disponibilité de la nourriture	Accès à la nourriture	Utilisation
<p><b>Situation</b></p> <p>Le maïs est devenu l'aliment de base. Le maïs est très peu disponible dans les ménages et sur les marchés pendant la période de soudure (et pas en petites quantités). Au maximum 30% des producteurs produisent suffisamment de maïs pour couvrir les besoins de la famille en maïs jusqu'au mois de juin. Le tandem coton-maïs se développe au détriment des cultures d'alimentation traditionnelle et des cultures de maturité précoce pour mettre fin à la soudure et au détriment de la fertilité des sols. Les légumes ne sont presque pas disponibles pendant la saison sèche. Pourtant la région exporte des excédents de céréales, soja, légumes.</p> <p><b>Différents facteurs expliquent cette situation.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'infertilité des sols exige l'utilisation d'engrais ou des manières de gestion intégrée des terres. L'accès aux engrais spécifiques reste un défi (non disponible, pas à crédit, sauf pour le coton).</li> <li>2. La production de maïs est en hausse grâce aux engrais du coton, bien que la stratégie principale pour augmenter la production du maïs, reste l'expansion du terrain. Les deux cultures, à savoir le coton et le maïs, demandent des investissements importants dans la main d'œuvre ou l'accès aux équipements/ matériel et aux bœufs de trait. La plupart des ménages sont toujours assez restreints dans ces facteurs et ils cultivent donc de petites superficies de maïs et/ou de coton.</li> <li>3. Changement du rythme des pluies, sécheresse pendant la saison champêtre, volatilité des pluies. Calendrier agricole pas encore adapté. Valorisation des ressources en eaux est sous-optimale.</li> <li>4. Ventes immédiates des récoltes par les 40%-50% les plus pauvres et par les femmes, en petites quantités. Pour les produits stockés - si il y en a, le taux de perte post-récolte est élevé (plus de 30%). Le système de gestion du stockage collectif des céréales est peu fonctionnel (ou utilisé pour les intrants du coton). L'accès aux volumes importants du stock par la femme n'est pas garanti.</li> <li>5. La production des légumes n'est pas permanente et elle dépend surtout des pluies.</li> </ol>	<p><b>Situation</b></p> <p>Le problème d'accès à la nourriture se situe surtout au niveau de la stabilité de l'accès pendant la soudure. Les revenus des ménages dépendent surtout des ventes des produits vivriers. Les quantités sont généralement petites. La production de la saison des pluies est immédiatement vendue, les prix obtenus ne sont pas intéressants par rapport aux prix élevés pour l'achat de maïs et d'aliments pendant la période de soudure. Les moyens sont vite épuisés. Les stratégies développées pour avoir accès à la nourriture pendant la saison sapent la sécurité alimentaire future.</p> <p><b>Différents facteurs expliquent cette situation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les producteurs non organisés ont une faible position dans le marché très volatile. Il paraît difficile pour les unions communales de trouver des commerçants qui achètent de grands volumes. Seulement pour le riz, les ventes groupées se développent.</li> <li>2. Les revenus du coton, reçus pendant la période de soudure, ne couvrent pas plus qu'un ou deux mois de nourriture (et pas tous les ménages n'en produisent). Les revenus sont aussi utilisés pour d'autres dépenses. Les revenus arrivent trop tard pour la campagne agricole.</li> <li>3. En plus, les marchés de céréales subissent des hausses accrues des prix pendant la soudure.</li> <li>4. Le marché des emplois non agricoles n'est pas diversifié et il y a un faible développement d'activités génératrices de revenus pour la saison sèche. L'exode rapporte plus aux jeunes que de petites activités locales. Pourtant la transformation des produits agricoles connaît un grand potentiel.</li> <li>5. Seul un petit nombre de bas-fonds sont aménagés, et ceux qui le sont, ne sont pas toujours fonctionnels ou pleinement occupés pendant la saison sèche.</li> </ol>	<p><b>Situation et explications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apport alimentaire insuffisant, apport alimentaire non diversifié. Bonnes pratiques nutritionnelles, de l'hygiène et du traitement de diarrhée inconnues ou pas appliquées. Des pratiques traditionnelles et coutumes influencent le comportement vis-à-vis de la nutrition et du traitement des maladies. Niveau élevé de malnutrition des enfants.</li> <li>- Augmentation du nombre de points d'eau, mais la répartition des points d'eau et l'insertion des nouveaux systèmes de gestion posent toujours des défis avec comme conséquence : une couverture incomplète ou des ruptures d'accès à l'eau potable.</li> <li>- Pas toutes les écoles ne disposent d'un point d'eau et elles ne font pas toutes partie du programme 'cantines scolaires'. Grande variabilité de qualité des cantines scolaires. .</li> <li>- Les légumes et les produits transformés du soja sont surtout vendus sur le marché plutôt que d'être mangés, bien que ceci s'améliore.</li> </ul>
<p><b>Causes</b></p>	<p><b>Causes</b></p>	<p><b>Causes</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion du coton par le Bénin et le temps et les moyens investis par les CARDER dans la filière coton au détriment des cultures vivrières et de la fertilité des sols</li> <li>- Faible respect pour les bonnes pratiques agricoles et monocultures.</li> <li>- Pauvre accès aux engrais et semences améliorées à cause des systèmes étatiques et à cause de la faible capacité des unions. La majorité des producteurs sont non organisés ; des producteurs organisés sont attentifs à l'aide.</li> <li>- Pauvre accès aux équipements adaptés et à la main-d'œuvre. Ce dernier est influencé par le grand exode des jeunes.</li> <li>- Faibles systèmes public-privé pour la gestion des stocks de céréales</li> <li>- Pauvre accès au financement pendant la soudure en tant qu'alternative pour les systèmes de préfinancement informels</li> <li>- Pour beaucoup de producteurs, leurs activités ne sont pas une profession. La planification de leur exploitation n'est pas bien considérée.</li> <li>- Le leadership des communes pour le développement agricole est limité et l'engagement des unions des producteurs dans la politique et les stratégies locales est limité. Les investissements communaux dans l'agriculture ne sont presque pas prévus, pas assurés et parfois politisés.</li> <li>- Boukoumbé : faible disponibilité de la terre dans 3 des 7 arrondissements.</li> <li>- Echec des initiatives de reboisements communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible culture d'épargne. Faible accès au financement formel</li> <li>- Marchés volatiles déterminés par des commerçants/spéculeurs des pays voisins. Politiques de commerce (d'exportation) instables aux frontières</li> <li>- Capacités des unions pour les ventes groupées sont limitées.</li> <li>- La planification de l'exploitation familiale est faible. Degré d'analphabétisme très élevé. Faible encadrement des producteurs comme exploitations économiques ou comme entrepreneurs. Attitude de dépendance de l'aide, renforcée par le fait que la majorité des programmes n'ont pas d'approche à la demande.</li> <li>- Gestion et approche institutionnelles et participatives d'aménagements des bas-fonds ont connu des défauts dans le passé.</li> <li>- Les ventes de maïs, soja en gros génèrent des revenus pour l'homme, très peu revient à la femme et cette partie n'est pas sécurisée. L'homme est responsable pour l'approvisionnement de la famille en vivriers, ce qui rend la femme dépendante de son attitude, de sa bonne volonté.</li> <li>- Services vétérinaires très peu développés (et sans implication réelle du secteur privé), risques importants pour l'élevage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disparition des aliments nutritifs traditionnels et des cultures de résistance ou à maturité précoce due à la valeur commerciale élevée du maïs et du coton et la promotion du coton par l'Etat.</li> <li>- Les efforts sur la malnutrition se sont concentrés surtout sur l'aspect de récupération des enfants et la formation de leur mère, très peu sur la prévention de la malnutrition. Le CARDER (SCDA) est peu impliqué.</li> <li>- Les efforts communautaires à travers les relais de santé ne sont pas réellement appuyés par les communes et isolés des ACEP et des écoles. Les relais communautaires sont faiblement ancrés dans la DSS et ils sont démotivés.</li> <li>- Il y a un taux d'alcoolisme élevé dans le département, y compris chez les femmes et les jeunes.</li> <li>- Le suivi/surveillance de l'état nutritionnel est déficitaire (basé sur des cas récupérés aux centres de santé)</li> <li>- Manque de revenus et de contrôle des femmes pour payer des traitements, tradition d'utiliser des herbes médicinales et des méthodes de traitement traditionnelles.</li> <li>- Nombre élevé d'enfants par femme, pourcentage très bas des femmes utilisant des méthodes contraceptives.</li> </ul>
--	---	--

**Tableau 9** : Résumé des différentes dimensions de la sécurité alimentaire

**Source** : Equipe de consultants FBSA, 2014

## 3.3 Groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire

### 3.3.1 Ménages vulnérables

Le degré de vulnérabilité diffère entre les *zones* au sein d'une commune. Les différences sont principalement liées au potentiel naturel, à la fertilité du sol et à la disponibilité de la terre. Dans les zones à meilleur potentiel, le nombre moyen d'hectares cultivés par ménage est plus élevé et le niveau moyen de sécurité alimentaire est plus acceptable. Dans ces zones, les groupes à degré d'insécurité alimentaire sévère cultivent des superficies moyennes de trois hectares, tandis que dans les zones à potentiel plus bas, les groupes vulnérables cultivent moins d'un ou deux hectares.

Même dans chaque communauté, il existe des différences prononcées dans le degré d'insécurité alimentaire parmi les *ménages*, lesquelles sont souvent déterminées par l'accès aux équipements, à la culture attelée (et aux fonds), à la main-d'œuvre (dans la famille ou en dehors de la famille) et parfois par le niveau des revenus des jeunes émigrants de la famille. Ainsi, les ménages avec de très jeunes enfants ou avec des personnes plutôt âgées sont plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Il existe également des différences entre les ménages plus traditionnels et ceux qui ont une attitude plus ouverte et plus progressiste.

L'écart d'insécurité alimentaire entre les ménages peut différer selon les zones dans les communes. L'inégalité entre les ménages croît à mesure que les revenus du coton sont plus importants dans les zones ou villages (p.ex. 20% des ménages avec des terres cultivées de plus de 20 ha et 30% des ménages avec moins de 3 ha dans un même village où la production du coton est importante). Ceci est dû au fait que certains ménages n'ont pas les moyens d'acheter les inputs (ou le travail) pour le coton. A Boukoumbé, il n'existe presque pas d'inégalité entre les ménages dans les zones à faible potentiel et sans coton, tandis que l'inégalité est très élevée dans les quelques zones de production du coton (dans ces zones, il existe des familles nanties et des familles très pauvres).

La meilleure façon d'évaluer et de classer la vulnérabilité des groupes dans les communautés et les communes sélectionnées est à l'aide des superficies cultivées. Le nombre de mois de soudure est généralement lié à ce facteur.

- Dans tous les villages, au moins la moitié de la population ne cultive que trois hectares ou moins et elle connaît des soudures sévères (sauf dans les zones à potentiel élevé de Coby où les ménages vulnérables cultivent systématiquement des superficies plus larges).
- La catégorie juste au-dessus de ces groupes très vulnérables réduit également le nombre de repas par jour à 2 et elle réduit la quantité par repas durant la période de soudure. Cette catégorie est également considérée vulnérable.
- Dans toutes les communes, les ménages des catégories plus nanties - même si leur production et leurs revenus sont meilleurs - peuvent toujours montrer un niveau élevé de malnutrition dû à des pratiques nutritionnelles non optimales.

La catégorisation de la population par commune est présentée dans les tableaux ci-dessous, avec une différenciation entre les zones à potentiel élevé et les zones à potentiel bas par commune.

### Boukoubé

Hectares cultivés	10-20 ha	3-4 ha	1-3 ha	0,5-1 ha	0 ha
% de la population					
Zones à potentiel élevé	30%	20%	25%	25%	-
Soudure	Pas de soudure	Pas de soudure	juin-août maïs, produits de cueillette et chasse	avril-août maïs, produits de cueillette et chasse	
Zones à faible potentiel	-	10%	20%	40%	30%

**Tableau 10** : Catégorisation des ménages selon leur vulnérabilité sur la base de la superficie cultivée (Boukoubé).

Source : équipe de consultants FBSA, 2014

### Cobly

Hectares cultivés	10-20 ha	4-10 ha	2-3 ha	1-2 ha	0,5-1 ha
% de la population					
Zones à potentiel élevé	50%	30%	20%	-	-
Soudure	Pas de soudure	Pas de soudure	juin	mai - juin	avril- août
Zones à faible potentiel	-	20%	25%	30%	25%

**Tableau 11** : Catégorisation des ménages selon leur vulnérabilité sur la base de la superficie cultivée (Cobly).

Source : équipe de consultants FBSA, 2014

### Matéri

Hectares cultivés	5ha et plus	2-5ha	1-2 ha	0,5-1 ha
% de la population				
Zones à potentiel élevé	40%	30%	10%	20%
Soudure	Pas de soudure	juin	mai-juin	avril- août
Zones à faible potentiel	15%	30%	30%	25%

**Tableau 12** : Catégorisation des ménages selon leur vulnérabilité sur la base de la superficie cultivée (Matéri).

Source : équipe de consultants FBSA, 2014

### Tanguiéta

Hectares cultivés	8-10ha	4-5ha	2-3 ha	0,5-2 ha

% de la population				
Zones à potentiel élevé	10 %	20%	30%	40%
Soudure	Pas de soudure	août-septembre	mai-septembre	avril-septembre
Zones à faible potentiel	5%	15%	40%	40%

**Tableau 13** : Catégorisation des ménages selon leur vulnérabilité sur la base de la superficie cultivée (Tanguiéta).

Source : équipe de consultants FBSA, 2014

### 3.3.2 D'autres groupes vulnérables

Les femmes et les jeunes constituent également des groupes généralement plus vulnérables à l'insécurité alimentaire :

- 1) les femmes : comme leur alphabétisation et leur accès aux informations sont moins développés, leur droit de décision (économique, social) est limité, ce qui restreint l'accès aux stocks, aux finances, à la terre, aux activités économiques, et l'engagement de la main-d'œuvre ; ce niveau diffère entre les ménages, mais également à l'intérieur du ménage (polygamie) ; comme les femmes prennent la responsabilité des soins des enfants, leur vulnérabilité a une influence directe sur la situation des enfants ;
- 2) les jeunes : la situation des jeunes se caractérise par (i) un manque de meilleures conditions de vie, un manque d'accès à la terre (encore plus avant le mariage) et aux fonds pour s'installer dans des activités agricoles rentables, le manque de l'information nécessaire sur des opportunités économiques, et une faible préparation à l'émigration (faibles compétences spécifiques, faible connaissance de la situation).

## 3.4. La capacité des acteurs et des structures locales dans les quatre communes

Des analyses 'SWOT' (forces, faiblesses, opportunités et menaces) se trouvent dans l'annexe 6.5.

**Les unions et les organisations des producteurs** - Dans chaque village et chaque commune de l'Atacora, il existe des coopératives/unions généralistes de producteurs, qui, en réalité, s'occupent surtout de la filière du coton. L'union régionale des producteurs (URP), qui unit toutes les unions, se concentre principalement sur le coton.

Les unions des producteurs de cultures vivrières ou d'autres cultures de rente émergent<sup>57</sup>. Elles sont organisées du niveau villageois jusqu'au niveau communal, et parfois déjà aux niveaux départemental et régional (riz, anacarde, maraîchage). Elles ont fait un progrès remarquable quant à leur développement institutionnel et organisationnel avec un appui presque permanent des différents partenaires. Les changements se situent surtout

<sup>57</sup> Boukoumbé : Union de riz (10 coop.), union de maraîchage (4 coop. et 2 en cours), union d'anacarde (8 coop.), réseaux des femmes pour le fonio Tikuna : association : 900 membres, UFEDEB: 30.000 membres, début d'une faîtière de fonio à Natitingou. Cobyly : union de riz (36 OP), union de maraîchage (6OP), union de maïs (18), début de structuration des groupements pour la transformation du soja (GIZ), coton (45). Matéri : union de riz, union de maraîchage (6 coop.), union de maïs (2013), 10 OP de transformation de soja. Tanguiéta : union de maraîchage (10 coop.), union de maïs, union de riz (10 coop.).

au niveau de la participation des unions communales dans les structures des unions départementales et au niveau de la structuration de la base des OP, mais aussi dans leur légitimité accrue, dans l'expérience acquise pour rendre services aux OP de base et dans les mécanismes développés pour avoir accès aux intrants. La combinaison d'une approche d'appui organisationnel et d'une mise à disposition d'animateurs aux unions (par des bailleurs) est à la base de ce progrès. Ce progrès est le plus remarquable pour la filière du riz, légèrement moins pour les filières du maraîchage et de l'anacarde (pour la dernière les producteurs étaient déjà assez bien organisés) et il reste très faible pour les unions de maïs (qui ne sont organisées que récemment jusqu'au niveau communal). Les unions de riz ont déjà commencé les ventes groupées (les unions maraîchères n'ont pas encore commencé les ventes groupées).

Ces unions font face à des défis considérables, surtout quant à la dépendance complète des bailleurs pour leur fonctionnement, leur faible leadership et voix vis-à-vis des communes et politiques pour influencer les investissements agricoles de celles-ci et l'enjeu d'accès aux intrants. Malgré le fait que le plaidoyer est une des attributions centrales de l'URP, elle ne possède pas de plan stratégique ou de capacités et moyens suffisants pour mettre en œuvre des actions de plaidoyer. La capacité de gestion financière des unions est encore très faible. Les unions communales, ne disposent pas d'animateurs, elles dépendent des animateurs de l'union régionale. Les unions communales n'ont pas toutes accès aux crédits bancaires.

La filière du soja n'est pas du tout structurée au niveau du département de l'Atacora et cette demande n'existe que faiblement au niveau des groupements de base. Un début de la structuration de la filière du maïs est observé dans les communes de Cobly, Matéri, Tanguiéta et Toucountouna (pas à Boukoubé), mais la structuration n'est pas complète et les capacités des unions de maïs restent faibles, les unions ont très peu d'activités en commun, elles attendent l'appui des partenaires et elles n'ont pas réussi à réaliser la vente groupée ou l'achat groupé des intrants. Il n'existe pas de filière départementale pour le maïs dans l'Atacora. La filière du fonio n'est pas structurée, sauf les unités de transformation déjà en place. Dans le cas de réintroduction du fonio, il serait absolument nécessaire de structurer les OP de fonio, puisqu'elles peuvent jouer un rôle important dans la collecte et le contrôle de la qualité du fonio et dans la production et la distribution de semences améliorées.

**Les OP de base** se présentent avec une diversité énorme quant à leurs capacités, ainsi qu'à leur taille, le leadership et la transparence. Il n'existe pas de recensement complet et récent de toutes ces OP (sauf pour l'union de riz). La majorité des OP de base se sont constituées afin d'avoir accès au financement. Quelques-unes sont plutôt des regroupements que des groupements, avec un nombre variable de membres, le rôle des unions n'est pas toujours clair pour ces regroupements. Pour les OP de base, il est difficile d'établir le lien avec les unions sans facilitation externe. Pas toutes les OP ne sont capables de payer les frais d'adhésion des unions. A Boukoubé, il existe des réseaux de femmes véritablement constitués pour faciliter l'entraide (main-d'œuvre, fonds de petit commerce, tontines), mais également pour des objectifs économiques. Elles ont déjà un fort réseau de membres et une vision claire et des circuits de commercialisation. Il leur manque la capacité économique et le personnel technique (animateurs).

La nouvelle loi régionale (ODAHA) sur la restructuration des coopératives pose surtout des défis au niveau des grandes faitières qui ont une mission de plaidoyer plutôt qu'économique, et pour les OP/coopératives à la base qui manquent de capacités de base. Presque tous les groupements sont des associations<sup>58</sup>.

**CARDER - SCDA**- L'atout principal du CARDER de l'Atacora est sa capacité pour l'encadrement technique des producteurs et pour constituer les OP à la base. Son dispositif de conseillers agricoles (agents techniques) dans les villages et arrondissements renforce cet atout (même si le dispositif n'est pas partout complet). Avec l'appui et les échanges continus des programmes, sa capacité stratégique (pour une réflexion sur le développement agricole et la sécurité alimentaire) s'est améliorée. Les approches et les plans des filières du riz, de l'anacarde, du maraîchage et du soja ont été bien élaborés et documentés dans le département de l'Atacora/Donga (les partenaires belges ont fortement contribué à l'élaboration des plans des filières). Toutefois, plus que la moitié du temps des agents techniques est investi dans la filière du coton. Les défis majeurs restent l'appropriation réelle de leur rôle régalien et de leur capacité pour superviser et faciliter des partenariats privé-public, l'encadrement de l'entreprenariat agricole, la facilitation de la commercialisation des produits, les calculs de rentabilité réelle des exploitations et entreprises, l'élaboration d'un meilleur cadre des services vétérinaires locaux, leurs faibles capacités d'auto-évaluation et leur faible communication avec la mairie.

Dans le CARDER (régional - Natitingou), il y a une cellule genre très active avec 10 effectifs. Un réseau régional d'expertise genre (multi-acteurs) s'est installé et il se réunit au moins trimestriellement. Ce sont la CTB et GIZ qui donnent un appui à son fonctionnement. La cellule genre exécute des activités concrètes (avec l'appui financier des partenaires) et elle développe des plans annuels, elle veille à la participation des femmes dans les bureaux des OP et des unions et au renforcement des capacités des OP et des unions sur l'intégration de l'aspect genre. Elle exécute également des activités de plaidoyer.

Le CARDER a mis en place un Comité départemental de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle de 2011 à 2012, celui-ci s'est arrêté après l'appui du projet. Les autres cadres de concertation sont cadrés autour des filières. La dynamique existante au niveau national autour des aspects nutritionnels n'est pas encore fortement traduite dans le dispositif départemental ou communal (sauf à Cobly et un début à Tanguiéta, voir chapitre 5). Le mandat du MAEP sur la prévention de la malnutrition (par exemple pour promouvoir l'utilisation des produits locaux et pour la communication sur les bonnes pratiques nutritionnelles) ne s'est opérationnalisé localement que dans l'appui à la transformation du soja et le contrôle des produits (mis en marché) par le technicien spécialisé dans l'alimentation et la nutrition (TSANA). Il n'y a pas de promotion ou suivi de bonnes pratiques nutritionnelles par les CARDER, SCDA/TSANA. Le suivi par le CARDER s'arrête aux indicateurs de production<sup>59</sup>.

**Communes - Mairies** - Les capacités des communes se sont réellement développées en termes de services techniques, de disponibilité de ressources financières à travers le FADEC et de capacité stratégique pour le développement. Ceci s'est marqué par l'élaboration des plans de développement communal (PDC), les plans annuels d'investissement et leur mise en œuvre. Toutefois, les communes ont du mal à connaître les

---

<sup>58</sup> Le SCDA ne peut pas les reconnaître comme des associations sauf s'ils décident d'aller en coopérative (pour en arriver à la forme coopérative les groupements doivent d'abord prouver 3 années d'existence avec tous les outils de fonctionnement bien tenus).

<sup>59</sup> Avec une base de données alimentée au niveau du SCDA et des réunions de suivi trimestrielles au niveau des CARDER.

investissements concrets des différents acteurs en détail et à y anticiper, bien que ceci s'améliore à grande vitesse pour le secteur de l'eau.

Les plans de développement communal ont mis un accent sur le développement agricole, mais aucune des 4 communes n'a défini une véritable vision et des priorités dans le domaine agricole et de la sécurité alimentaire (sauf un début à Cobly). La capacité stratégique croissante des communes n'a pas encore abouti à des investissements agricoles réels avec une vision à long terme. Le PSRSA n'est pas clairement reflété dans le PDC. Il n'existe aucun mécanisme local pour générer des ressources ou pour financer le développement agricole. Ni la commune, ni le CPS, ni la DDS n'ont un système qui contrôle systématiquement un échantillon d'enfants/femmes quant à la malnutrition. Le CPS distribue des vivres aux orphelins et enfants vulnérables sur une base trimestrielle. Les capacités (et expériences) dans des partenariats public-privé dans le domaine de l'agriculture n'existent dans aucune des quatre communes<sup>60</sup>.

Il n'existe pas de plan quant à la sécurité alimentaire ou quant à l'agriculture dans les communes. Les infrastructures agricoles visibles constituent la majorité des investissements agricoles réalisés par les communes (magasins, pistes). La faible fonctionnalité des infrastructures et le faible développement de priorités démontrent une faible connectivité avec les OP et un manque de réaction à la demande de la population. Les communes n'ont pas élaboré des modèles de gestion de ces infrastructures et parfois l'implantation est influencée par des choix politiques. La plupart des magasins de stockage sont utilisés pour le coton, pas pour les produits vivriers, quelle que fut la destination initiale.

Quant aux capacités pour la gestion des ressources naturelles, il existe un répertoire des bas-fonds dans les communes (pas toujours mis à jour) et dans toutes les communes un petit budget est réservé au reboisement. Il est à remarquer que malgré les effets de la désertification qui sont perceptibles dans la région, on n'observe pas de prise de conscience réelle au niveau des collectivités territoriales. Aucune analyse n'est effectuée, les budgets alloués demeurent dérisoires face à l'ampleur du phénomène. Aucune capacité n'existe pour des systèmes d'alerte et de gestion des risques climatiques<sup>61</sup>.

Tanguiéta et Cobly sont les seules communes qui ont prévu une ligne budgétaire sur la nutrition (pour Tanguiéta : non spécifiée). Tanguiéta et Cobly ont des plateformes de concertation communales fonctionnelles pour la sécurité alimentaire, Boukoumbé suit avec un cadre de concertation sur l'agriculture récemment installé (pas encore très fonctionnel à Boukoumbé). Ces cadres ne sont fonctionnels qu'avec le support des bailleurs/programmes. C'est à Cobly que cette capacité se développe le plus (grâce à la mise en œuvre du projet de Plan Bénin sur la sécurité alimentaire), avec l'existence d'un plan de travail annuel qui est évalué. Grâce à cette concertation, il y a une prise de conscience des questions de malnutrition dans la commune. Le cadre, ensemble avec des 'groupes d'action nutrition communautaires' dans 16 villages, suivent la situation nutritionnelle.

---

<sup>60</sup> Les relations qui lient les mairies avec le privé sont des relations de prestation pour la mairie pour la construction des infrastructures, autour de l'affermage des forages et pour la délivrance de certains services.

<sup>61</sup> Sauf un début au niveau départemental - avec implication des communes - appuyé par Protos. A Boukoumbé, un plan de contingence était élaboré en 2012, mais il n'a pas été opérationnalisé.

On trouve une capacité stratégique spécifique dans les domaines des compétences d'eau et d'assainissement, laquelle est aussi marquée par l'élaboration et la mise en œuvre des plans de l'hygiène et de l'assainissement et des plans du secteur de l'eau potable<sup>62</sup>. Les communes ont atteint un niveau de 11% à 93% de délégation de la gestion des points d'eaux<sup>63</sup>. Le taux de recouvrement des redevances est bas à Tanguiéta, mais déjà important à Matéri (il varie entre 12% et 65%)<sup>64</sup>. Les communes manquent de budget pour l'intermédiation sociale dans les villages, pour la sensibilisation de la population sur le nouveau système de gestion de l'eau potable, sur l'achat de l'eau et pour le suivi des points d'eau. Les ACEP sont mises en place, mais leurs capacités sont à renforcer. Le Cadre d'entretien et de maintenance des ouvrages simples (CEMOS) est faiblement développé dans les communes, mais ils font tous du progrès et des réparateurs privés sont disponibles et formés<sup>65</sup>. Les communes font face à des problèmes de stocks de pièces de rechange, parfois par manque de fonds (Boukoubé n'a pas encore réservé une ligne budgétaire/fonds pour les pièces), parfois par manque de disponibilité des pièces au niveau décentralisé. La qualité de l'eau potable n'est pas systématiquement suivie par les communes.

Quelques informations sur les capacités des communes sont incluses dans les tableaux de l'annexe 6.4.1.

**Prestataires de services-** L'approche "faire-faire" des partenaires a contribué à la naissance et à la croissance d'un bon nombre d'ONG et de bureaux d'études locaux de toutes sortes et disposant de capacités très variables. La majorité est assez bien ancrée localement, mais ils offrent peu de services spécialisés. Le focus est souvent mis sur la mobilisation sociale ou se limite souvent à l'encadrement technique de la production agricole. Surtout leurs capacités pour encadrer les producteurs avec l'approche 'compte d'exploitation' et 'd'entrepreneuriat' restent faibles. Leurs capacités pour innover, capitaliser, introduire des dossiers bien élaborés ne sont pas encore développées. Une approche 'entrepreneuriat agricole' est presque inexistante. Contrairement à ces tendances, le Guichet Economique Local<sup>66</sup> à Tanguiéta a développé des instruments professionnels pour l'encadrement de l'entrepreneuriat agricole. GIZ a élaboré des outils pour former des formateurs sur l'entrepreneuriat agricole (avec inclusion des aspects sur la nutrition). D'autres prestataires se sont spécialisés dans des thématiques, comme Budpos dans la nutrition, Jurafrigue dans les AGR de volaille et de reboisement.

Ces prestataires n'ont pas travaillé dans des circonstances idéales. Les producteurs/exploitants ne sont pas habitués à payer pour des services, ainsi les prestataires dépendent des programmes. Ces programmes sont souvent très dispersés, avec au maximum 20 exploitations par village (mais plutôt 5 à 20 exploitations par commune), ce qui ne permet pas aux prestataires de développer un service consultatif économiquement viable. En plus, c'est le bailleur de fonds qui sélectionne le prestataire de services pour son programme, ce qui n'aide pas à stimuler la demande des exploitations et ce qui ne sert pas toujours à motiver les prestataires à professionnaliser leurs services sur la base de la demande réelle et de l'appréciation des services par les exploitations.

---

<sup>62</sup> Les plans des différentes communes se ressemblent et ils ont une certaine uniformité. Il s'agit d'un premier exercice dans le développement d'une planification stratégique du secteur.

<sup>63</sup> En mai 2014 : Boukoubé : 55%, Cobly : 77%, Matéri : 11%, Tanguiéta : 93%.

<sup>64</sup> En mai 2014 : Boukoubé : 22%, Cobly : 37%, Matéri : 65%, Tanguiéta : 12%.

<sup>65</sup> La durée des pannes varie, mais à Boukoubé elles durent bien plus de 72 heures. A Cobly 15% des points d'eau sont en panne.

<sup>66</sup> Etabli et subventionné par Louvain Développement. Leurs capacités restent à être renforcées.

**Caisses de microfinance** - Le Bénin et l'Atacora ont un bon réseau de caisses jusqu'au niveau communal<sup>67</sup>. Les caisses d'épargne-crédit ont généralement des défis de durabilité dans le département de l'Atacora, leur potentiel est encore difficile à juger, la plupart ayant récemment obtenu un agrément. Ce n'est que très récemment que certaines institutions de microfinance (CLCAM, CVIC) ont lancé des crédits agricoles grâce à l'appui considérable de différents programmes aux groupements économiques (taux d'intérêt de 18%-19%, période de remboursement : 12 mois). Souvent il s'agit d'un crédit pour les contributions ou fonds propres demandés par ces programmes. Dans les zones à potentiel élevé de production et qui ont été appuyées par des projets d'agriculture, les producteurs sont mieux informés sur les produits de crédit et d'épargne. CLCAM a récemment lancé un nouveau produit d'assurance pour la culture du maïs contre les effets de la sécheresse. Les producteurs peuvent s'assurer pour un montant de 25.000 FCFA au minimum avec un coût de 10,1% (plus élevé à Tanguiéta).

### **Relais communautaires de santé et mutuelles de santé**

Dans l'Atacora, il existe environ 1.500 relais communautaires (RC). Ils se concentrent surtout sur le dépistage de ménages vulnérables, la récupération des enfants malnutris et la formation de leurs mères, parfois avec des approches communautaires poussées (voir Plan Bénin – PNC - avec des approches de 'mères modèles', grands-mères et des groupes d'action sur la nutrition dans les villages). Les relais de santé sont à redynamiser dans la zone d'intervention (après la sortie d'UNIDEA et UNICEF). Ils ne sont pas appuyés dans les 4 communes sauf dans quelques villages de Cobly avec un projet pilote du Plan Bénin<sup>68</sup> et dans quelques villages appuyés par Budpos à Tanguiéta. La CTB appuie un programme de santé communautaire dans la Donga avec la DDS de l'Atacora-Donga, y inclus l'aspect nutritionnel qui intervient comme critère dans le FBR (FBR qui est appelé à être très prochainement généralisé à toutes les zones sanitaires du Bénin).

Quelques caractéristiques des RC dans la zone:

- Les zones sanitaires (ZS) ne sont pas entièrement couvertes par RC ;
- Faible implication des élus locaux et de la communauté dans le choix des RC ;
- Interventions à base communautaire non harmonisées entre PTF (sauf à Cobly et un début à Tanguiéta) ;
- Les RC travaillent de manière informelle, ils n'ont pas de statut officiel ;
- Les RC sont considérés comme une « main d'œuvre à la demande » : ils sont utilisés lorsqu'on a besoin d'eux ;
- Les RC sont peu motivés ; la fonction de RC est donc peu attrayante (n'attire pas les artisans ni les techniciens) ;
- Les RC ne sont pas bien organisés (absence d'un cadre d'échange entre RC, insuffisance d'encadrement par la ZS et par les formateurs) ;
- Au moins la moitié des RC ont plus de 10 ans d'expérience dans cette fonction ;
- Leur lien avec les ACEP et les écoles est presque inexistant ;

---

<sup>67</sup> Il y en a quelques-unes qui sont descendues jusqu'au niveau villageois/local (p.ex. ASF, appuyée par le FIDA), dont la plupart ne sont pas viables dans l'Atacora.

<sup>68</sup> Le programme PARZS (appuyé par la CTB) a fait l'état des lieux et le renforcement des capacités des relais communautaires de santé dans le département de Donga et la Croix Rouge belge est en train de faire un diagnostic des relais communautaires de la Croix Rouge dans le département de l'Atacora.

- *La répartition des rôles entre ces relais (qui dépendent du ministère de la Santé) et le CARDER pour la prévention de la malnutrition n'est pas claire et les liens entre les deux institutions ne sont pas établis ou institutionnalisés.*

A Tanguiéta et à Coby, il existe des mutuelles de santé fonctionnelles (appuyées par LD). Le nombre total des membres est de 6.026, ceci est encore loin du seuil de 10.000 membres nécessaires pour leur rentabilité. Le taux de pénétration à Tanguiéta est de 18,24%, à Coby de 6,7%. LD veut établir une mutuelle à Matéri. Leur reconnaissance par la politique nationale est faible, car elles ne sont pas prises en compte explicitement par le système du Régime Assurance Mutuelle Universelle (RAMU), qui est en cours de vulgarisation par le gouvernement du Bénin. Toutefois, la pertinence et le potentiel de ces mutuelles sont largement reconnus. Cependant leur lien avec la sécurité alimentaire est plutôt indirect. Les deux mutuelles ont formé 80 femmes relais communautaires sur la nutrition. Les mutuelles participent aux concertations (de santé) des Zones Sanitaires de Coby, Matéri et Tanguiéta.

### 3.5. Leçons apprises et capitalisation

Dans ce chapitre les leçons apprises, les meilleures réussites dans la pratique et le progrès de plusieurs approches/thèmes seront exposés, dans la mesure qu'ils sont complémentaires aux éléments décrits dans le chapitre 3.4. Ils seront pleinement pris en compte afin de définir le cadre stratégique du programme du FBSA dans le chapitre 5 et durant la formulation des interventions. Les différents points-clés ci-dessous démontrent la nécessité d'augmenter l'attention accordée à la qualité et à la concentration des interventions. En particulier la durabilité des résultats est très précaire, ce qui est partiellement dû au niveau élevé de pauvreté, à la situation de vulnérabilité, à la spéculation sur le marché, à la jeunesse des dynamiques communales et des organisations de producteurs. En plus, l'environnement institutionnel pour le développement économique n'est pas idéal et les approches n'ont pas été suffisamment basées sur la demande réelle de la population.

#### **Points-clés quant à la pénétration des programmes dans le département de l'Atacora**

De façon générale, la pénétration des interventions et des résultats est limitée à cause de la dispersion des moyens<sup>69</sup>, du faible encadrement d'un processus (interventions trop ponctuelles), de l'attention relativement faible pour les besoins et la demande réelle de la population (et l'implication trop tardive des acteurs locaux/utilisateurs dans le processus), du manque d'analyse réelle des informations de départ, des résultats et de l'impact. La filière de riz pourrait être considérée comme une exception, avec une concentration de programmes et d'acteurs. Même pour cette filière, certaines interventions n'ont pas pu aboutir aux résultats attendus ou ceux-ci ne sont pas durables.

#### **Points-clés sur le ciblage et les projets intégrés des partenaires du FBSA**

- Le ciblage des plus pauvres n'a pas donné les résultats escomptés (erreurs, intégration difficile de ce ciblage dans les structures locales). Parfois l'intégration d'une variation assez extrême de profils des ménages (de très pauvres et des nantis) dans un seul type d'intervention ou la même structure locale a été un défi pour les structures locales. Plusieurs évaluations de projets recommandent également de se concentrer dans les zones à potentiel élevé.
- Quant au contenu des interventions passées du FBSA, la commercialisation des produits n'a pas retenu beaucoup d'attention, partiellement à cause de la concentration sur les couches très vulnérables (p.ex. n'ayant pas la capacité de payer les contributions aux unions). Les interventions du FBSA et des partenaires en général n'ont pas accordé beaucoup d'attention à l'aspect nutrition dans le département<sup>70</sup>. L'intégration des différents volets des projets multi-secteurs a été assez faible (intégration des dimensions productives, économiques, nutrition, eau potable, marché). Ces dimensions n'ont pas souvent été intégrées au niveau communal (p.ex. à travers des concertations sur la sécurité alimentaire) et le nombre de ménages ayant bénéficié de deux volets ou plus a été assez faible.
- La majorité des structures locales créées avec l'appui des projets du FBSA ne sont pas encore durables.
- Les projets ont réussi à intégrer le genre à l'aide de mesures simples. L'accès des femmes à la terre n'a pas été la porte d'entrée la plus pertinente dans le département pour changer les réalités des femmes, bien qu'il

<sup>69</sup> Les programmes touchent un nombre limité de villages ou hameaux dans plusieurs communes, nombre limité de ménages dans les villages.

<sup>70</sup> Louvain développement l'a essayé à petite échelle et assez tard dans le projet. La durabilité de ces activités n'a pas été évaluée.

s'agisse toujours d'un aspect important pour installer les jeunes dans l'agriculture. Les possibilités pour augmenter les revenus des femmes se situent surtout au niveau du maraîchage, de la transformation, de la conservation et du stockage des produits agricoles. Le maraîchage est l'activité qui a réellement pu créer des revenus importants pour les femmes. La petite transformation a également été importante (riz étuvé, soja) et elle a l'avantage de demander moins de main-d'œuvre et de présenter moins de risques.

#### **Points-clés concernant l'approche "micro-projets"**

- Les MIP ont permis d'amorcer une approche basée sur la demande. Les MIP forment également une très bonne opportunité pour introduire une méthode et un esprit d'entrepreneuriat ou d'exploitation économique familiale (CEF).
- L'encadrement de ces MIP a été souvent assez faible et souvent trop momentané, tandis qu'ils nécessitent un accompagnement de longue durée. Il est également nécessaire que les conditions et l'encadrement des MIP soient adaptés au type et à la taille des MIP (p.ex. la catégorisation des MIP par la CTB).
- La demande de MIP pour la transformation des produits agricoles a été limitée. La majorité des MIP demandent un appui aux activités de production (intrants, équipements, fonds de roulement,...). Beaucoup de demandes pour des micro-projets auprès de la CTB sont de ce type. Les conditions et les procédures pour ces petits MIP ne pourraient pas être trop lourdes (plutôt des fiches simples et pas trop compliquées). Pour ce type de MIP, l'encadrement doit aussi inclure la gestion des revenus de ces activités/projets et la sensibilisation à l'épargne. Les caisses de crédit s'intéresseront à ce groupe si un programme assure leur encadrement.
- L'échec des demandes a été élevé et les procédures ont été longues, difficiles et les résultats parfois trop imprévisibles pour les bénéficiaires. Pour éviter des procédures longues et complexes et des échecs de demandes, il est préférable de prédéfinir quelques types de micro-projets qui peuvent être financés avec une pré-connaissance de la faisabilité technique et de la rentabilité. Ces micro-projets seraient variables selon la zone. Les porteurs futurs des MIP doivent être bien préparés au compte d'exploitation de leur activité proposée.
- Une attention spécifique sera accordée à l'accès à l'équipement adapté pour les porteurs des MIP.

#### **Points-clés concernant les prestataires de services et l'encadrement**

- L'approche 'faire faire', mise en œuvre par la majorité des acteurs rencontrés laisse une ouverture quant à la responsabilité finale des résultats.
- En plus, l'offre de services spécialisés de type économique est très limitée. Les prestataires de l'encadrement doivent être nécessairement renforcés et bien suivis. La masse critique des MIP par village/zone est souvent trop petite pour être rentable pour un prestataire professionnel.
- Les appuis au CARDER pour l'encadrement des OP et des producteurs se fait dans le cadre des fonctions partagées avec les privés. Néanmoins quelques appuis relèvent de leur rôle régalien de contrôle.

#### **Points-clés quant à l'appui aux unions et aux OP**

- L'appui aux unions régionales pour renforcer les unions communales et coopératives locales (p. e. approche de la CTB) n'a pas seulement contribué à la structuration et l'encadrement des producteurs à la base, mais

aussi à la légitimité des unions mêmes (et leur indépendance future). L'engagement d'animateurs dans les unions (avec l'appui des bailleurs), en combinaison avec un accompagnement à long terme des unions, étaient des facteurs-clés de succès.

- Les expériences de Protos, par contre, ont démontré qu'il est plus efficace de renforcer d'abord les OP à la base et leur voix en vue de formuler concrètement des services à leur union (laquelle est financée par Protos pour rendre ces services aux OP sur leur demande)<sup>71</sup>. Protos a aussi organisé des enquêtes d'appréciation de ces services auprès des OP. Protos est en train d'analyser les différentes approches dans le but d'aboutir à un guide méthodologique pour le sous-secteur de l'aménagement hydro-agricole.
- La combinaison des deux approches (Protos et CTB) semble nécessaire. L'appui direct aux unions *communales* serait également pris en considération. En plus, les expériences des acteurs ont montré que :
  - les OP déjà créées ont besoin de développer leurs capacités à travers des activités concrètes (*'learning by doing'*) ;
  - il est nécessaire de faire une répartition claire entre les rôles des OP, des unions et des ONG ;
  - Il faut être à l'écoute des demandes des OP et non pas leur demander plus qu'elles ne peuvent ;
  - au centre des groupements ou regroupements, l'initiative économique individuelle doit être promue ;
  - les OP de base ont souvent besoin d'un accompagnement en vue de bien analyser et exprimer leur demande.

### **Points-clés sur la durabilité et la fonctionnalité des aménagements hydro-agricoles**

La fonctionnalité des périmètres aménagés a été limitée. Les acteurs impliqués dans des aménagements hydro-agricoles ont réfléchi sur leurs approches lors d'un atelier à Natitingou. Les résultats mènent à la conclusion qu'il s'agit d'une approche très complexe et que des paquets d'assistance sont nécessaires. Leurs principales recommandations sont les suivantes.

- Les dynamiques et demandes existantes, et la population ayant déjà cultivé le périmètre, doivent être recherchées et impliquées. La taille de l'aménagement doit s'accorder à la demande de la population (et à leur main-d'œuvre disponible). Les types d'activités doivent être bien considérés à l'avance. Une spécialisation vers le riz ou vers le maraîchage est favorisée pour améliorer la durabilité, mais ceci dépend des aspirations des utilisateurs. Les cultures doivent être choisies soigneusement (p. e. le gombo et le piment peuvent être séchés<sup>72</sup>).
- Une bonne analyse technique est primordiale (y compris l'implantation exacte), des bureaux d'études spécialisés doivent être contractés<sup>73</sup>. Les équipements (p.ex. pompes) doivent être bien adaptés à la situation. Contrairement à la perception générale, les aspects fonciers se règlent assez facilement pour les aménagements hydro-agricoles dans le département de l'Atacora. Par contre, la prise en compte de l'aspect divagation des animaux est cruciale (clôtures, couloirs de passation, etc.).

---

<sup>71</sup> Dans ce système les OP étaient libres de demander des services d'autres prestataires, pas nécessairement de l'union.

<sup>72</sup> L'établissement des comptes d'exploitation par Protos pour ces deux spéculations permet de retenir ceci : (a) pour une superficie de 625 m<sup>2</sup> emblavée pour le piment, la marge brute dégagée est de 129 400 FCFA. Ceci correspond à une marge brute à l'hectare d'au moins 2 millions FCFA (un sac de piment se vend à 60.000 FCFA au mois de mai) ; (b) pour une superficie de 1 800 m<sup>2</sup> emblavée pour le gombo, la marge brute dégagée est de 233 625 FCFA, soit à l'hectare une marge brute d'environ 1,3 millions FCFA.

<sup>73</sup> L'Union régionale de maraîchage a déjà fait des études géophysiques sur un bon nombre des bas-fonds.

- Le groupement ou le regroupement des utilisateurs doit être au cœur des choix du système de gestion, des travaux, etc. Ils seront formés à chaque stade du processus d'aménagement. Ceci implique un processus de longue durée. La phase post-réalisation des ouvrages paraît plus importante que la réalisation elle-même.
- Les producteurs ne seront pas forcés de former de coopératives. Des unités familiales ou des regroupements de celles-ci seront également considérés pour l'appui.
- Une gestion individuelle des pompes doit être considérée.
- Concernant le maraîchage, des mesures doivent être prises pour mieux économiser l'eau (pendant la saison sèche), p.ex. commencer la production déjà au mois de novembre, système de goutte à goutte, etc.
- Les utilisateurs doivent être formés sur l'itinéraire technique. Des systèmes pour l'approvisionnement en engrais et semences doivent être élaborés et la mise en relation avec les unions sera facilitée (si désiré) par les bénéficiaires. Aussi la maîtrise de la peste, des maladies et de la fertilité des sols est encore une préoccupation actuelle au sein de certains bas-fonds<sup>74</sup>.
- La demande de légumes est importante sur les marchés local et régional (exportation vers le Burkina Faso), mais elle diminue quand les pluies commencent. A ce moment, des ventes groupées et une commercialisation mieux planifiée sont nécessaires. Pour la transformation des légumes, on n'a pas encore tenté grand chose.
- En général, le maraîchage de contre-saison n'est rentable qu'à partir de 300 mètres carrés par personne, mais ceci dépend de la taille de l'investissement et de l'aménagement ; avec des aménagements légers, le taux de rentabilité des petites superficies augmente.
- Les calculs de la viabilité et de la vulnérabilité des cultures/filières cultivées dans les périmètres, incluant tous les coûts d'investissements, de main-d'œuvre et de risques de maladie, ne sont pas disponibles et ils devraient être adaptés à chaque localité et au mode de gestion et d'exploitation. Il est nécessaire qu'une attention plus accrue soit accordée à ces aspects. Une stratégie de sortie doit être disponible et discutée d'avance avec les utilisateurs.

#### **Points-clés sur l'accès aux engrais pour le maïs**

- CARDER a essayé de mettre à la disposition des paysans des engrais à crédit pour le maïs, mais les tests n'étaient pas satisfaisants (sauf à la fin du projet de LD). Beaucoup de paysans ont vendu leurs engrais (ce qui s'est également passé au début du projet de LD), ou ils ne remboursaient pas le crédit, souvent avec l'argument que les pluies arrivaient trop tard.
- L'organisation des producteurs dans des unions paraît nécessaire afin d'améliorer l'accès aux engrais (voir aussi les unions de maraîchage et de riz qui facilitent l'accès aux engrais). Pour le maïs, les producteurs sont faiblement organisés et un lien institutionnel avec des caisses est nécessaire (des modèles avec un lien entre le stock et le crédit ont été essayé par LD et FENU, voir sous 'stockage').
- Le problème d'accès aux engrais spécifiques pour les cultures vivrières dépasse le niveau des unions de producteurs - il s'agit d'un problème structurel au Bénin, qui est lié à la protection du marché d'engrais. Des activités de plaidoyer sont nécessaires.

---

<sup>74</sup> En ce qui concerne la fertilité des sols, une initiative de l'application de la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols a été prise par Protos (qui comprend entre autres une recherche-action sur des latrines EcoSan et d'autres formes de production d'engrais organique).

### **Points-clés sur les activités de la gestion intégrée des sols**

Vu les effets négatifs des engrais du coton sur les sols déjà pauvres, le coton ne devrait pas être promu. La méthode de production d'autres cultures devrait tenir compte le plus possible d'une amélioration structurelle du sol. Des tests avec l'intégration (association, rotation) de soja et de *cajanus cajan* dans la culture de maïs ont réussi (par exemple par Iles de Paix), mais l'approche n'est pas encore fort répliquée dans le département. Dans ces systèmes, les engrais chimiques ne sont pas entièrement exclus. La valeur économique (soja) et/ou la valeur nutritionnelle (*cajanus cajan*) de la culture intégrée/ associée, ont constitué un facteur de succès important. Une approche CEF devrait être utilisée pour l'intégration de ces cultures. Des tests avec du compost (Helvétas, GIZ, Iles de Paix, LD) ont démontré que l'approche est pertinente et attractive pour les jardins, mais qu'elle n'est pas la solution pour les cultures avec des superficies plus importantes.

Les leçons des projets de reboisement dans la zone et ailleurs montrent les limites des initiatives communautaires de reboisement. Protos (projet GLEauBe) et Jurafrigue ont choisi d'appuyer l'introduction des plantations privées. Le fait que les propriétaires bénéficiaires ont contribué aux coûts d'investissement et qu'il s'agit de variétés à intérêt économique, assurera l'entretien et la protection de ces plantations. L'implication de la commune et du Service Communal de la Protection de l'Environnement dans cette démarche contribuera à assurer le suivi.

### **Points-clés sur les approches de 'nutrition'**

La disponibilité et le faible accès à une diversité d'aliments constituent la première cause de la malnutrition. De plus, la population ignore les bonnes pratiques nutritionnelles (moins prononcé à Boukoubé) et surtout d'hygiène. L'approche communautaire a prouvé être nécessaire afin de changer ce comportement. La communication (sur la nutrition) à travers la radio n'a pas été efficace, un suivi intensif dans les communautés est également nécessaire. Quelques relais de santé communautaires ont réussi à changer les attitudes avec des approches intensives de 'mère modèle', de foyers communautaires, etc. (surtout à Boukoubé et Cobly). GIZ a inclus une petite session sur la nutrition dans son manuel d'entrepreneuriat agricole et ceci a été très apprécié. La CTB n'est pas directement active dans les zones sanitaires correspondant aux communes sélectionnées mais apporte un appui à la DDS de l'Atacora-Donga par un programme de santé communautaire dont l'aspect nutrition fait partie.

Pour l'introduction des bonnes pratiques d'hygiène, l'effet des activités de sensibilisation des animateurs en utilisant les outils PHAST n'est pas assez perçu dans les communautés au Bénin<sup>75</sup>. C'est pour cette raison que les projets se sont surtout concentrés sur des activités de changement du comportement d'hygiène et d'assainissement dans les écoles et les centres de santé.

### **Quelques points-clés sur le stockage du maïs**

Les goulots d'étranglement de la filière du maïs se situent au niveau de l'accès aux engrais (et donc la structuration des producteurs et le lien avec les caisses) et aux semences (à court cycle), au niveau de l'adaptation des itinéraires au nouveau calendrier agricole, et surtout au niveau de la conservation/stockage (problème de la

---

<sup>75</sup> Protos a fait des enquêtes sur les Connaissances, Aptitudes et Pratiques (CAP) relatives à l'hygiène auprès des populations des localités bénéficiaires. Ces études CAP n'ont pas révélé de nouvelles idées sur ces trois éléments.

gestion des stocks, l'accès aux stocks familiaux par les femmes, manque de magasins de stockage pour les cultures vivrières et les aspects techniques de conservation). L'appui au stockage doit nécessairement être accompagné par des mesures pour augmenter la production ou la productivité dans ce stade.

Dans le département, le maïs est surtout stocké dans les chambres des ménages. La majorité des villages (et hameaux) ne dispose pas encore d'un magasin de stockage<sup>76</sup>. La fonctionnalité des magasins existants est limitée. Les magasins disponibles sont surtout utilisés pour les engrais du coton (dès le mois d'avril), et les systèmes de gestion ne sont que rarement élaborés. La plupart des magasins n'ont pas de compartiments et donc les stocks de produits vivriers ne sont pas séparés des engrais/produits chimiques. Le secteur privé n'est pas très intéressé étant donné que les magasins ne sont pas utilisés de façon permanente<sup>77</sup>. Dans l'Atacora, les programmes n'ont pas investi sérieusement dans la capacité de gestion des stocks et des magasins (sauf les ONG Louvain Développement, Helvétas, Iles de Paix). Helvétas a récemment examiné plusieurs modèles de stockage et est en train de les tester sur le terrain (y compris des silos métalliques). Il est déjà clair que le stockage du maïs ne nécessite pas nécessairement de grands magasins, que la politique communale du maïs nécessite une stabilité et une ouverture pour l'exportation du maïs aux pays voisins, et que le lien entre les stocks du maïs et l'accès aux crédits et intrants est intéressant.

Louvain Développement a développé un modèle 'simple' et 'libre' de gestion des stocks de maïs des producteurs locaux dans des magasins, avec une réduction des pertes post-récolte, lié à un système de crédit pour les intéressés (et petits groupements de solidarité comme garantie sociale), avec des ventes groupées pour les intéressés et la possibilité d'utilisation de petites quantités de maïs pendant la période de soudure par les producteurs. Le modèle a été lié à l'accès aux engrais (avec ou sans crédits de stockage) à travers le CARDER. Dans ce modèle, le stock n'est pas vendu avant avril afin de profiter des hausses de prix et on évite les ventes émiettées. Les unions (à l'aide de LD) ont facilité la recherche de marchés ouverts aux grands volumes. Le système, qui a été installé dans 14 magasins, a été fonctionnel, mais il a souffert d'une faible implication des unions de maïs qui sont très jeunes (le CARDER et des ONG ont souvent remplacé leur rôle). Le warrantage pur n'a pas encore été testé dans le département de l'Atacora, sauf à Natitingou (en cours avec ONG CEPI et avec ERAD - Helvétas). Une leçon apprise sur le stockage est l'importance de l'implication du CARDER pour l'aspect technique de conservation des stocks constitués. En plus, bien que quelques femmes aient mis leur propre stock dans les magasins, les femmes n'ont pas de droit de décision quant au stockage familial (de la récolte du champ commun). Finalement, l'expérience montre que l'implication de la commune sera toujours nécessaire afin de veiller à l'utilisation réelle du magasin pour le stockage des vivres des producteurs.

Les ONG Iles de Paix et Louvain Développement ont développé des modèles de greniers traditionnels améliorés, ceux de LD ont été évalués positivement du côté technique, mais leur pénétration dans les villages est restée limitée. Souvent les ménages gardent des haricots (niébé) et voandzou dans ces greniers, pas le maïs. (En plus, les greniers ne permettent pas aux ménages de couvrir leurs besoins durant la période de soudure).

---

<sup>76</sup> Plusieurs programmes actuels et futurs ont planifié des fonds d'investissements communaux agricoles (p. e. pour des magasins) (CTB, GIZ, PSAB), ce qui peut être considéré comme une opportunité pour augmenter le nombre de magasins spécifiquement 'vivriers'.

<sup>77</sup> Toutefois, il y a des exemples de gestion privée des magasins dans la commune de Boukoubé.

Le projet ADECOI/PA3D (FENU) a testé un modèle de warrantage dans 7 communes du département du Borgou (avec le FBSA) et il a fait un exercice de capitalisation intéressant. Dans ce modèle de warrantage ADECOI/PA3D, la commune est le propriétaire des magasins de stockage et elle assure le rôle de maître d'ouvrage du mécanisme de warrantage. Les producteurs et les productrices, ainsi que les commerçants sont représentés dans le comité de gestion. Les crédits de warrantage ont permis aux producteurs et aux commerçants qui les ont reçus<sup>78</sup> de i) ne pas brader les produits à la récolte avec un effet déprimant sur les prix, ii) mener des activités économiques, iii) réaliser des investissements ou iv) acquérir des équipements de travail avec des effets multiplicateurs sur l'économie locale. Il y a eu, par conséquent, une nette progression en termes de volume global stocké, de quantité stockée par individu et de nombre de déposant(e)s<sup>79</sup>. La différence entre les recettes nettes obtenues grâce au warrantage et les recettes que les déposant(e)s auraient obtenues au prix de marché quatre ou cinq mois plus tôt (après récolte) présentait un gain net de 46%. Cette situation dépend largement de la spéculation sur le marché et de la régulation des frontières pour l'exportation du maïs (encore plus dans le département du Borgou que dans l'Atacora). En 2014, après la clôture des frontières pour l'exportation du maïs du Borgou, les profits étaient très bas.

L'approvisionnement des magasins de warrantage se fait par plusieurs circuits : les producteurs et les commerçants<sup>80</sup>. Les petits producteurs (-trices) sont minoritaires par rapport aux commerçant (e)s, en nombre et surtout en nombre de sacs stockés. Les femmes représentaient 42,9% des déposants<sup>81</sup>. Les données disponibles ne permettent pas de savoir si les 42% de femmes ont entreposé 10% ou 50% des tonnages. En raison de cette contribution des femmes, facilitée par les gains issus du warrantage, certains maris ont laissé à la charge de leur femme des dépenses qu'ils assumaient eux-mêmes auparavant.

Ceci signifie que :

- Le suivi ira au-delà des volumes de production et des soldes vivriers globaux disponibles et il s'occupera également de l'évolution de la situation de sécurité alimentaire et la position des producteurs et des productrices en particulier.
- Les niveaux de spéculation et de régulation de l'exportation (au niveau des frontières) déterminent les profits et ils sont difficiles à prédire.
- Il est nécessaire d'examiner la question de l'engagement réel des communes vis-à-vis du warrantage et du fonctionnement autonome et équitable de ce mécanisme. Leur rôle en matière de sensibilisation, de mobilisation et de communication autour du mécanisme est aussi important.
- Les comités de gestion mixtes constituent le maître d'œuvre dans le mécanisme. Les limites majeures de ces organes tournent essentiellement autour : i) d'une perception incorrecte du mécanisme et des principes de warrantage souvent réduit à un simple stockage de produits vivriers en attendant la remontée des prix, ii) d'un affairisme au détriment des préoccupations de sécurité alimentaire des communautés locales, qui

---

<sup>78</sup> En 2012, les déposants qui le souhaitaient ont reçu au total plus de 95 millions de FCFA sous forme de crédit garanti par les 9.595 sacs de produits vivriers entreposés dans les magasins.

<sup>79</sup> Il a connu une progression de 14% entre 2012 et 2013.

<sup>80</sup> Commerçants-producteurs, commerçants-collecteurs, commerçants disposant de collecteurs dans les villages.

<sup>81</sup> En 2013, leur effectif a relativement régressé, passant à 42,3%, faisant penser que plus l'opération de warrantage ne devient intéressante, moins les femmes y trouvent leur place.

s'explique par la présence très active des commerçant(e)s au sein de ces comités, iii) d'une connaissance et d'une maîtrise plutôt faibles de leur rôle par une grande majorité des membres de ces comités.

### **Quelques points-clés sur la transformation du soja**

La transformation du soja a démontré son importance pour générer des revenus pour les femmes<sup>82</sup>. Le soja n'a pas nécessairement besoin d'engrais, mais les semences améliorées ne sont pas disponibles. Le stockage facile (du soja non transformé) constitue un avantage. La culture du soja est réalisée aussi bien par les hommes que par les femmes. Il existe une compétition entre les cultures du soja et du coton, ce qui a limité l'appui de l'Etat pour le développement de la filière du soja dans le passé. Le marché du soja, ainsi que des produits transformés, sont importants, mais la position des paysans sur le marché est toujours faible. La société privée FLUDOR a été un partenaire commercial important dans la filière, mais les prix récemment promis et payés aux paysans par FLUDOR ont mené à des problèmes. Les activités des transformatrices sont presque permanentes (elles achètent le soja pendant la saison sèche). Quelques femmes ont été formées par des projets (de GIZ, Louvain Développement, Helvétas) quelques-unes ont été équipées, mais la majorité des femmes transformatrices restent non équipées, sans fonds de roulement pour la constitution du stock, sans accès aux magasins de stockage. Le développement de nouveaux produits est aussi considéré comme crucial (le fromage ne se conserve pas), ainsi que l'introduction de normes. La filière de transformation du soja n'est pas structurée.

### **Quelques points-clés sur la filière du riz<sup>83</sup>**

La filière du riz est de grande importance pour les femmes (vente du paddy et du riz transformé), malgré la pénibilité des travaux champêtres. Elle est déjà bien développée dans l'Atacora (avec une première initiative de vente groupée). La fonctionnalité des mini-rizeries reste un défi. Pour la filière du riz, il existe un bon nombre de semenciers locaux (et des unions de semenciers) (pour le maïs ce maillon émerge, pour le maraîchage très peu). Ces semences du riz sont achetées et revendues par la SONAPRA. L'approche de la CTB pour la promotion de l'accès aux intrants (semences, engrais) a été intéressante. La CTB a facilité le contact avec des fournisseurs à Cotonou, l'union achète les intrants auprès des fournisseurs à Cotonou et construit des dépôts des semences pour leurs membres. Il ne s'agit pas encore d'intrants spécifiques. L'union vend les intrants (au comptant) en petites quantités. Ce système a été efficace, même pour les femmes.

### **Quelques points-clés sur la filière du fonio**

Le fonio est produit en petites quantités par les ménages de Boukoumbé (moins dans les autres communes). Le fonio est surtout une culture de l'homme (mais le sarclage, la récolte et les activités post-récolte sont surtout effectués par la femme). L'importance est culturelle (cérémonies) et nutritionnelle. Le fonio est également une culture importante dans le cycle de sécurité alimentaire à Boukoumbé ; le fonio met fin à la période de soudure avec sa récolte en septembre-octobre. Ceci est très important pour les ménages qui ne cultivent pas de coton à Boukoumbé. Le fonio a aussi l'avantage de pousser sur des sols très dégradés où le maïs ne donne pas de rendements significatifs. Le stockage du fonio (non transformé) ne pose pas de problèmes. Finalement, le fonio est un produit très apprécié et demandé dans les villes (comme Cotonou).

---

<sup>82</sup> Une femme participant à un groupement peut gagner 1000 FCFA net par jour de travail - avec 2 jours de travail en moyenne par semaine.

<sup>83</sup> Le Plan Filière Riz est bien élaboré par le CARDER et ses partenaires et il contient les éléments cruciaux sur cette filière.

La culture du fonio est en train de disparaître et elle est remplacée par le maïs là où possible. Il n'existe pas de comptes d'exploitation du fonio, mais il semble que ce n'est pas par manque de rentabilité, mais surtout à cause de la pénibilité des travaux et la faible position des producteurs dans le marché (par rapport au maïs), malgré le marché très porteur<sup>84</sup>. PAMRAD (CTB) a essayé d'appuyer la filière du fonio (2008) à Boukoumbé pendant 2 années, mais ceci n'a pas abouti à de véritables résultats. Les causes étaient entre autres la promotion de matériel non adapté (surtout le semoir) et la faible attention accordée à l'approche filière: les stratégies de commercialisation n'étaient pas suffisamment développées et les unités de transformation n'arrivaient pas à appuyer les producteurs.

Il existe plusieurs unités de transformation de fonio à Boukoumbé (des associations de femmes), avec un véritable potentiel économique (marché local et contrats avec des commerçants à Cotonou). Elles n'ont pas encore conclu de contrats avec les producteurs et elles ne disposent pas d'animateurs. L'efficacité de la transformation est assez faible (40%).

### **Activités génératrices de revenus porteuses**

La transformation des produits agricoles pour les marchés locaux et régionaux (Burkina Faso, Togo) (pour le fonio aussi Cotonou) est l'activité génératrice de revenus ayant le plus grand potentiel. Les comptes d'exploitation varient selon la localité et ils ne sont pas toujours disponibles. Dans presque toutes les localités, la transformation du soja en fromage a été identifiée comme l'AGR prioritaire, suivie par l'étuvage du riz. La transformation du lait de vache en fromage et des noix de karité en beurre est aussi mentionnée. Bien que le potentiel pour la transformation soit très présent, les producteurs et les productrices hésitent de se professionnaliser, sauf pour le riz étuvé (cette activité a été promue par différents bailleurs de fonds). Un appui plus intense et de plus longue durée des AGR est nécessaire.

Il est nécessaire de faire des diagnostics des AGR à retenir dans chaque commune (à l'exemple de Protos et IdP).

- A Boukoumbé, il y a un potentiel important pour la transformation des produits non conventionnels, il existe déjà des unités de transformation (privées) liées au marché des produits certifiés. Une étude de faisabilité pourrait élaborer le potentiel de réplification de ces modèles.
- L'échelle de production du petit élevage reste 'très petite'. Bien que la volaille constitue un dernier ressort pendant la période de soudure, il s'agit souvent de 2 à 10 poulets qui ne changent pas réellement la situation de la famille. LD et Jurafrigue ont introduit des races améliorées (coquelets), ce qui a permis à quelques ménages d'augmenter le nombre de poulets jusqu'à 150. Ils ont également appuyé un système de relais de vaccinateurs communautaires, celui-ci n'a pas réussi à couvrir l'ensemble des besoins, mais il a diminué les risques. Les risques résiduels semblent acceptables pour les exploitations, car les investissements et les

---

<sup>84</sup> Les ménages cultivent à peu près un demi-hectare de fonio à Boukoumbé. Ceci donne 1 sac (100 kg) de fonio non transformé. Après transformation, on garde 40 kg de fonio. Ceci est vendu à un prix de 500FCFA/kg jusqu'à 850 FCFA/kg (à Boukoumbé, le fonio non transformé est vendu à 850 FCFA/kg). Un demi-hectare donne donc au moins 20.000 FCFA jusqu'à 85.000 FCFA (brut). Pour le maïs, sur le même type de terre dégradée, on estime un revenu de 30.000-60.000 FCFA (brut). Bien entendu, les travaux pour le fonio (sarclage, récolte) demandent plus de main-d'œuvre (repas et alcool pour les groupes d'entraide). Les facteurs déterminants pour la rentabilité sont donc la position du producteur dans le marché, la valorisation du produit de qualité dans le marché, la fertilité des sols (rentable là où les rendements du maïs sont très bas), et des équipements pour alléger les travaux de sarclage et de récolte.

superficiés nécessaires sont très limités. La production de pintades comme une filière d'élevage n'est pas une pratique courante dans le département.

- Il existe aussi le potentiel d'installer des jeunes dans l'artisanat et avec des pépinières (reboisement privé).

## 4. COMPLEMENTARITE

---

### 4.1. Constats généraux sur les interventions/programmes liés à la sécurité alimentaire dans le département de l'Atacora

#### Niveau de concentration des moyens

Le nombre d'acteurs, de projets et de programmes est très élevé, incluant de grands programmes et bailleurs comme le FAFA-FAIA de la CTB, Pro-agri de GIZ et PADDA de la Banque Mondiale, la BAD (voir tableau, annexe 6.6).

- Ces programmes touchent un nombre restreint de ménages et de villages/hameaux dans les communes<sup>85</sup> ou bien ils prévoient un encadrement assez limité<sup>86</sup>. Certains grands programmes ne sont que très faiblement visibles sur le terrain.
- Souvent les demandes de la population et les besoins réels ne sont pas suffisamment pris en compte. La durabilité a été généralement faible.
- Le point de départ est souvent l'analyse des maillons faibles des filières, le potentiel pour l'aménagement des bas-fonds/puits, ou la spécialité ou le mandat de l'acteur même, donc pas spécifiquement la situation de l'insécurité alimentaire ou les demandes de la population<sup>87</sup>. Néanmoins, le *choix de la filière* de ces programmes a été influencé par l'impact escompté sur la sécurité alimentaire ou la pauvreté (et le genre).
- Les programmes filières (de la CTB et GIZ, Louvain Développement, et d'autres) ont réellement contribué à la structuration des producteurs en OP et unions.

#### Accents mis par les programmes/projets

Quant au contenu des projets/programmes, on peut conclure le suivant.

- Beaucoup d'efforts ont été faits pour la filière du riz, et dans une moindre mesure pour le maraîchage. Le riz, ainsi que le maraîchage favorisent surtout les femmes. La filière du riz connaît une réelle remontée. L'appui aux activités de maraîchage est limité par rapport au potentiel véritable. Par ailleurs, beaucoup de programmes se concentrent sur les aménagements importants, alors que les petites unités familiales ont également du potentiel. De plus, les maraîchers n'ont que faiblement été sensibilisés quant à l'utilisation de ces revenus, quant à l'épargne ou quant à la nutrition.
- dans le passé beaucoup de projets ont investi dans la filière du maïs, avec un accent sur la production, avec un succès très modeste pour la structuration jusqu'au niveau communal (pas dans tous les villages et toutes

---

<sup>85</sup> Souvent il s'agit de grands programmes qui interviennent aussi dans d'autres départements, le Pro-Agri du GIZ par exemple est actif dans 42 communes.

<sup>86</sup> p.ex. construction de magasins sans encadrement des utilisateurs/gérants, MIP avec un encadrement ponctuel.

<sup>87</sup> Il y a de plus en plus d'exceptions comme Helvétas, Iles de Paix, l'approche à la demande pour les MIP du FAFA/ CTB

les communes - p.ex. pas à Boukoubé)<sup>88</sup>. Le goulot d'étranglement du stockage n'est toujours pas résolu, bien qu'il existe des modèles exemplaires (voir Louvain Développement). Actuellement, il n'y a presque pas de programmes qui investissent dans l'encadrement de la gestion déléguée de ces magasins/stocks ou dans la vulgarisation des itinéraires techniques du maïs dans le département (sauf récemment Helvétas avec ERAD).

- Pour la gestion de la fertilité des sols, GIZ et Iles de Paix ont expérimenté avec l'intégration des légumineuses, et Louvain Développement, Helvétas et GIZ avec le compost/matière organique (les succès du compost n'ont été répliqués que pour de petits jardins).
- Les efforts pour la filière du soja sont limités à quelques villages, individus ou OP/groupements (GIZ, Helvétas, Louvain Développement, Agriterra, Protos), à la formation et parfois à l'équipement, mais ils ne sont pas arrivés à une masse critique.
- La culture du fonio ne connaît pas d'appui réel actuellement, autre que l'appui à une association de transformatrices/femmes (et unité de transformation) (d'US-AFD, d'Agriterra et de la CTB).
- Les investissements dans les aspects nutritionnels ont été assez pauvres et ciblés sur la récupération des enfants malnutris. Surtout Plan Bénin (avec l'aide du Japon), UNICEF et UNIDEA ont investi dans des approches communautaires, y compris la prévention de la malnutrition. UNIDEA et UNICEF se sont retirés du département de l'Atacora. LD a lancé une étude sur la nutrition avec IITA et elle a appuyé des interventions sur la prévention de la malnutrition pour une courte durée. La CTB a appuyé une approche santé communautaire incluant l'aspect de nutrition, les RC et leur ancrage dans la ZS et DDS dans le département de Donga.
- Les secteurs de l'eau et de la santé ont profité d'un appui intensif de plusieurs bailleurs (investissements et renforcement des capacités), ce qui explique le dynamisme dans ces secteurs aux niveaux central et déconcentré et l'amélioration de la couverture du département en points d'eau (bien que la couverture ne soit pas encore optimale). Les capacités des communes et des structures locales nouvellement créées restent à renforcer. Il y a plusieurs partenaires qui se retirent des 4 communes concernées pour l'eau potable.
- Bien qu'il existe une lacune au niveau de l'offre de services d'encadrement des exploitations (en termes de qualité de services), peu de programmes investissent dans le renforcement des capacités des prestataires de services (sauf Louvain Développement avec GEL, la CTB et récemment Iles de Paix).
- La CTB et GIZ donnent (depuis des années) un appui considérable au MAEP, aux CARDER et aux unions de producteurs (riz, maraîchage, anacarde).

### **Concertation régionale/départementale entre les bailleurs de fonds**

Au niveau de la préfecture, il y a deux types de concertation (annuellement) : (i) une plate-forme de concertation sur l'agriculture ayant comme mission d'échanger des idées sur les approches et avec des groupes thématiques (p.ex. groupe sur les aménagements hydro-agricoles) (ii) une table ronde avec une participation plus large de différents acteurs de tous les secteurs ayant comme mission de créer des synergies et des complémentarités. Ces concertations ont créé une réflexion sur les approches, surtout les groupes thématiques ont été actifs. Il existe une vraie concertation sur l'aspect genre (voir aussi la cellule genre du CARDER et son réseau). Le FOREVA (Fonds Régional de Vulgarisation Agricole) et le FOREFI (Fonds Régional pour les Filières) sont des mécanismes

---

<sup>88</sup> ACCORD, SNV, Iles de Paix, LD.

harmonisés pour des investissements. Contrairement à cette dynamique régionale, les communes, presque totalement dépendant des bailleurs pour des investissements dans le domaine de l'agriculture, restent sans vision quant aux investissements futurs et actions exactes des programmes dans leur commune. Iles de Paix, Louvain Coopération au Développement, Protos, la CTB et GIZ tiennent également des réunions informelles pour échanger des idées sur leurs approches et interventions dans le département.

## 4.2. Grandes lignes de complémentarité

### Types de complémentarité

Le tableau de l'annexe 6.6 présente les acteurs ou programmes (actuels, futurs, passés) du département et les complémentarités possibles qui en ressortissent. A partir de ce tableau, la complémentarité du futur programme du Fonds belge pour la Sécurité alimentaire peut comprendre :

- i. l'extension de certains acquis à plusieurs ménages ou villages, là où d'autres programmes ont eu une approche limitée à quelques ménages ou villages ;
- ii. l'intensification d'efforts ou la réalisation d'efforts additionnels dans les filières ou activités économiques, en amont ou en aval, là où d'autres programmes ont eu une approche trop superficielle ou ponctuelle, p.ex. un meilleur encadrement des petits MIP, filière transformation du soja, des puits maraîchers;
- iii. l'investissement dans de nouveaux domaines ou filières, restés en marge des appuis d'autres partenaires, p.ex. la nutrition ou la filière du fonio ;
- iv. l'inclusion des zones ou des communes avec peu d'appui d'autres partenaires (Boukoubé).

### Domaines de complémentarité selon les dimensions de la sécurité alimentaire

Le tableau 14 ci-dessous présente les lacunes de l'ensemble des autres programmes par rapport à la situation et les causes de l'insécurité alimentaire, soit des lacunes liées à une faible concentration des moyens dans un certain domaine, soit des lacunes liées à certains types d'appui. Ces observations seront prises en compte dans l'élaboration du cadre stratégique dans le prochain chapitre dans la mesure du possible.

Domaine de sécurité alimentaire	Lacunes observées pour le département de l'Atacora par rapport à la situation actuelle et causes de l'insécurité alimentaire
<b>Disponibilité de la nourriture et stabilité de la disponibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Intensification de la promotion de l'intégration ou de la rotation des légumineuses (et <i>cajanus cajan</i>) aux champs vivriers, gestion intégrée des sols (maïs) avec approche CEF.</li> <li>– Intensification des efforts sur la filière de maïs et pour le renforcement de la gestion du stockage du maïs (de façon technique et organisationnelle) et test du warrantage</li> <li>– Réintroduction de la culture du fonio (Boukoubé) à travers les unités de transformation</li> <li>– Renforcement des capacités des unions (surtout du maïs) pour la gestion des mesures d'adaptation aux changements climatiques et crises climatiques, pour le plaidoyer auprès des communes concernant les investissements agricoles, pour le plaidoyer concernant les engrais spécifiques, pour le plaidoyer contre les moyens et les efforts du gouvernement pour la production du coton au détriment des vivriers et de la qualité des sols</li> <li>– Renforcement des capacités des communes pour leur rôle dans la gestion intégrée des</li> </ul>

	<p>ressources en eau (hydro-agricole), et pour leur rôle dans la facilitation du développement agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reboisement</li> <li>- Renforcement de la culture attelée (et donc l'association de l'élevage à l'agriculture, les services vétérinaires, etc.).</li> </ul>
<b>Accès à la nourriture et stabilité de l'accès à la nourriture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès au marché pour les petits producteurs de maïs afin d'améliorer leur revenu</li> <li>- Multiplier l'appui aux activités de contre-saison des petits maraîchers et à la maîtrise de l'eau pour le maraîchage de contre-saison dans une approche GIRE (y inclus le reboisement).</li> <li>- Renforcement de l'attitude d'épargne (femmes et hommes)</li> <li>- Fonds pour l'intensification de petits MIP avec des procédures et des conditions très légères dans un domaine d'AGR prédéterminé (p e. la transformation du soja). Si nécessaire : structuration à la base pour ces types de transformation. Harmonisation des mécanismes de ce fonds avec fonds existants là où pertinent. Lien des porteurs des MIP avec des caisses, sensibilisation sur l'épargne et sur l'utilisation des revenus pour la sécurité alimentaire.</li> <li>- Etude de faisabilité des AGR et des unités de transformation sur la transformation des produits non conventionnels à Boukoumbé</li> <li>- Renforcement de l'encadrement rapproché des MIP dans l'esprit du CEF et de l'entrepreneuriat agricole et pour les équipements adaptés. Intensification du renforcement des capacités des prestataires locaux pour l'encadrement économique des MIP (utilisant des outils déjà développés par GIZ et GEL).</li> </ul>
<b>Utilisation de la nourriture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche sur les plantes locales à haute valeur nutritive et leur réintroduction</li> <li>- Communication sur la nutrition et la prévention de la malnutrition, l'hygiène et les soins des enfants (ciblée vers hommes et femmes)</li> <li>- Multiplication et intensification des efforts pour le renforcement des capacités des relais communautaires de santé ou 'groupes d'action nutrition communautaires' dans les villages ciblés pour rendre des services de prévention de la malnutrition, de récupération des enfants, d'intégration des produits agricoles locaux et pour établir des liens avec l'ACEP, les écoles, d'autres relais communautaires et les CARDERS et communes.</li> <li>- Campagne de communication sur la nutrition</li> <li>- Renforcement des capacités des porteurs des MIP, des groupements maraîchers et de maïs sur la prévention de la malnutrition et la transformation des produits locaux</li> <li>- Renforcement des capacités des communes dans le domaine de la nutrition afin d'arriver aux stratégies opérationnelles (et lignes budgétaires pour la nutrition), concertation et surveillance de la situation nutritionnelle.</li> <li>- Financement des points d'eau (potable), s'ils ne sont pas disponibles dans les villages ciblés, intégrés dans les plans communaux (eau potable).</li> <li>- Renforcement des capacités des ACEP et sensibilisation de la population sur l'achat de l'eau (intermédiation sociale par les communes)</li> <li>- Renforcement du système de suivi de qualité de l'eau potable (surtout dans les zones à haute production de coton).</li> </ul>
<b>Capacité de coordination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des communes pour la coordination des acteurs et des programmes et pour la création de synergies pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle</li> <li>- Renforcement des communes pour la surveillance nutritionnelle et l'analyse de la situation et priorités pour la sécurité alimentaire</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement des capacités de MAEP, CARDER (et CoREVA) pour rendre plus visibles leurs stratégies, priorités et indicateurs/suivi sur la sécurité alimentaire.</li> <li>– Dialogue politique sur des aspects cruciaux provenant du terrain</li> </ul>
--	--

**Tableau 14** : Domaines de complémentarité possibles selon les dimensions de sécurité alimentaire.

**Source** : Equipe de consultants FBSA, 2014.

## 5. PROPOSITION DU CADRE STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

### 5.1 Cadre logique du programme

#### 5.1.1 Le focus du programme

La proposition des composantes est réalisée :

- sur la base de l'analyse des déterminants de l'insécurité alimentaire ;
- en cohérence avec les complémentarités possibles ;
- en incluant une forte approche genre;
- en vue de promouvoir l'intégration des différents volets/composantes du programme autant que possible (des bénéficiaires participant dans les activités de plusieurs composantes du programme ou qui passent progressivement d'une activité/composante à une autre) ;
- avec une forte attention accordée aux aspects de qualité qui se sont avérés nécessaires lors de différents exercices de capitalisation (voir chapitre 3.5).

Le programme intensifiera les efforts/résultats des projets antérieurs et améliorera leurs approches là où c'est nécessaire. L'appui aux différents domaines de sécurité alimentaire sera concentré dans des villages/zones bien définis. L'idée est de créer une masse critique de dynamiques économiques et sociales afin de renforcer réellement la résilience de la population ciblée et de permettre un suivi rapproché des initiatives dans ces zones. Les domaines retenus sont choisis pour garantir une complémentarité maximale avec les programmes existants.

Le programme mettra un accent sur la gestion de la fertilité des sols, sur la filière de maïs et de fonio (Boukoubé), et en particulier sur le stockage du maïs et la valorisation de la récolte. D'autres sous-composantes ciblent la stabilité de l'accès à la nourriture, en particulier pendant la saison sèche, par la promotion du maraîchage, de la transformation du fonio et du soja et des AGR. Le programme abordera également des interventions communautaires en matière de nutrition et d'hygiène.

Le programme établira une orientation forte sur la valorisation du potentiel existant pour améliorer la sécurité alimentaire des couches vulnérables. Le programme va cibler des zones/villages et OP avec du potentiel, il va

inclure des agents de changement, des AGR ou MIP qui ont prouvé avoir du succès. Les interventions tiendront pleinement compte de la rentabilité économique et du potentiel de marché pour les produits<sup>89</sup>.

## 5.1.2 Les résultats envisagés du programme

Les résultats-clés du programme sont les suivants (voir tableau 15) :

1. Résultat 1: sécurisation (au sein d'une année et au cours des années) de la disponibilité des produits vivriers et maraîchers et des revenus qui en découlent ;
2. Résultat 2: diversification et augmentation des revenus des populations rurales, surtout des femmes et des jeunes ;
3. Résultat 3: Meilleure prévention et traitement de la malnutrition par les communautés et les ménages;
4. Résultat 4: amélioration de la priorisation et de la visibilité des stratégies et des interventions pour la sécurité alimentaire et la prévention de la malnutrition du MAEP, du CARDER et des communes.

Le FBSA prévoit un montant de 10 M€ pour ce programme de sécurité alimentaire sur une période d'intervention de 5 ans (2015 –2020). Le poids accordé aux sous-composantes sera nuancé par commune (voir chapitre 5.5).

Les principaux indicateurs d'impact proposés sont :

1. L'évolution positive des indicateurs nutritionnels des enfants de moins de 5 ans dans les villages ciblés durant et en dehors de la période de soudure ;
2. L'évolution positive des indicateurs nutritionnels des femmes enceintes dans les villages ciblés durant et en dehors de la période de soudure ;
3. La diminution de la période moyenne de soudure de 50% dans les ménages appuyés par le programme ;

Les principaux indicateurs de résultats sont les suivants :

- Proportion des ménages (des différentes interventions) ayant accru leurs revenus agricoles et d'autres d'au moins 30% ;
- Proportion des femmes ayant accès à un stock de maïs (du ménage) en mars et avril;
- % de femmes et de jeunes ayant une source de revenus stable durant la saison sèche (pour au moins 4 mois);
- L'évolution de la quantité et qualité de la prise de nourriture (diversification) pendant et en dehors de la période de soudure.

Le tableau X résume les objectifs, les résultats et les sous-résultats.

<b>Objectifs de développement</b>
<b>Objectif de développement</b> Une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée dans les 65 villages ciblés à Boukoumbé, Cobly, Matéri et Tanguiéta
<b>Objectif spécifique</b>

<sup>89</sup> Sans que le programme aille appuyer tous les maillons - le programme se déroulera souvent en complémentarité avec d'autres programmes déjà actifs dans certaines filières.

<b>Objectifs de développement</b>
Une disponibilité stable de produits vivriers et maraîchers, des revenus plus diversifiés et une meilleure prévention de la malnutrition pour 8.000 ménages dans 65 villages des quatre communes ciblées et plus en particulier pour les 40% de ménages vulnérables, jeunes et femmes appauvris
<b>Résultat 1: Sécurisation (au sein d'une année et au cours des années) de la disponibilité des produits vivriers et maraîchers et des revenus qui en découlent</b>
<b>Résultat 1.1. Exploitation et valorisation stables du maraîchage de contre-saison par des ménages et OP</b>
<b>Résultat 1.2. Production plus élevée et plus durable de maïs</b>
<b>Résultat 1.3. Accès amélioré des ménages à leurs stocks de maïs et aux marchés de vente</b>
<b>Résultat 1.4. Productivité et rentabilité améliorée du fonio</b>
<b>Résultat 2: Diversification et augmentation des revenus des populations rurales, surtout des femmes et des jeunes</b>
<b>Résultat 2.1. Augmentation des revenus de petites entreprises et de micro-entreprises par les femmes et les jeunes</b>
<b>Résultat 2.2. Environnement amélioré pour le développement de la professionnalisation de l'entrepreneuriat agricole</b>
<b>Résultat 3: Meilleure prévention et traitement de la malnutrition par les communautés et les ménages</b>
<b>Résultat 3.1. Meilleure conscience et comportement positif quant à l'apport alimentaire et l'hygiène par les ménages</b>
<b>Résultat 3.2. Capacité améliorée des écoles pour investir dans des efforts pour améliorer l'hygiène, la nutrition</b>
<b>Résultat 3.3. Capacité améliorée des groupes communautaires quant à la prévention de la malnutrition</b>
<b>Résultat 3.4. Accès amélioré à l'eau potable dans les villages appuyés</b>
<b>Résultat 4: Amélioration de la priorisation et de la visibilité des stratégies et des interventions pour la sécurité alimentaire et la prévention de la malnutrition par le MAEP, le CARDER et les communes</b>
<b>Résultat 4.1. Amélioration de la capacité des communes pour gérer et orienter la sécurité alimentaire</b>
<b>Résultat 4.2. Augmentation de la capacité au niveau départemental et au niveau du MAEP afin de gérer et d'orienter la sécurité alimentaire</b>

**Tableau 15:** Résumé des résultats du programme.

### 5.1.3 Le cadre logique du programme

Le cadre logique est présenté dans le tableau 16, y compris un nombre d'indicateurs préliminaires. Les indicateurs seront *priorisés* et précisés (avec des cibles, l'échéance ou la période) durant la mission de formulation. Les sources de vérification seront également raffinées durant la mission de formulation.

	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
<b>Objectif de développement</b> Sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée dans les 65 villages ciblés à Boukoubé, Coby, Matéri et Tanguéta	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Evolution positive des indicateurs nutritionnels des enfants de moins de 5 ans durant et en dehors de la période de soudure</li> <li>– Evolution positive des indicateurs nutritionnels des femmes enceintes dans les villages ciblés durant et en dehors de la période de soudure</li> <li>– Diminution de la période moyenne de soudure dans les ménages appuyés par le programme (basé sur le nombre et la qualité des repas des enfants de l'âge de 5 ans)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Etude de référence des ménages, évaluation à mi-parcours et évaluation finale (dans les villages ciblés)</li> <li>– Surveillance de la nutrition par les comités communautaires</li> <li>– Enquêtes AGSVA (par commune)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Politique agricole stable (en matière de régulation de l'exportation, semences et engrais spécifiques, équilibre rationnel des efforts de l'Etat entre coton et cultures vivrières)</li> <li>– Coordination des secteurs est optimale (niveau national-CAN, départemental, communal)</li> </ul>
Une disponibilité stable de produits vivriers et maraîchers, des revenus plus diversifiés et une meilleure prévention de la malnutrition pour 8.000 ménages dans 65 villages des quatre communes ciblées et plus en particulier pour les 40% de ménages vulnérables, jeunes et femmes appauvris	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Proportion des femmes ayant accès à un stock de maïs (du ménage) en mars et avril</li> <li>– Proportion des ménages (des différentes interventions) ayant accru leurs revenus agricoles et d'autres d'au moins 30%</li> <li>– % de femmes et de jeunes ayant une source de revenus stable durant la saison sèche (pour au moins 4 mois)</li> <li>– L'évolution de la quantité et qualité de la prise de nourriture (diversification) pendant et en dehors de la période de soudure</li> <li>– Diminution de la vitesse de la dégradation des sols (utilisés pour les vivriers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Etude de référence des ménages, évaluation à mi-parcours et évaluation finale, en combinaison avec une classification de vulnérabilité</li> <li>– Consultation du village au départ, à mi-parcours et à l'évaluation finale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pas de sécheresse excessive ou de chute de pluie excessive, qui ne sera pas reconnue à temps par le gouvernement</li> <li>– Approches divergentes des autres acteurs dans les communes ciblées concernant la gestion de la fertilité des sols et le financement agricole</li> </ul>
<b>Résultat 1: Sécurisation (au sein d'une année et au cours des années) de la disponibilité des produits vivriers et maraîchers et des revenus qui en découlent</b>			
<b>Résultat 1.1. Exploitation et valorisation stables du</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre d'unités familiales impliquées, proportion des femmes et jeunes et ménages vulnérables impliqués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Etude de référence des ménages, évaluation à mi-parcours et évaluation finale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Politique agricole stable (exportation et frontières, semences et engrais spécifiques, répartition des</li> </ul>

	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
<b>maraîchage de contre-saison par des ménages et OP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré d'exploitation des sites (superficie potentielle/superficie mise en valeur et nombre de mois pendant la contre-saison) et stabilité au cours de 5 ans</li> <li>- Evolution du prix reçu par les producteurs (produits transformés ou non transformés)</li> <li>- Evolution des bénéfices de maraîchage</li> <li>- % de femmes qui déclarent contrôler leurs bénéfices</li> <li>- % de sols avec une qualité stable (sols utilisés pour le maraîchage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude spécifique sur la durabilité des exploitations/aménagements (sociale, économique, naturelle)</li> <li>- Consultation du village au départ, à mi-parcours et à l'évaluation finale</li> <li>- Auto-évaluation des groupes et de la commune au départ, à mi-parcours et à l'évaluation finale</li> <li>- Données de CARDER (production)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>efforts du SCDA entre coton et cultures vivrières)</li> <li>- Les unions des producteurs continuent d'exister et elles sont appuyées pour faire le lien avec les OP de base</li> </ul>
<b>Résultat 1.2. Production plus élevée et plus durable de maïs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % de producteurs/productrices ayant accès aux engrais spécifiques</li> <li>- % de ménages ayant accru leur production céréalière et degré d'augmentation et de stabilité de cette augmentation au cours de 5 ans</li> <li>- Evolution des hectares des cultures vivrières par rapport aux hectares de coton par agriculteur % de superficies à gestion intégrée de la fertilité de sol</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de référence des ménages, évaluation à mi-parcours et évaluation finale</li> <li>- Consultation du village au départ, à mi-parcours et à l'évaluation finale</li> <li>- Auto-évaluation des groupes, des unions et CARDER au départ, à mi-parcours et à la fin</li> <li>- Données de CARDER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des centres de recherche et des marchés peuvent fournir le nombre requis de semences certifiées (graines-mères et d'autres)</li> <li>- Politique agricole stable (exportation et frontières, semences et engrais spécifiques, répartition des efforts de l'Etat entre coton et cultures vivrières)</li> <li>- Pas de sécheresse excessive ou de chute de pluie excessive durant les premières années, qui ne sera pas reconnue à temps par le gouvernement</li> </ul>
<b>Résultat 1.3. Accès amélioré des ménages à leurs stocks de maïs et aux marchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % d'agriculteurs (hommes et femmes) stockant au moins la moitié de la production de maïs jusqu'au mois de janvier (%), février (%), mars (%), avril (%) et % de ménages vulnérables parmi ceux-ci</li> <li>- % de femmes par rapport à l'ensemble des bénéficiaires des infrastructures de stockage</li> <li>- Evolution du % de pertes post-récolte</li> <li>- Evolution du prix auquel le maïs est vendu</li> <li>- % de femmes qui déclarent contrôler leurs bénéfices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de référence des ménages, évaluation à mi-parcours et évaluation finale</li> <li>- Données de CARDER</li> <li>- Auto-évaluation des coopératives, des comités et des associations au départ, à mi-parcours et à la fin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La construction des routes d'accès rurales continue</li> <li>- Les frontières béninoises ne seront pas fermées pour l'exportation</li> <li>- Les projets réussiront à identifier des professionnels spécialisés qui peuvent s'occuper de l'appui, de la formation et du coaching des institutions locales quant aux développements coopératif et économique</li> <li>- Les unions des producteurs continuent à exister et elles sont appuyées pour faire le lien avec les OP de base</li> </ul>

	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
<b>Résultat 1.4. Productivité et rentabilité améliorée du fonio</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– % de ménages ayant accru leur production de fonio et degré d'augmentation et stabilité de cette augmentation au cours de 5 ans</li> <li>– Evolution de la qualité du fonio (part des différentes catégories de qualité)</li> <li>– Evolution du prix reçu par les producteurs du fonio (pour homme, femme et groupes vulnérables)</li> <li>– Evolution de la main-d'œuvre investie à l'hectare (sarclage, récolte, post-récolte) par des femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Etude de base des ménages et évaluation à mi-parcours et évaluation finale</li> <li>– Consultation du village au départ, à mi-parcours et à l'évaluation finale</li> <li>– Auto-évaluation des groupes, des unions et CARDER au départ, à mi-parcours et à la fin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les marchés du fonio continuent à être importants et ils sont informés</li> </ul>
<b>Résultat 2: Diversification et augmentation des revenus des populations rurales, surtout des femmes et des jeunes</b>			
<b>Résultat 2.1. Augmentation des revenus de petites entreprises et de micro-entreprises par les femmes et les jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de jeunes (de moins de 30 ans) et femmes qui ont commencé une entreprise ou participé dans une entreprise</li> <li>– Evolution des bénéficiaires des entreprises/projets (sur base des comptes d'exploitation)</li> <li>– % de femmes qui déclarent contrôler leurs bénéficiaires</li> <li>– % de nouvelles entreprises (% de femmes et de jeunes) qui existent encore après 2,5 et après 4 ans</li> <li>– % de ménages pour qui le nombre de mois sans revenus a diminué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Etude de référence des ménages, évaluation à mi-parcours et évaluation finale</li> <li>– Auto-évaluation avec un échantillon de petites entreprises ou de groupes</li> <li>– Consultation de CARDER</li> <li>– Courtes interviews avec un échantillon d'entreprises au départ, à mi-parcours et lors de l'évaluation finale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La construction des routes d'accès rurales continue</li> <li>– Contrôle adéquat du marché d'exportation</li> <li>– Les projets réussiront à identifier des professionnels spécialisés qui peuvent s'occuper de l'appui, de la formation et du coaching des institutions locales quant aux développements coopératif et économique</li> </ul>
<b>Résultat 2.2. Environnement amélioré pour le développement de la professionnalisation de l'entrepreneuriat agricole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre d'entreprises ayant accès stable au financement et/ou au crédit</li> <li>– Nombre d'encadreurs spécialisés dans le CEF et l'entrepreneuriat agricole (avec outils adaptés)</li> <li>– Pourcentage de porteurs de MIP qui sont satisfaits des services (qualité et durée de l'accompagnement)</li> <li>– Accès aux informations sur le marché et sur des opportunités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Etude de référence des ménages, évaluation à mi-parcours et évaluation finale</li> <li>– Auto-évaluation avec un échantillon de petites entreprises ou de groupes</li> <li>– Consultation de CARDER et de mairies</li> <li>– Fiche complémentaire pour petites entreprises lors de l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La construction des routes d'accès rurales continue</li> <li>– Contrôle adéquat du marché d'exportation</li> <li>– Les projets réussiront à identifier des professionnels spécialisés qui peuvent s'occuper de l'appui, de la formation et du coaching des institutions locales quant aux développements coopératif et économique</li> </ul>

	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
	économiques par exploitants et par les femmes en particulier		
<b>Résultat 3: Meilleurs prévention et traitement de la malnutrition par les communautés et les ménages</b>			
<b>Résultat 3.1. Meilleure conscience et comportement positif quant à l'apport alimentaire et l'hygiène par les ménages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jours/semaines durant la saison des pluies (mars) et durant la saison sèche (février) que tous les membres du ménage mangent des légumes et des protéines</li> <li>- % de femmes enceintes suivant un régime alimentaire appropriée</li> <li>- % de ménages appliquant de bonnes pratiques d'hygiène et utilisant de l'eau potable à des fins multiples selon de bonnes pratiques du stockage et d'utilisation de l'eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de référence des ménages, évaluation à mi-parcours et évaluation finale</li> <li>- Fiche complémentaire sur la nutrition dans l'étude de référence (2 moments/an)</li> <li>- Rapports consolidés des centres de santé</li> <li>- Rapports de surveillance des relais et des groupes communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les leaders et les guérisseurs traditionnels sont impliqués dans les interventions</li> <li>- Bonne compréhension des tabous traditionnels sur l'apport alimentaire et le soin des enfants</li> <li>- Les femmes sont également économiquement renforcées afin d'augmenter l'impact de l'éducation nutritionnelle sur l'apport alimentaire actuel (voir résultats 1 et 2)</li> </ul>
<b>Résultat 3.2. Capacité améliorée des écoles pour investir dans des efforts pour améliorer l'hygiène, la nutrition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % d'écoles dans la zone d'intervention directe et dans la commune offrant de l'eau potable saine, des démonstrations sur l'hygiène, le stockage et l'utilisation de l'eau potable et sur la nutrition et des démonstrations culinaires</li> <li>- Nombre d'élèves (écoles primaires) formés et engagés dans des activités sur des questions nutritionnelles et ayant une connaissance de base sur la nutrition, les bonnes pratiques d'hygiène</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairies et département d'éducation, consultation des comités d'école dans les villages ciblés au départ, à mi-parcours et lors de l'évaluation finale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement de l'éducation (infrastructure, qualité) continue à être une priorité pour le gouvernement</li> </ul>
<b>Résultat 3.3. Capacité améliorée des groupes communautaires quant à la prévention de la malnutrition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités et activités des groupes communautaires, participation des différents secteurs et de la population, qualité du lien avec le centre de santé (DDS, ZS), commune et SCDA (TSANA)</li> <li>- Capacités et activités des ACEP et délégués de l'eau potable sur les bonnes pratiques du stockage de l'eau, l'utilisation de l'eau potable et d'hygiène</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Auto-évaluation avec les communes (cadre de concertation sécurité alimentaire)</li> <li>- Auto-évaluation des groupes communautaires</li> <li>- Auto-évaluation des relais de santé et de leurs réseaux</li> <li>- Etude d'autres programmes au moment des évaluations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les leaders et les guérisseurs traditionnels sont impliqués dans les interventions</li> <li>- Bonne compréhension des tabous traditionnels sur l'apport alimentaire et le soin des enfants</li> <li>- Les femmes sont également économiquement renforcées afin d'augmenter l'impact de l'éducation nutritionnelle sur l'apport alimentaire actuel (voir</li> </ul>

	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de ménages suivis par les groupes communautaires de nutrition/ santé</li> <li>– Nombre d'enfants malnutris récupérés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Etude de référence des ménages et évaluation à mi-parcours et à la fin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– résultats 1 et 2)</li> </ul>
<b>Résultat 3.4. Accès amélioré à l'eau potable dans les villages appuyés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de personnes desservies en eau potable</li> <li>– Continuité de l'accès à l'eau et durée des pannes</li> <li>– Le temps utilisé par les femmes et les enfants pour chercher de l'eau potable et la distance à l'eau potable</li> <li>– Application de bonnes pratiques pour le transport et le stockage de l'eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Etude de référence des ménages, évaluation à mi-parcours et évaluation finale</li> <li>– Enquête avec délégués et ACEP au moment des évaluations</li> <li>– Auto-évaluation avec les services d'eaux des communes (mairies)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les communes sont ouvertes à l'idée d'intégrer des investissements dans les points d'eau dans leur Plan d'Eau Communal. Ils continuent leurs efforts de former des artisans locaux, de former et d'installer des gérants délégués de l'eau comme indiqué par la politique nationale</li> </ul>
<b>Résultat 4: Amélioration de la priorisation et de la visibilité des stratégies et des interventions pour la sécurité alimentaire et la prévention de la malnutrition par le MAEP, le CARDER et les communes</b>			
<b>Résultat 4.1. Amélioration de la capacité des communes pour gérer et orienter la sécurité alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Surveillance et connaissance de la situation nutritionnelle du terrain par le cadre de concertation</li> <li>– % du budget de la commune qui est spécifiquement destiné à la nutrition ou qui est en rapport avec la nutrition</li> <li>– % de bénéficiaires qui ont bénéficié d'au moins 3 sous-composantes du programme</li> <li>– Nombre de villages/ population (en dehors de la zone d'intervention du programme) auxquels les institutions locales impliquées ont étendu leurs interventions (activités de répliation du programme)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapports annuels</li> <li>– Consultations de la commune et des institutions locales, consultations au moment de l'évaluation</li> <li>– Analyse avec les partenaires du FBSA lors de l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les communes sont ouvertes à l'idée de concentrer les investissements dans quelques villages seulement (pas de répartition géographique trop large dès le début)</li> </ul>
<b>Résultat 4.2. Augmentation de la capacité au niveau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– CARDER et MAEP analysent des données sur la sécurité alimentaire et ils priorisent des stratégies/interventions sur la base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapports annuels</li> <li>– Consultations avec MAEP, Préfet, CARDER,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>–</li> </ul>

	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
départemental et au niveau du MAEP afin de gérer et d'orienter la sécurité alimentaire	<p>de cette analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pourcentage du temps des agents de SCDA utilisé pour l'appui aux cultures vivrières et maraîchères</li> <li>– Niveau auquel les enseignements tirés et les mesures accompagnantes nécessaires ont été identifiés et appliqués dans des stratégies et politiques du gouvernement, CAN ou CARDER</li> </ul>	<p>CAN, services déconcentrés, communes (mairies) et partenaires FBSA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Analyse avec les parties prenantes et les partenaires du comité de pilotage lors de l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale.</li> <li>– Consultation des politiques/stratégies nationales au départ, à mi-parcours et à l'évaluation finale</li> </ul>	

**Tableau 16:** Cadre logique des résultats du programme.

## 5.1.4 Complémentarités avec le programme FAF/FAIA de la CTB

Résultats proposés dans le cadre logique du programme FBSA	Complémentarités avec les interventions de la CTB
Résultat 1	<p>Les initiatives de maraîchage appuyées par le programme FBSA sont à intégrer dans l'approche filière de la CTB à la demande des bénéficiaires (à travers les unions appuyées par la FAF/ FAIA). Le FBSA va se limiter au maraîchage de contre-saison (la CTB appuiera la filière maraîchage)</p> <p>Les filières maïs et fonio ne sont pas appuyées par la FAF/ FAIA. La CTB a appuyé l'unité de transformation de fonio à Boukoubé et la production du fonio (voir 3.5).</p> <p>Le FBSA prévoit le renforcement des modalités de gestion des magasins des cultures vivrières installés par les communes (éventuellement à travers un financement de la FAIA)</p> <p>Le FBSA prévoit la promotion des engrais verts, la gestion intégrée de la fertilité des sols et le reboisement (outre l'accès aux engrais promu par les unions dans la FAF/ FAIA)</p>
Résultat 2	<p>La CTB vise à se concentrer sur les MIP d'entrepreneuriat agricole des 3 filières appuyées (riz, maraîchage, anacarde), le programme du FBSA se concentrera sur les petits MIP pour le maraîchage, la transformation du soja, les pépinières pour le reboisement et MIP d'autres filières (y compris filière fonio).</p> <p>La CTB peut s'inscrire (à terme) dans le mécanisme de chèques-services</p> <p>Le renforcement des capacités des encadreurs sera effectué en cohérence avec les efforts et les demandes d'autres programmes et des communes</p>
Résultat 3	<p>Complémentaire avec les efforts de la CTB dans le secteur de santé dans la Donga.</p> <p>La CTB appuie la DDS de l'Atacora-Donga avec un programme de la santé communautaire dont l'aspect nutrition fait partie des activités. L'aspect nutritionnel intervient comme critère dans le système du FBR (appuyé par la CTB).</p>
Résultat 4	<p>Concernant l'appui au MAEP et CARDER, on attend une complémentarité avec l'appui institutionnel de la CTB au MAEP. La CTB a déjà appuyé le système de suivi-évaluation du CARDER et l'élaboration et l'opérationnalisation d'une base de données sur la production. Le programme FBSA peut appuyer le MAEP pour inclure des indicateurs en matière de sécurité alimentaire. Le CARDER souhaite également un appui pour la redynamisation du Comité Départemental de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.</p>

**Tableau 17** : Complémentarité possible avec les programmes de la CTB dans l'Atacora - Donga.

**Source:** Equipe de consultants FBSA, 2014.

## 5.2 Stratégies genre et environnement

### 5.2.1 Stratégie genre

#### 5.2.1.1 GENERAL

La stratégie genre est concrétisée par l'intégration du genre dans la coordination du programme d'une part et dans les interventions proposées d'autre part. Certaines interventions abordent spécifiquement les inégalités de genre ou l'*empowerment* des femmes. Dans d'autres interventions, le genre sera intégré de façon transversale (*mainstreaming*).

1) <i>Mainstreaming</i> du genre dans la coordination et l'approche du programme	2) Genre dans les interventions du programme
Elaboration de projets et de partenariats <ul style="list-style-type: none"> <li>– sélection de partenaires internationaux ou locaux qui tiennent compte des spécificités du genre</li> <li>– formulation du projet tenant compte du genre</li> <li>– sélection et précision d'indicateurs sensibles au genre</li> <li>– budgétisation sensible au genre</li> </ul>	Interventions spécifiques pour aborder les inégalités de genre et pour l' <i>empowerment</i> des femmes
Elaboration de modalités et de procédures tenant compte du genre	<i>Mainstreaming</i> des aspects genre dans toutes les interventions
Suivi-évaluation sensible au genre	
Coordination opérationnelle sensible au genre et tenant compte des spécificités du genre	

**Tableau 18** : Schéma de la stratégie genre du programme FBSA.

Source: Equipe de consultants FBSA, 2014.

#### 5.2.1.2 MAINSTREAMING DU GENRE DANS LA COORDINATION DU PROGRAMME

Comme expliqué dans le tableau 18, l'intégration du genre dans la coordination du programme comprend plusieurs aspects et phases.

##### ***Mainstreaming* du genre dans les projets et les partenariats**

- Les partenaires intéressés du FBSA prouveront leurs capacités, efforts, politiques et approches développés/utilisés en matière de genre. Les partenaires intéressés s'engageront à appliquer la stratégie genre de ce programme;
- Les projets élaborés par les partenaires doivent tenir compte du genre. Pour chaque intervention une "théorie de changement" pour le genre doit être élaborée ; ceci veut dire que des changements envisagés dans l'*empowerment* des femmes et dans l'environnement favorable pour l'*empowerment* des femmes doivent être identifiés. De plus, la manière de concrétiser ces changements doit être explicitée dans la formulation du projet. En plus, des facteurs externes qui minimalisent la participation ou l'*empowerment* des femmes doivent être identifiés et abordés.

- Pour les interventions - destinées spécifiquement à l'*empowerment* des femmes, la participation minimale des femmes sera de 70% (résultat 1.1, résultat 2.1, résultat 3). Pour d'autres interventions leur participation sera d'au moins 30% pour le résultat 1.4 ou 50% pour le résultat 1.3, 2.2. et 1.4 (voir 5.2.1.3 et 5.2.1.4).
- Des indicateurs sensibles au genre seront élaborés à tous les niveaux (résultats, 'output', 'input'). Il s'agit d'indicateurs ventilés par sexe et d'indicateurs qui réfèrent à la *qualité* de la participation des femmes ou de leur *empowerment* '.
- Tous les projets appliqueront une budgétisation sensible au genre et le rapport financier indiquera quelle partie du budget contribue directement ou indirectement à l'*empowerment* des femmes ou/et à un environnement favorable pour l'*empowerment* des femmes.

### **Elaboration de modalités et de procédures tenant compte des spécificités du genre**

Lors de l'élaboration des projets (phase de formulation) et au cours du programme, les modalités et procédures tiendront compte des spécificités du genre. Plus en particulier, (i) la sélection des partenaires locaux, (ii) les procédures de sélection des MIP et AGR, (iii) les stratégies de renforcement de capacités des partenaires locaux et des fournisseurs de services, des OP et des communes indiqueront explicitement de quelle façon la participation et l'*empowerment* des femmes seront promues.

### **Suivi-évaluation sensible au genre**

Les aspects suivants seront explicitement pris en compte dans le système de suivi-évaluation :

- la consolidation et l'interprétation des indicateurs de genre : quel est le progrès, quelle est la relation avec les objectifs, quels sont les raisons et les facteurs contribuant aux résultats en matière de genre ;
- discussions de groupe avec des femmes auront lieu annuellement et au moment de l'évaluation afin de comprendre les causes sous-jacentes du degré de progrès et les facteurs externes ;
- la théorie de changement en matière d'aspects genre, comme identifiée dans les projets au moment de la formulation, sera réévaluée annuellement et des mesures adaptées seront identifiées en cas de nécessité ;
- les leçons apprises sur le genre seront systématiquement identifiées et discutées avec les parties prenantes à tous les niveaux (OP, ONG et partenaires locaux, communes, CARDER, MAEP) ;
- le progrès dans l'*empowerment* des femmes (savoir et savoir-faire, moyens économiques et contrôle des bénéfiques, le pouvoir intérieur -image et estime de soi, la confiance des femmes- le pouvoir social et politique - le pouvoir de décision des femmes dans leur ménage, communauté, groupe, politique- et le progrès vers un environnement favorable à l'*empowerment* des femmes (en matière d'aspects légaux, services, attitudes, institutions) seront évalués annuellement, à mi-parcours et lors de l'évaluation finale.

### **Coordination opérationnelle sensible au genre**

Les aspects suivants seront pris en compte dans le processus de coordination du programme:

- les aspects genre feront toujours partie de l'agenda de coordination (voir suivi-évaluation);
- le renforcement de capacités quant au genre des parties prenantes principales, comme les communes, CARDER et OP sera toujours abordé ;

- les parties prenantes pertinentes pour le genre seront toujours invitées : CARDER cellule genre, médecins locaux, représentants des OP de femmes seront invités aux réunions de coordination (communale, départementale) ;
- durant ces réunions de coordination, les femmes représentent au moins 30% de tous les participants.

### 5.2.1.3 INTERVENTIONS SPECIALES VISANT A CORRIGER LES INEGALITES

Certaines interventions de la stratégie proposée cibleront principalement les femmes, sans exclure les hommes. Il s'agit des résultats 1.1 (maraîchage de contre-saison), résultat 1.2 (AGR), résultat 3 (nutrition).

**Résultat 1.1:** (maraîchage de contre-saison) La pertinence se trouve dans le fait que les femmes peuvent générer des revenus durant la saison sèche pour compléter leurs stocks alimentaires et pour couvrir d'autres dépenses. Du mois de novembre au mois de mai, le marché et les prix des légumes sont très élevés et le maraîchage est une des activités les plus rentables. L'intervention sera réalisée de façon qu'elle soit très accessible aux femmes (commençant par de petites activités, niveau familial, pas obligées d'adhérer à des coopératives, financement petit et direct, petite mécanisation et possibilité d'investir plus tard dans d'autres formes de mécanisation). 70% des bénéficiaires ciblés de ce résultat seront des femmes.

**Résultat 2.1:** (AGR): les types d'activités génératrices de revenus proposées et d'activités futures à être sélectionnées seront spécifiquement pertinents pour les femmes, souvent elles peuvent générer des revenus et - en même temps - économiser du temps (p.ex. pour la transformation des produits). La transformation du soja sera mise en avant, cette activité est déjà implémentée par beaucoup de femmes, mais pas de manière professionnelle et de façon à économiser du temps. La transformation du soja est très rentable. Aussi l'élevage de poulets de races améliorées sera promu. Il s'agit d'une activité qui a prouvé être rentable avec un investissement initial minimal, peu d'input et peu de terre, bénéficiant de bons marchés, générant des revenus pendant la soudure (malgré le risque de maladies des poulets). La procédure utilisée pour valider des MIP promouvra les femmes. La formation sera adaptée aux femmes et, si nécessaire, d'autres formations comme une formation en leadership ou alphabétisation peuvent être introduites. Pour avoir accès au financement, les femmes seront appuyées dans des groupes de solidarité et elles seront liées à des institutions de microfinance pour leur propre contribution aux MIP. 70% des bénéficiaires ciblés de ce résultat seront des femmes.

**Résultat 3:** (nutrition, hygiène et accès à l'eau potable) : dans les ménages de l'Atacora, les femmes sont responsables de l'utilisation des aliments, de l'eau, des soins de santé, de la préparation des aliments et des soins des enfants. Il est donc clair que les femmes forment le premier groupe-cible pour ces résultats, bien que les hommes soient associés et que des aspects intra-ménages soient intégrés dans l'approche. Afin d'améliorer l'accès des femmes aux interventions et d'améliorer la pertinence et l'impact pour les femmes, les mesures suivantes seront prises : approche communautaire, sensibilisation liée à la santé et aux aspects agricoles et leur intersection, des produits agricoles localement disponibles seront promus pour la nutrition, l'accès à l'eau potable sera appuyé, de même que la sensibilisation en matière de stockage et d'utilisation de l'eau potable, les écoles seront impliquées. 70% des bénéficiaires directs de ce résultat seront des femmes.

#### 5.2.1.4 L'INTEGRATION DU GENRE DANS LES AUTRES ACTIVITES

Dans des interventions non spécifiquement destinées à *l'empowerment* des femmes, l'approche du *mainstreaming* du genre sera utilisée.

**Résultat 1.2 et 1.3:** (production de maïs et accès aux stocks de maïs): le maïs est devenu l'aliment de base principal dans la zone d'intervention. Le niveau et la stabilité de la production, ainsi que la disponibilité des stocks durant la saison sèche posent des défis. La participation des femmes sera promue pour la production, mais surtout pour l'accès aux stocks de maïs. Les mécanismes de financement permettront aux femmes d'avoir accès aux inputs. Des systèmes de stockage pour la production locale des petits producteurs seront promus. La cellule genre du CARDER sera impliquée afin d'élaborer et suivre l'aspect genre des mécanismes de stockage du maïs et des OP impliquées. 50% des bénéficiaires ciblés du résultat 1.3 et 30% des bénéficiaires du résultat 1.4 seront des femmes.

**Résultat 1.4:** (fonio): la culture du fonio est très pertinente pour les femmes à Boukoubé. Il se cultive sur des sols pauvres, il peut mettre fin à la soudure grâce à sa maturité précoce et il ne nécessite que très peu d'input externe. Les interventions investiront suffisamment d'efforts pour trouver du matériel et des mécanismes adaptés pour faire face à la pénibilité du sarclage et des activités post-récolte et afin de faire face aux problèmes de prix et de commercialisation du fonio pour les femmes rurales à Boukoubé. 60% des bénéficiaires ciblés de ce résultat seront des femmes.

**Résultat 2.2:** (environnement favorable pour les AGR): pour l'accès aux crédits et pour le renforcement de capacités des fournisseurs de services locaux, les aspects genre seront pleinement pris en compte. 50% des bénéficiaires de ce résultat seront des femmes.

### 5.2.2 Stratégie environnement

La stratégie environnementale est mise en œuvre par son intégration dans la coordination du programme et dans les interventions proposées.

#### 5.2.2.1 MAINSTREAMING DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DANS LA COORDINATION DU PROGRAMME

Le *mainstreaming* de l'environnement dans la coordination du programme comprend plusieurs aspects et phases.

##### **Mainstreaming de l'environnement lors de l'élaboration des projets et des partenariats**

- Les partenaires intéressés prouveront leurs capacités, efforts, politiques et approches développés/utilisés en matière d'environnement. Les partenaires intéressés s'engageront à appliquer la stratégie environnementale de ce programme ;

- Les projets élaborés par les partenaires intégreront la dimension environnementale. Pour chaque intervention des résultats 1 et 2, une "théorie de changement" pour les aspects environnementaux (en limitant l'impact ou en matière d'adaptation) sera élaborée ;
- Les indicateurs liés à la limitation de l'impact sur l'environnement seront élaborés pour toutes les interventions sous la composante 1 et 2 du programme.

### **L'élaboration de modalités d'intervention et de procédures sensibles à l'environnement**

Lors de l'élaboration des projets (phase de formulation) et au cours du programme, les modalités d'intervention seront sensibles à l'environnement. Plus en particulier, (i) la sélection de partenaires locaux, (ii) les procédures de sélection de MIP et de AGR, (iii) les stratégies de renforcement de capacités des partenaires locaux et des fournisseurs de services, des OP et des communes indiqueront explicitement comment les problèmes, la capacité ou l'impact environnementaux seront abordés.

Pour le résultat 1.1 plus en particulier, les aspects environnementaux seront abordés dans des études d'aménagements hydro-agricoles.

### **Suivi-évaluation sensible à l'environnement**

Les aspects suivants seront explicitement pris en compte dans le processus de suivi et évaluation:

- consolidation et interprétation des indicateurs environnementaux (surtout pour le résultat 1),
- la théorie de changement en matière de l'environnement, comme identifiée dans les projets lors de la formulation, sera réévaluée annuellement et des mesures pour adapter le projet seront identifiées si nécessaire,
- des leçons apprises sur les problèmes environnementaux seront systématiquement identifiées et discutées avec les parties prenantes à tous les niveaux (OP, ONG et partenaires locaux, communes, CARDER, MAEP).

### **Coordination opérationnelle sensible à l'environnement**

Lors de la mise en œuvre, les aspects suivants seront pris en compte pour la coordination opérationnelle :

- les problèmes environnementaux feront toujours partie de l'agenda des réunions de coordination ;
- le renforcement de capacités quant aux problèmes environnementaux des parties prenantes les plus importantes comme les communes, CARDER, OP et ONG sera toujours abordé ;
- les parties prenantes pertinentes quant à l'environnement seront toujours invitées aux réunions de coordination.

## **5.2.2.2 INTERVENTIONS SPECIALES VISANT A CORRIGER LES ENJEUX CRUCIAUX CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT**

Les défis principaux de l'environnement liés à l'insécurité alimentaire dans la zone d'intervention sont : 1) la forte dégradation de la qualité du sol (surtout causée par la culture du coton), 2) les effets du changement climatique (calendrier agricole changé, courte saison des pluies, sécheresses et inondations) et 3) la pollution

éventuelle de l'eau potable par les engrais chimiques du coton (ceci n'a pas encore bien été examiné). Les stratégies du programme afin de limiter cet impact ou de faire face à cet impact sont les suivantes :

#### A. Dégradation de la qualité du sol

##### *Limiter l'impact négatif*

- le programme évite d'investir dans la culture du coton et il appuie les OP dans leur plaidoyer pour un équilibre rationnel entre la promotion du coton et des cultures vivrières par le gouvernement;
- intégration des légumineuses dans la culture du maïs (y compris l'association du *cajanus cajan*) et gestion intégrée des ressources naturelles liée à la culture du maïs et pour le maraîchage ;
- intégration des aspects GIRE dans la mise en œuvre des périmètres du maraîchage, le reboisement fait partie de la GIRE<sup>90</sup>
- des études environnementales des aménagements maraîchers planifiés par des bureaux d'études spécialisés
- pépinières privées d'arbres légumineux promues comme AGR sous le résultat 2.1 (toutes les AGR prioritaires dans le résultat 2.1, promouvoir la durabilité environnementale).

##### *Adaptation*

- promotion du fonio, qui se cultive sur les sols pauvres à Boukoumbé sans input supplémentaire
- promotion d'autres AGR, qui ne sont pas directement liées à l'utilisation de sols dégradés
- promotion de cultures traditionnelles avec une meilleure résistance.

#### B. Changement climatique

##### *Limitation de l'impact*

- Association du *Cajanus Cajan* à la culture du maïs et reboisement autour des sites maraichers
- Pépinières d'arbres légumineux promues comme AGR sous le résultat 2.1,

##### *Adaptation*

- valorisation des bas-fonds pendant la contre-saison pour le maraîchage
- calendrier agricole et semences améliorées pour le maïs et le soja adaptées aux changements climatiques et aux saisons des courtes pluies et vulgarisation, y inclus renforcement des capacités des OP pour la vulgarisation
- promotion d'autres AGR, qui ne sont pas directement liées aux conditions météorologiques
- promotion de cultures traditionnelles avec une meilleure résistance et une valeur nutritive plus élevée.

#### C. Qualité de l'eau potable

Actuellement, il n'existe pas de système opérationnel pour contrôler et suivre la qualité de l'eau potable. Le budget du programme ne suffit pour assister des institutions locales (et nationales) afin d'élaborer un système opérationnel. Pour cette raison, les parties prenantes du programme discuteront du problème avec les acteurs du secteur de l'eau lors des réunions de coordination aux niveaux communal, départemental et national. Les parties prenantes du secteur de l'eau donnent actuellement priorité à l'introduction d'un nouveau système de gestion

---

<sup>90</sup> Le reboisement communautaire a été un échec dans la zone d'intervention. Pour cette raison, les partenaires ont choisi d'appuyer des initiatives privées avec des variétés d'arbres ayant une valeur économique ou nutritionnelle. C'est dans cette optique que le programme appuiera le reboisement dans la composante 1 et dans les AGR de la composante 2 (pépinières privées).

pour l'eau potable (afin d'améliorer la durabilité) plutôt que de développer un système de contrôle de la qualité de l'eau.

## 5.3 Description des composantes, type d'activités et principes sur les modalités d'intervention

### 5.3.1 Aspects généraux

**Les communes** servent de porte d'entrée locale pour le programme dans sa totalité et joueront un rôle-clé dans la coordination. Bien que le programme ne cible que quelques villages par commune, la porte d'entrée communale sera toujours respectée. Les communes seront maîtres d'ouvrage des enjeux d'infrastructures publiques et des grands aménagements hydro-agricoles. Les unions et les individus seront maîtres d'ouvrage délégués pour les aspects 'privés' (dès que possible/faisable étant donné la jeunesse organisationnelle des unions), toujours avec un lien avec la commune et sous sa supervision. La communication entre les unions et les communes sera promue.

Les capacités des communes seront renforcées pour la coordination des enjeux de sécurité alimentaire et nutritionnelle, pour leur rôle de facilitation du développement agricole et de la sécurité alimentaire et dans le domaine de la GIRE. Pour le secteur de l'eau potable, le projet pourra mettre un budget à disposition des communes pour un agent d'intermédiation sociale (pour la sensibilisation et le renforcement des capacités de la population en matière d'un nouveau système de gestion décentralisée de l'eau potable).

**L'approche recherche-action** basée sur les pratiques et les connaissances endogènes des bénéficiaires, doit être maintenue et inspirer les approches du programme. La capitalisation et la diffusion des expériences seront des facettes importantes du programme. Si possible, des universités (études) locales seront engagées pour des études, de la recherche, etc.

**Intégration des composantes.** Le programme envisage d'appuyer les ménages ciblés avec au moins deux volets (composantes) du programme. Il existe des liens stratégiques entre les (sous-)composantes du programme, comme il y a la promotion de l'utilisation de légumes dans le régime alimentaire (composante 3) et l'appui aux producteurs du maraîchage (composante 1). Le programme envisage également de promouvoir un passage progressif des bénéficiaires de la composante 1 à la composante 2 et au sein de la composante 2. Un type progressif de financement des intrants est préconisé, commençant par la provision directe d'intrants sur le terrain pour les bénéficiaires, vers des micro-projets et des liens avec les IMF.

**L'ancrage des partenaires du FBSA** dans le département sera important (connaître les dynamiques communales, les capacités des unions, les mécanismes d'intervention, les sensibilités au niveau des politiques, la capitalisation des approches et surtout les dynamiques de la population et les spécificités des traditions et coutumes). Le programme doit également impliquer, autant que possible, les associations locales. Il s'agira de trouver, pour ces dernières, un équilibre entre une 'approche partenaire' et une 'approche bénéficiaire'.

Pour la mise en œuvre de la première composante et ses différentes sous-composantes, le programme n'imposera pas aux partenaires du FBSA de collaborer avec un seul et même acteur/ partenaire/ prestataire local, mais certains principes devront être respectés.

- Si les partenaires du FBSA opèrent dans la même zone et dans le même secteur, ils se mettront d'accord sur la manière de réduire le nombre de partenaires locaux et sur la manière de réduire la « charge » des bénéficiaires (ne pas être consulté chaque semaine par deux différents partenaires locaux).
- Tous les partenaires du FBSA échangent des outils et des approches durant les réunions trimestrielles.
- Tous les partenaires du FBSA accorderont une attention au rôle précis des OP, unions ou individus.
- Les projets ne remplacent pas le rôle des unions. Quand les OP sont prêtes et qu'elles ont exprimé leur demande aux unions, les projets appuieront les unions afin qu'elles puissent fournir des services ou des inputs aux OP.

Les chapitres suivants présentent les modalités d'intervention et de financement par sous-composante. Les détails, l'articulation des modalités et la mise en œuvre par les parties prenantes locales seront élaborés lors de la formulation.

### **5.3.2 Résultat 1: Sécurisation (au sein d'une année et au cours des années) de la disponibilité des produits vivriers et maraîchers et des revenus qui en découlent**

Ce résultat comprend 4 sous-composantes : (i) appui aux activités durables de maraîchage de contre-saison, (ii) appui à la production durable du maïs, (iii) appui aux systèmes de stockage et de conservation du maïs et (iv) appui à la production et à la commercialisation du fonio des petits producteurs du Boukoubé.

#### **5.3.2.1 APPUI AUX ACTIVITES DURABLES DE MARAICHAGE DE CONTRE-SAISON**

**Général** - Seules les initiatives existantes pour le maraîchage seront appuyées (les villages ayant des initiatives existantes sont mentionnés sous 'ciblage' en annexe 6.7, il s'agit de 35 villages qui sont principalement concentrés à Tanguiéta et Boukoubé). Deux groupes seront distingués, à savoir (i) les petits maraîchers, surtout des unités familiales, sur de petits champs (25-30 personnes/ha) pour lesquels l'accent sera mis sur l'accompagnement rapproché à long terme et un équipement/ matériel léger (arrosoirs, bacs, ...) et des pompes et (ii) des groupes de maraîchers sur des sites plus importants (regroupements de 20 personnes sur 2-3 ha), qui nécessitent des aménagements hydro-agricoles plus compliqués pour la maîtrise de l'eau (puits, forage, petit barrage, antiérosifs, etc.), qui pourraient éventuellement développer leurs activités de manière permanente (pas seulement durant la saison sèche) et qui devraient éventuellement être intégrés dans une approche filière (le lien avec l'union sera établi et appuyé par la CTB par exemple). Pour les aménagements hydro-agricoles dans le deuxième type d'activités, les communes seront impliquées en tant que maître d'ouvrage, mais le groupe-cible intéressé sera également impliqué dès le début. Pour ce type d'aménagements et d'activités, une approche GIRE sera développée et le reboisement autour des sites sera promu. Des bureaux d'études spécialisés effectueront des études environnementales approfondies. Si les bénéficiaires sont d'accord, l'accent sera mis sur la production de gombo et de piment, parce qu'ils peuvent facilement être séchés et conservés. Suffisamment de temps et d'efforts seront investis dans la recherche de matériel et d'équipement, lesquels seront adaptés aux conditions

physiques locales et à la capacité locale de réparation et de remplacement de pièces. Des artisans locaux peuvent éventuellement être équipés et formés sous le résultat 2.

**Approche progressive et intégration des différentes composantes-** Durant la phase de la formulation, le type/stade exact de l'intervention initiale sera indiqué pour chaque village sélectionné en collaboration avec la population concernée. Il est possible que dans un village, les deux types d'approches sont appliqués en même temps. Le programme doit tenir compte du fait que les bénéficiaires du premier groupe (petits maraîchers) puissent évoluer vers le deuxième groupe (aménagements plus importants, activités plus importantes). Le partenaire du FBSA accordera suffisamment de temps à la forme légère de maraîchage, afin de garantir une inclusion maximale des ménages vulnérables qui y seraient intéressés.

Il est également possible que des individus ou des groupes passent du premier résultat (composante 1) au deuxième résultat (composante 2), par exemple quand il y a un besoin de l'équipement plus important ou quand des activités de transformation plus importantes démarrent.

Le programme stimulera également la consommation de légumes à travers des activités du troisième résultat.

**GIRE-** Une attention spécifique sera accordée au développement de capacités quant à la gestion intégrée des ressources en eau de la commune et aux initiatives spécifiques des utilisateurs ou de la population. Cinq activités-clés seront promues : la participation des usagers dans le processus de gouvernance, la connaissance des ressources en eau, le multi-usage de l'eau, le suivi des ressources en eau (eaux de surface et eaux souterraines), des initiatives privées de reboisement.

**Etapes et accompagnement.** Comme appris lors d'expériences précédentes, une approche globale sera utilisée (comprenant des investissements légers, des clôtures adaptées, un long processus de participation,...). Un accompagnement rapproché sera prévu pendant deux ans au moins.

Les étapes à prévoir sont :

- Planification et études (avec les bénéficiaires et communes) en tenant compte de la GIRE (environnement ! , technicité !). Pour les aménagements plus importants, les études géophysiques de l'Union régionale peuvent être utilisées et approfondies.
- Processus du choix des techniques à utiliser et de l'emplacement exact (maîtrise d'ouvrage communale pour le deuxième type d'appui).
- Organisation sociale : situation et contrats fonciers (acte de dotation, acte de mise à disposition, contrat de location), motivation, constitution groupements/regroupements/OP si pertinent
- Encadrement technique, compostage, accès aux intrants, action-recherche par les producteurs/productrices, sécurisation du site/des sites
- Activités GIRE (pour le reboisement privé : ceci peut être intégré dans le résultat 2 - les bénéficiaires vont contribuer aux coûts d'investissement et il s'agira de variétés à intérêt économique)
- Mesures pour économiser l'utilisation de l'eau : stimuler les femmes à commencer des travaux de maraîchage en novembre, tester les systèmes de goutte-à-goutte, etc.

- Appui aux producteurs/trices en matière de commercialisation locale, l'utilisation de ces revenus, etc. Quant à la commercialisation locale, conservation simple : le lien avec la composante 2 sera fait.
- Activités de transformation et commercialisation plus complexes: le programme n'a pas comme ambition de structurer toute la filière maraîchage, car la CTB et d'autres acteurs la prennent en compte dans leurs programmes. A la demande des bénéficiaires, ceux-ci seront mis en relation avec les unions. Des groupes et des individus peuvent également demander un financement et un encadrement dans le résultat 2 pour la transformation ou d'autres activités en aval ou en amont de la filière.

**Financement** - Pour le premier cycle de financement des agriculteurs, des groupes ou OP, jusqu'à 800.000 FCFA (intrants, équipements/ matériel), un financement direct par le partenaire du FBSA peut être accordé avec une contribution de 10% par les bénéficiaires et à condition que les bénéficiaires soient accompagnés pendant 18 mois après avoir reçu leurs biens. Il s'agit de transferts directs (achetés par le partenaire du FBSA ou le CARDER). Pour toutes les dépenses de plus de 800.000 FCFA et pour le deuxième cycle d'investissements, les bénéficiaires seront orientés vers les dispositifs du deuxième résultat ou vers les MIP de FODEVI (maraîchage) et vers les unions.

**Groupe-cible:** pour l'approche légère (unités familiales, aménagements légers), les bénéficiaires seront des individus, des regroupements d'individus, des groupements d'individus ou des groupes. Pour la deuxième approche (aménagements hydro-agricoles), il est absolument nécessaire que des groupes soient formés et qu'un lien avec la commune soit établi. Le choix de se régulariser comme coopérative sera entièrement laissé aux groupes. Le partenaire du FBSA consacrerait suffisamment de temps et d'efforts pour traiter ces questions avec les bénéficiaires.

**Modalités d'accompagnement:** Pour l'encadrement des individus, des groupes et des OP, plusieurs acteurs sont possibles : ONG, CARDER, unions. Le partenaire du FBSA choisira et argumentera l'articulation entre les différents acteurs lors de la formulation sur la base de son expérience. Le partenaire du FBSA tiendra compte des préférences du groupe/des individus/des OP à ce sujet et il organisera des sessions d'évaluation avec les bénéficiaires afin de connaître leur satisfaction concernant les services prestés. De préférence, on impliquera les unions communales dans l'encadrement des bénéficiaires et installera un animateur au niveau de ces unions, si la masse critique des maraîchers le permet (une politique de prix différenciés par les unions peut permettre de servir des membres et des non-membres). L'utilisation de la méthode CEF constituera une condition de base dans l'accompagnement des producteurs, ainsi que le fait d'accorder suffisamment d'attention aux aspects écologiques.

**Des indicateurs** et cibles pour l'input, l'output et les résultats seront développés par les partenaires (FBSA) pendant la formulation. Ils seront conformes au cadre logique de ce document. Quelques indicateurs sont: nombre d'hectares supplémentaires exploités pour le maraîchage (par site et par femme/ homme), nombre de groupes (groupements, regroupements) et OP impliqués (et nombre de membres), pourcentage de femmes et de jeunes; % de parcelles dont la gestion de l'eau est maîtrisée; % de sites/unités avec des équipements adaptés (concernant l'accès à l'eau, aménagements, travaux champêtres); bénéfices moyens à l'hectare de maraîchage

(unités familiales et sites maraîchers aménagés) et évolution; % de sites dont les actions GIRE ont été mises en œuvre; % de sites avec des initiatives de reboisement ; des études environnementales ont été réalisées par des bureaux d'études compétents et leurs recommandations seront prises en compte ; degré de satisfaction des besoins en intrants et services par les producteurs/productrices.

### 5.3.2.2 APPUI A LA PRODUCTION DURABLE DU MAÏS

**Général** - Le sous-résultat 1.2 a comme objectif d'appuyer la production de maïs des ménages vulnérables (les ménages moins vulnérables ont déjà une production élevée de maïs). Le sous-résultat 1.3 concerne le stockage de maïs par les producteurs locaux, ce qui est fortement lié au sous-résultat 1.2, mais demande une approche plus complexe avec éventuellement des liens institutionnels à l'accès aux crédits et aux marchés. Les sous-résultats 1.2 et 1.3 sont séparés afin de mieux assurer l'inclusion de ménages vulnérables et de femmes et afin de mieux assurer l'attention pour les pratiques de production durables.

Le sous-résultat 1.2. met l'accent sur une productivité améliorée et sur la gestion intégrée de la fertilité des sols avec une gamme de pratiques dans laquelle l'intégration/rotation des légumineuses prend une place importante (niébé, *cajanus cajan*, soja). Ceci ne veut pas dire que les intrants chimiques seront exclus. Les interactions entre les cultures d'une part et l'élevage et le petit élevage d'autre part seront considérées là où possible.

Suffisamment d'attention sera accordée à l'adaptation du calendrier agricole (maïs) aux changements climatiques et à l'introduction et l'utilisation de semences de cycle court (maïs) ainsi qu'à l'appui aux semenciers (maïs).

L'accompagnement des producteurs/productrices sera basé sur une approche CEF et il inclura des aspects écologiques.

La commercialisation du maïs sera prise en compte dans le résultat 1.3. La mise en marché du soja (et la filière) sera abordée à travers la transformation du soja dans le résultat 2 du programme. Pour le niébé, il s'agit surtout de l'amélioration de la conservation du niébé pour la consommation locale.

**Capacité des unions/OP/fédération** - Le programme (via résultat 1.2) investira dans la capacité des OP, des unions de maïs et dans leur(s) fédération(s) éventuelle(s): structuration des producteurs/trices, facilitation de l'accès aux intrants pour les producteurs, développement de capacités des unions/OP afin de vulgariser le nouveau calendrier agricole, systèmes d'alerte de pluie, plaidoyer concernant l'accès aux engrais spécifiques et aux semences améliorées, plaidoyer pour des politiques stables (concernant les intrants et l'exportation du maïs). Le renforcement des capacités des unions et des OP du sous-résultat 1.2 doit être articulé avec le développement de capacités du sous-résultat 1.3.

**Approche progressive et intégration des différentes composantes** : L'approche commencera par des individus, des regroupements et des groupements qui ne sont pas nécessairement liés à des unions ou des OP.

L'idée est que plusieurs de ces groupes/groupements puissent progresser vers le sous-résultat 1.3 et qu'ils puissent éventuellement devenir membre d'une union/OP.

La transformation du soja sera appuyée dans le sous-résultat 2 (comme une AGR).

La consommation du soja, du niébé et des fruits/feuilles du *cajanus cajan* seront promues sous le sous-résultat 3 (nutrition).

**Financement** : Pour le premier cycle de financement des agriculteurs, des groupes ou OP, jusqu'à 800.000 FCFA (intrants, équipements, semences de base, ...), un financement direct par le partenaire du FBSA peut être accordé avec une contribution de 10% par les bénéficiaires et à condition que les bénéficiaires soient accompagnés pendant 18 mois. Il s'agit de transferts directs (achetés par le partenaire du FBSA ou par le CARDER pour les intrants). Pour toutes les dépenses de plus de 800.000 FCFA et pour le deuxième cycle d'investissements, les bénéficiaires seront orientés vers les dispositifs du résultat 1.3 et vers les unions (lesquelles seront renforcées à cet effet).

**Accompagnement** : Bien que des individus et des regroupements soient inclus, la structuration de base des producteurs de maïs est l'objectif principal. De préférence, des OP et des unions seront établies ou renforcées afin qu'elles développent des volumes de marché plus importants, en matière d'activités de stockage et pour avoir accès à des crédits pour les intrants (voir résultat 1.3). Le programme devrait au moins réussir à consolider des groupes de solidarité de producteurs de maïs afin qu'ils aient accès aux crédits de campagne.

Actuellement, les unions de maïs existantes sont trop faibles pour financer elles-mêmes leurs propres animateurs ou pour le coaching d'un animateur dans leur union. Le programme pourrait financer un animateur pour les unions au niveau communal (après 2 ans ou plus).

**Des indicateurs** et cibles pour l'input, l'output et les résultats seront développés par les partenaires (FBSA) pendant la formulation. Ils seront conformes au cadre logique de ce document. Quelques indicateurs sont: % de producteurs qui associent de façon systématique les cultures du soja, du niébé ou du *cajan cajanus* à celle du maïs (hommes, femmes, groupes vulnérables), % de superficies vivrières en association ou en rotation avec des légumineuses (soja, *cajanus cajan*, niébé), % de producteurs/ productrices utilisant des semences améliorées (homme/femme), % de superficies avec semences améliorées, % de producteurs/productrices avec un calendrier agricole adapté aux changements climatiques, évolution des rendements du maïs et des bénéfices par hectare pour les hommes et femmes et stabilité de cette augmentation au cours de 5 ans , amélioration des capacités d'accès aux intrants spécifiques des unions et des OP , réaction anticipée en cas de catastrophe dans la communauté, au niveau communal (gestion d'un cycle de sécheresse).

### 5.3.2.3 APPUI AUX SYSTEMES DE STOCKAGE ET DE CONSERVATION DU MAÏS

**Général** - Actuellement, plus de 50% des ménages, et surtout les femmes, vendent du maïs au moment de la récolte (ou même avant) ou juste après la récolte à prix bas à des commerçants locaux ou à des commerçants des

pays voisins. Plusieurs mois après, ils achètent du maïs à des prix très élevés (d'avril à août). Il s'agit souvent de leur propre maïs, qu'ils rachètent. Le faible niveau de production, de faibles mécanismes d'épargne, des espaces limités de stockage, des pertes post-récolte, le manque d'accès aux crédits et la faible diversification des revenus expliquent cette tendance. L'objectif de cette sous-composante est de garder le maïs qui est produit localement sous le contrôle des producteurs jusqu'au moment où les prix de vente sont élevés. En même temps, cette composante et les initiatives de stockage réduiront les pertes post-récolte, faciliteront l'accès aux crédits et aux intrants et pourront faciliter l'accès aux marchés pour les producteurs.

Cette composante prévoit des systèmes de stockage aussi bien simples comme décrit par Helvétas que plus complexes comme des formes légères de warrantage. Les agriculteurs et les membres des OP seront libres d'utiliser n'importe quel système et de vendre là et au moment où ils le veulent. Des systèmes/modalités qui favorisent l'accès des femmes aux stocks seront recherchés (stocks de famille et propres stocks des femmes). Quant à la commercialisation, le but n'est pas nécessairement de promouvoir des ventes réellement collectives des unions/OP, mais plutôt la facilitation de l'accès aux marchés de grands volumes.

Plusieurs modèles de stockage individuel et collectif peuvent être testés et examinés (pas tous les modèles ne seront appuyés). Toutes les propositions et les enseignements tirés de Helvétas, Louvain Développement, FENU et FUPRO seront pris en compte (voir liste de littérature et 'enseignements tirés'). Les petits producteurs, stockant leur propre production, formeront la majorité des utilisateurs des magasins et ceci sera évalué objectivement. Les investissements dans la construction des magasins seront minimaux. Le programme investira surtout dans *l'organisation de la gestion* des stocks et des magasins. Il s'agira en premier lieu de magasins plutôt petits, proches, compartimentés). Concernant le lien avec l'accès aux intrants et crédits : les producteurs/productrices seront libres d'acheter des intrants, d'acheter des intrants à crédit ou de demander du crédit contre leur stock dans un magasin. Le programme prévoit une ligne de crédit et un partenariat avec des caisses locales.

**Capacité des unions/OP/fédération** - Initialement, tous les bénéficiaires ne doivent pas nécessairement être membres d'une OP ou d'une union. Mais à terme, la nécessité de devenir membre d'une OP/union deviendra impérative. Les OP/unions communales et leur(s) fédération(s) seront appuyées dans la structuration des producteurs afin de développer leurs capacités de gestion, d'analyse, d'organisation, de négociation et de recherche et suivi des marchés. En plus, elles seront appuyées dans le plaidoyer pour l'accès aux intrants adaptés, au crédit et pour des politiques appropriées en matière d'exportation du maïs.

**Approche progressive et intégration des différentes composantes** : Les bénéficiaires de la composante 1.2. seront aidés à passer progressivement aux activités de la composante 1.3. Au sein de la sous-composante 1.3, une approche phasée et nuancée sera également stimulée: les bénéficiaires ne sont pas tous obligés d'utiliser les magasins villageois collectifs et ils ne sont pas tous obligés d'utiliser le warrantage. Des formes plus simples de stockage et d'accès aux intrants seront également promues.

**Financement :**

Une ligne de crédit sera installée à une caisse locale (crédit pour les intrants, warrantage).

Un budget relativement petit sera prévu pour la réhabilitation ou la construction de magasins et il sera transféré à des comptes spécifiques des communes (d'abord les infrastructures existantes seront valorisées et les fonds des communes d'autres programmes peuvent être utilisés pour la construction de magasins). (pour le budget: voir chapitre 5.5.) Idéalement, les magasins seront construits et gérés par les OP, les unions ou des entrepreneurs privés dès le début. Toutefois, les unions sont encore trop faibles et le secteur privé est pratiquement absent (le manque de masse critique et l'utilisation non permanente des magasins font que le secteur privé ne s'y intéresse pas). Pour cette raison, les communes seront approchées en tant que maître d'ouvrage des magasins de stockage durant les 3 premières années. Elles ne seront approchées que lorsqu'il y a une demande réelle d'un groupe de paysans ou d'individus qui veulent gérer le magasin. Le futur gérant du magasin de stockage (union, OP, personne privée) sera impliqué de très près dès le début. Un encadrement très rapproché sera nécessaire pour les systèmes de gestion des entrepôts (stocks).

**Organisations ciblées :** Les unions de maïs existantes dans les communes respectives sont faibles et l'inclusion des individus vulnérables n'est pas suffisamment garantie pour les utiliser comme porte d'entrée unique. Pour cette raison, des groupements et des regroupements d'individus seront également appuyés. Les membres des OP et des unions auront des avantages de stockage et d'accès au marché par rapport aux non-membres. La capacité des unions et des OP sera suivie de très près et quand la possibilité se présente, on passera au transfert de responsabilités.

Le SCDA jouera un rôle important dans le suivi et le contrôle technique des stocks dans les magasins.

Un appui à la Cellule Genre du CARDER pour assurer la prise en compte des femmes dans le modèles de stockage du maïs sera prévu.

**Capacités des communes** - Les communes seront impliquées et leurs capacités seront renforcées pour leur rôle de maître d'ouvrage de la construction des magasins de bonne qualité, pour le développement de partenariats public-privé pour la gestion déléguée des magasins, pour leur rôle de contrôle de l'utilisation des magasins (exclusion des intrants du coton dans les entrepôts de produits vivriers et pour leur rôle de contrôle d'un montant maximum de maïs stocké par personne avec les OP). Les bénéficiaires/ OP/ union/privé seront impliqués de début dans ce processus avec les communes.

**Des indicateurs** et cibles pour l'input, l'output et les résultats seront développés par les partenaires (FBSA) pendant la formulation. Ils seront conformes au cadre logique de ce document. Quelques indicateurs sont: quantités supplémentaires de céréales stockées dans les villages, maïs des petits producteurs disponible dans les magasins jusqu'au mois d'avril (évolution des quantités), nombre de ménages (hommes et femmes) ayant accès aux magasins villageois/OP/privés et % de ménages vulnérables dans ce groupe, et quantités moyennes par utilisateur, % de producteurs/productrices participant dans le système de stockage ayant accès aux crédits, volumes dans lesquels le maïs du stock est vendu et nombre de producteurs/productrices participants.

#### 5.3.2.4 APPUI A LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DU FONIO DES PETITS PRODUCTEURS DE BOUKOUMBE

**Général** - L'objectif principal de cette composante est d'augmenter les revenus provenant de la production du fonio des producteurs à Boukoubé. Le fonio est une des seules cultures adaptées aux sols dégradés de Boukoubé (seule une zone à Boukoubé est appropriée pour la production de maïs). La culture de fonio ne nécessite pas beaucoup d'engrais et est résistante à la sécheresse. Sa maturité précoce (et ainsi son potentiel de terminer la soudure) constitue un avantage supplémentaire pour la sécurité alimentaire. En plus le fonio (non traité) peut facilement être stocké pendant 3-4 mois. La demande du marché pour le fonio dans les villes est importante (au Bénin et en dehors du pays). Toutefois, les paysans renoncent de plus en plus au fonio. Les revenus du fonio ne sont pas convaincants pour les paysans, la productivité est basse par rapport à la charge de travail et à la pénibilité de la récolte et des activités post-récolte. Pourtant, il existe des unités de transformation avec un potentiel réel.

Seuls des prix de récompense pour le fonio et la valorisation de sa qualité au marché peuvent changer cette tendance. Pour cette raison (a) la transformation, la commercialisation et le *marketing* du fonio nécessitent des efforts et des investissements et (b) la productivité et la qualité du fonio doivent augmenter et la pénibilité des travaux doit être abordée. Le fonio est la seule filière sous la composante 1 qui nécessite une structuration complète. La CTB a déjà essayé d'investir dans la filière du fonio avec PAMRAD (voir chapitre 3.5). Les leçons apprises les plus importantes sont : (i) l'équipement promu n'était pas suffisamment adapté, (ii) les producteurs n'étaient pas suffisamment appuyés à travers les unités de transformation (ils étaient directement appuyés par le projet et non pas via les unités de transformation), (iii) l'attention accordée à la qualité et la commercialisation du fonio était insuffisante. Ces aspects seront intégrés dans la stratégie actuelle. En plus, l'approche sera phasée et évaluée régulièrement afin de minimiser les risques.

Les aspects de production, de structuration des producteurs/trices et les aspects de qualité des graines non transformées (et l'équipement nécessaire) seront traités dans la sous-composante 1.4 et les aspects de transformation (unités de transformation) et de commercialisation dans la composante (résultat) 2.

Il est important que les aspects de production et de l'appui aux producteurs soient liés le plus possible à des unités de transformation existantes dès le départ (p. ex. appuyer les unités de transformation avec des animateurs pour atteindre les producteurs). Ceci facilitera la motivation des producteurs afin d'améliorer la production et de négocier de bons prix avec les unités de transformation. A son tour, ceci stimulera les unités de transformation pour chercher des marchés, augmenter l'efficacité de la transformation et surtout investir dans les producteurs et dans la qualité de leurs produits. De plus, les producteurs comprendront mieux la nécessité d'être organisés, de contrôler la qualité, de comprendre et de négocier les contrats.

Des efforts importants seront nécessaires pour trouver du matériel adapté (semoir, récolte et post-récolte) dans la région. Des experts, des chercheurs et des producteurs d'autres pays peuvent être impliqués. La recherche-action

sera appliquée sur les possibilités d'améliorer les itinéraires techniques et les équipements/ matériel du fonio, les variétés et les semences, la qualité et la rentabilité du produit transformé.

#### **Approche progressive et intégration des différentes composantes -**

Afin de minimaliser les risques, le projet du fonio sera mis en œuvre en phases. Après chaque phase, le progrès et les risques seront évalués. La proposition de projet respectera cette approche phasée.

L'approche permettra aux ménages vulnérables d'avoir accès aux services. La production de fonio sera stimulée dans les zones vulnérables de Boukoubé et les agriculteurs non organisés seront appuyés. Ils seront appuyés afin de produire pour le marché, d'être organisés et de réduire la charge de travail et d'augmenter la productivité du fonio. Des groupes ou des regroupements forts seront régularisés comme coopératives ou ils peuvent s'engager dans des activités de transformation (résultat 2).

**Capacité des unions OP/fédération** – Actuellement, les agriculteurs de fonio ne sont pas organisés. Il faut commencer à organiser les producteurs à partir de la base et en étroite collaboration avec les unités de transformation existantes. Les producteurs de fonio doivent être organisés dès le départ afin de traiter et de négocier des contrats, pour le contrôle de qualité interne et le triage et probablement aussi pour l'utilisation de l'équipement. Bien que la structuration démarre à la base, il est important d'impliquer FUPRO dès le début, vu que le fonio est un produit traditionnel important et que sa réintroduction a été demandée depuis longtemps. Le fonio a également un marché national à potentiel élevé.

**Modalités** - Les unités de transformation existantes seront appuyées pour atteindre les paysans. Elles seront accompagnées et renforcées quant à leur organisation et leurs animateurs seront financés par le programme. Des formations spéciales doivent également être organisées pour les animateurs, les ONG et le CARDER.

Quand les producteurs se sont organisés, ils peuvent avoir accès au financement additionnel via l'unité de transformation ou directement à partir du résultat (composante) 2.

**Financement** - Pour le premier cycle de financement des agriculteurs, des groupes ou OP, jusqu'à 800.000 FCFA (intrants, équipements, semences de base,...), un financement direct par le partenaire du FBSA sera accordé avec une contribution de 10% par les bénéficiaires et à condition que les bénéficiaires soient accompagnés pendant 18 mois. Il s'agit de transferts directs (achetés par le partenaire du FBSA ou par le CARDER pour les intrants). Pour toutes les dépenses de plus de 800.000 FCFA et pour le deuxième cycle d'investissements, les bénéficiaires seront orientés vers les dispositifs du deuxième résultat et vers l'unité de transformation (qui peut demander un financement sous le résultat 2, par exemple les unités de transformation peuvent demander des FdR pour les agriculteurs).

**Des indicateurs** et cibles pour l'input, l'output et les résultats seront développés par les partenaires (FBSA) pendant la formulation. Ils seront conformes au cadre logique de ce document. Quelques indicateurs sont: % de producteurs/productrices utilisant des semences améliorées du fonio (homme/ femme), % de superficies de fonio

avec semences améliorées, % de producteurs et productrices utilisant des équipements adaptés pour le semis, la récolte et la post-récolte du fonio, accès aux fonds de roulement pour la main-d'œuvre, évolution des rendements du fonio et des bénéficiaires (sur base des comptes d'exploitation), (pour hommes, femmes et groupes vulnérables) et stabilité de cette augmentation au cours de 5 ans, % de producteurs/productrices ciblés avec un marché sécurisé (à prix minimum) (pour hommes, femmes et groupes vulnérables).

### **5.3.3 Résultat 2: Diversification et augmentation des revenus des populations rurales, surtout des femmes et des jeunes**

Ce résultat comprend 2 sous-résultats (i) l'appui aux activités génératrices de revenus, surtout pour les jeunes et les femmes, (ii) l'environnement favorable pour le développement d'AGR et de l'entrepreneuriat agricole.

#### **5.3.3.1 AUGMENTATION DES REVENUS DE PETITES ENTREPRISES ET DE MICRO-ENTREPRISES PAR LES FEMMES ET LES JEUNES**

##### **Général**

Cette composante concerne directement la demande de financement et d'encadrement de petites initiatives génératrices de revenus dans la filière de la composante 1 (fonio, maïs, soja, niébé, maraîchage) et d'autres activités génératrices de revenus. Au moins 50% des moyens financiers de cette composante seront destinés à des activités liées aux filières promues dans la composante 1).

Cette composante s'occupera principalement de la diversification des activités dans les filières (artisanat, transformation, commercialisation) et d'autres activités (poulets de race améliorée, pépinières pour le reboisement), sans exclure des investissements dans les activités de production, comme la demande pour ce type de financement est toujours très élevée.

Cette composante (a) fournira des fonds de financement pour de (petits) micro-projets et (b) financera également l'accompagnement de ces micro-projets (et la structuration des producteurs/entrepreneurs si elle est pertinente) par des prestataires de services locaux, formés dans l'entrepreneuriat agricole et dans la méthode CEF. Cet encadrement rapproché des MIP comprend le processus de coaching, CEF, la facilitation du lien avec des caisses, la sensibilisation sur l'épargne et l'utilisation des revenus pour la sécurité alimentaire, la facilitation du lien avec le marché, le suivi du marché, la structuration des individus et groupements si pertinente, l'alphabétisation ciblée si nécessaire et la formation sur le leadership si pertinent.

Ces micro-projets seront basés sur la demande des bénéficiaires et ils seront subventionnés. Pour la contribution propre des bénéficiaires, un lien sera fait avec les caisses locales (ligne de crédit à un taux d'intérêt réduit ou via un fonds de garantie) ou les banques.

Le programme distinguera 3 types de MIP : (i) des MIP de campagne (il s'agit de deuxièmes financements des intrants et des équipements des bénéficiaires des premiers volets) ou de petits investissements pour des poulets de race améliorée ou des pépinières pour le reboisement; de 200.000- 800.000 FCFA avec une contribution de 20% par les bénéficiaires, (ii) des MIP de filières et de micro-entreprenariat de 800.000- 2.000.000 FCFA avec une contribution propre de 35% par les bénéficiaires et (iii) des MIP d'entreprenariat de 2.000.000- 3.5000.000 FCFA avec une contribution propre de 50% par les bénéficiaires (le pourcentage de la contribution propre pourra éventuellement être adapté lors de la formulation pour des raisons d'harmonisation).

Le financement des MIP peut être utilisé pour l'équipement, les intrants (pas d'engrais chimiques), les fonds de roulement, les visites d'échange, le transport des produits aux marchés, les campagnes de commercialisation et de communication, l'étiquetage, l'emballage, etc.- Des stratégies de sortie devront être pourvues pour tous les MIP du deuxième et du troisième type.

Les types de MIP (types 2 et 3) seront étudiés et définis par commune (sur la base de leur faisabilité technique et financière), avec un esprit d'anticipation et avec la participation de la population. Le choix du type de MIP sera assez limité mais flexible (peut changer d'une année à l'autre). Cette prédéfinition des MIP facilitera le processus des demandes (des dossiers pas trop compliqués pour les bénéficiaires, etc.). Une communication régulière et transparente sur l'offre des MIP (type, nombre, taille, conditions) à la population sera cruciale. La proposition de sélection des MIP (par commune) sera faite par le partenaire du FBSA (responsable pour cette composante), mais elle sera validée par les différents partenaires du programme FBSA et le CARDER.

Le type de projet ayant déjà prouvé son succès sera favorisé. Un montant minimum sera prévu pour des MIP qui s'occupent de la transformation du soja et du fonio (commercialisation, efficience de transformation, études, équipements, FdR pour la composition des stocks ou pour la main-d'œuvre (fonio), campagne de communication et développement d'un label (fonio), etc. Les pépinières pour le reboisement et les petites entreprises de poulets (de races améliorées, unités de 100-300 poulets) seront aussi favorisées.

Pour le fonio, l'approche sera phasée (voir résultat 1.4).

L'affectation des MIP sera basée sur une politique 'genre et jeunes' (et installation des jeunes).

**Approche progressive et lien entre les volets** - Le lien avec le résultat 1 du programme sera fortement valorisé. Les bénéficiaires de la première composante progresseront aux activités et financement de la deuxième composante. Ils recevront un financement adapté et un encadrement plus spécialisé. L'avantage est que les bénéficiaires de la composante 1 seront très bien connus grâce à l'encadrement rapproché sur le terrain de la composante 1. Ceci facilitera l'étude et l'approbation des dossiers des MIP dans la composante 2.

Au sein du résultat 2, les bénéficiaires peuvent évoluer d'un certain type de MIP à un autre ou ils peuvent être appuyés par plusieurs MIPs.

Les porteurs de MIP seront formés sur la prévention de la malnutrition (et sur la consommation des produits locaux, comme des légumes, le soja,...) - voir résultat 3. A leur tour, les relais communautaires de santé du résultat 3 obtiendront un MIP plus facilement.

**Modalités** - Une partie importante du budget sera consacrée au financement des MIP, partiellement de façon directe (subventions) et partiellement via une ligne de crédit dans l'IMF local (pour la contribution propre des bénéficiaires si ils en ont besoin). Pour le premier type de MIP, le programme (et les partenaires locaux) fournissent eux-mêmes le matériel, pour les deux autres types de MIP, le bénéficiaire achètera ses propres biens/matériel pour lequel il obtiendra un financement (avec encadrement par le programme).

Le financement des MIP sera nécessairement canalisé à travers un partenaire du FBSA qui renforcera un dispositif/institution local pour l'étude des dossiers. La sélection des dossiers sera faite sur la base des MIP prédéfinis et sur la base des critères développés par le partenaire du FBSA concerné (et validés par le comité de pilotage du programme du FBSA).

Les procédures de demande et d'approbation des MIP seront le plus légères que possible. La coopération entre les partenaires du FBSA pour les composantes 1 et 2 sera cruciale pour une approbation harmonieuse des dossiers des MIP. Là où et dès que possible, les procédures d'approbation seront intégrées dans le FODEVI<sup>91</sup>. Surtout pour les MIP des maraîchers et pour l'installation des jeunes, les modalités sont déjà disponibles dans le FODEVI (il ne reste qu'à ajouter un budget et alléger les procédures là où possible).

Les MIP approuvés peuvent faire appel aux services d'encadrement économique à un taux réduit (voir 2.2).

**Des indicateurs** et cibles pour l'input, l'output et les résultats seront développés par les partenaires (FBSA) pendant la formulation. Ils seront conformes au cadre logique de ce document. Quelques indicateurs proposés sont: nombre et pourcentage d'AGR développées par OP, individus (hommes/femmes), groupements, regroupements et ménages vulnérables, nombre et % d'entreprises pour la transformation (soja, fonio et autres), la production, d'autres activités en amont et en aval des filières du résultat 1 et d'autres (poulets améliorées, pépinières pour le reboisement), nombre de personnes employées par les entreprises (différenciation hommes/femmes et jeunes), % d'entreprises ayant accès au marché et étant capables de vendre au moment où et là où les prix sont les plus élevés, augmentation du % de ménages avec au moins une seule source de revenus qui ne dépend pas directement de l'accès aux ressources naturelles/agriculture durant la saison des pluies.

### 5.3.3.2 ENVIRONNEMENT AMELIORE POUR LE DEVELOPPEMENT DES AGR ET LA PROFESSIONNALISATION DE L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE

---

<sup>91</sup> Dans le futur, le FODEVI sera intégré dans le FNDA, ce qui constituera un véritable avantage.

**Général** - Cette composante promeut des mesures locales pour la professionnalisation des AGR et de l'entrepreneuriat agricole. La composante 2.2 est complémentaire à la composante 2.1. Elle comprend les interventions suivantes :

- Etudes de faisabilité des AGR et entreprises afin d'appuyer la définition des MIP, recherche sur de nouveaux produits transformés (soja et autres) et sur des techniques et des équipements adaptés.
- Renforcement des dispositifs/institutions locaux/locales-clés qui fonctionnent comme guichet/lien entre demandes des MIP/ études, sélection des MIP, financement des MIP, accompagnement des MIP. Ces dispositifs s'occuperont également de la communication sur les MIP.
- Renforcement des capacités des prestataires *locaux* pour l'accompagnement économique et technique des MIP afin de renforcer l'offre de services. Les prestataires de services locaux incluront toutes sortes d'acteurs locaux (y compris unions, jeunes, ONG,...).
- Tests sur un système local (rapproché) de chèques-services pour payer les fournisseurs de services (locaux).

### **Modalités et financement**

(a) Un partenaire du FBSA renforcera un dispositif (ou plusieurs dispositifs) local pour la communication sur les MIP, pour l'étude des dossiers, pour faire le lien entre les bénéficiaires et les caisses et les prestataires de services locaux spécialisés (pour l'accompagnement des porteurs des microprojets). Il s'agit de la même institution qui coordonnera les études et les consultations anticipatives à la définition des MIP. Le GEL est une option assez logique comme dispositif local dans le département, mais aussi d'autres institutions peuvent être renforcées pour ce but (comme des unions ou FUPRO). Leur articulation avec les mécanismes de FODEVI et le futur centre de promotion d'entrepreneuriat à Natitingou (PNUD) sera prise en compte.

(b) Les prestataires de services locaux (pour l'accompagnement des porteurs des micro-projets) seront formés et accompagnés dans les domaines du CEF et de l'entrepreneuriat et des enjeux plus techniques/spécialisés (si demandé) et sur l'intégration pratique des aspects de genre par des institutions spécialisées locales (comme le GEL), nationales ou internationales. Les outils existants (comme ceux du GEL, Pro-agri) seront utilisés là où ils se révèlent être pertinents.

(c) Le concept des chèques-services sera testé avec l'objectif de créer un service d'encadreurs *à la demande* des individus ou des groupements. Le système est complémentaire à la sous-composante 2.1, qui lancera une masse critique locale de MIP, intéressante pour développer des services spécialisés par les encadreurs. Le système sera ouvert aux encadreurs locaux (avec ancrage local) formés et sélectionnés (la liste des encadreurs sélectionnés sera adaptée annuellement). Les bénéficiaires recevront des chèques avec leurs MIP (MIP de type 2 et 3) et les dispositifs-clés (voir 'a') les orienteront vers des prestataires liés au système pour un encadrement spécialisé contre paiement de chèques. Le programme évaluera régulièrement l'appréciation des services des prestataires de services locaux par les bénéficiaires.

**Des indicateurs** et cibles pour l'input, l'output et les résultats seront développés par les partenaires (FBSA) lors de la formulation. Ils seront conformes au cadre logique de ce document. Quelques indicateurs sont: nouvelles opportunités et MIP identifiés et étudiés, % d'entreprises/AGR développés ayant un plan d'affaires valable et

professionnel , % des femmes ayant connaissance de l'importance du plan d'affaires et les étapes de son élaboration, nombre d'utilisateurs des services d'accompagnement économique et leur durée moyenne , pourcentage d'entreprises qui ont payé pour des services , pourcentage d'individus/ groupements/ OP appuyés dans la composante 1 qui évoluent vers le volet 2, pourcentage de porteurs de "MIP de filière" qui évoluent vers des "MIP d'entrepreneuriat".

### **5.3.4 Résultat 3 : Meilleure prévention et traitement de la malnutrition par les communautés et les ménages.**

**Général** - Le principal focus de cette composante sera le renforcement des capacités des institutions locales en matière de la prévention de la malnutrition. Le résultat prévoit aussi des moyens pour des investissements dans des points d'eau potable- à inclure dans les plans communaux comme convenu avec les communes ciblées. Finalement, la composante prévoit de financer quelques études sur les pratiques et les aliments traditionnels.

En ce qui concerne les actions communautaires des relais/groupes, les « paquets classiques » des relais communautaires de santé seront respectés. Toutefois, l'accent sera mis sur les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes, sur la valorisation de la diversification des produits locaux (comme le soja, les légumes, le niébé, les fruits de *cajanus cajan*, cfr. résultat 1 du programme), sur les bonnes pratiques d'hygiène, la planification familiale, la qualité et l'assainissement de l'eau depuis le point d'eau jusqu'à sa consommation, la reconnaissance des signes de malnutrition par la population. Le taux d'alcoolisme élevé dans le département, mérite une réflexion approfondie au moment de la formulation afin de proposer quelques mesures de mitigation (p.ex. à travers la communication et le conseil par les groupes communautaires).

Concernant le type de dispositif/institution/dynamique local(e) à renforcer et l'ancrage institutionnel, l'approche restera ouverte, mais elle sera inspirée de modèles testés antérieurement. Une discussion approfondie avec chaque commune déterminera le choix. Le choix n'est pas fait en ce moment, parce que nous voulons garantir son appropriation par les communes et parce que les politiques nationales en la matière ne sont ni claires, ni harmonisées. Le traitement de la malnutrition relève du mandat du Ministère de la Santé. La prévention de la malnutrition relève du mandat du MAEP (CARDER, TSANA) et n'a pas encore été opérationnalisée au niveau local. Les deux secteurs ne sont pas coordonnés au niveau local pour les enjeux de nutrition. En plus, le CAN suggère d'inclure des groupes de nutrition multisectoriels dans les communautés en lien avec le niveau communal (voir chapitre 1.4.2, pages 20-21). Les modèles possibles sont :

- des relais de santé communautaires ancrés dans le secteur de la santé (ZS, centres de santé et DDS) – approche classique.
- des 'comités communautaires de cogestion de santé' (dans lesquels des relais communautaires de santé sont intégrés) avec ancrage dans le DDS-ZS (approche de PARSZ- CTB dans le département du Donga avec la DDS de l'Atacora-Donga). des 'groupes communautaires multisectoriels de nutrition' avec un ancrage communal (approche promue par le CAN), avec intégration des relais communautaire existants et avec un lien avec différents services déconcentrés (CPS, eau, santé, agriculture). Toutefois, l'expérience dans la

commune de Cobly (test du CAN) a démontré l'importance du rôle du secteur de santé dans ces dispositifs communaux et communautaires.

**Sous-résultats** – les sous-résultats suivants seront inclus :

(a) Etude(s) anthropologique(s) sur les traditions affectant les pratiques préventives nutritionnelles. Recherche sur les plantes/cultures locales à haute valeur nutritive et sensibilisation sur leur réintroduction (associée aux cultures 'modernes'). Si la recherche sur les cultures locales nutritionnelles est réalisée et si elle est pertinente, la promotion de ces cultures pourra être incluse dans le système des MIP (voir deuxième composante).

(b) Promotion communautaire de la prévention de malnutrition, et la récupération des enfants malnutris.

Il s'agit du renforcement des relais *ou* groupes communautaires/comités de cogestion du secteur de santé ou groupes communautaires multisectoriels de nutrition dans les villages ciblés, pour :

- (i) rendre des services de prévention de la malnutrition (enfants, femmes enceintes) et de récupération des enfants malnutris dans les communautés, de promotion de bonnes pratiques d'hygiène, de démonstrations culinaires avec des produits locaux, de planification familiale et d'approche modèle mère et grand-mère ;
- (ii) coordonner les dynamiques communautaires avec les secteurs et les services déconcentrés (CPS, santé, eau, agriculture) et leur participation dans les dynamiques/concertations communales ou du secteur de santé ;
- (iii) établir des liens et formation des ACEP ;
- (iv) établir le lien avec d'autres relais communautaires ;
- (v) répliquer les greniers traditionnels améliorés pour les produits traditionnels (niébé, voandzou,...) et adopter les techniques de stockage et de conservation appropriées pour l'utilisation efficiente de ces greniers ;
- (vi) la surveillance de la malnutrition dans la communauté.

Il s'agit des activités suivantes:

- (i) Pour le fonctionnement des relais : *mapping* des relais communautaires existants, y compris les médecins traditionnels ; recensement de tous les ménages et des cibles vulnérables afin d'apprécier le ratio « nombre de ménages/RC » suivant les normes du niveau national (1 RC pour 25 ménages) ; identification et installation des RC complémentaires ; formation des maîtres formateurs sur le paquet complet ; formation des agents socio-sanitaires sur le paquet complet ; formation des anciens RC sur le paquet complet ; formation des RC complémentaires sur le paquet complet ; distribution des kits (outils de gestion, médicaments pour la prise en charge, matériel de travail) aux RC complémentaires ; suivi post-formation ; supervisions mensuelles ; facilitation de l'accessibilité des populations aux soins de malnutrition et de santé de qualité.
- (ii) Pour le développement organisationnel et institutionnel des groupes/relais : organes de dialogue nutritionnel mis en place dans la communauté, mise en réseau des groupes/comités dans les villages avec des écoles, ACEP, TSANA,...., avec la commune ; mise en réseau avec d'autres groupes dans l'arrondissement, la commune et la zone sanitaire ; renforcement et accompagnement des réseaux et de

la faitière ; identification des problèmes de malnutrition de la communauté, réflexion sur des solutions appropriées et mise en œuvre des actions correctrices ; représentation des groupes communautaires au sein des instances de la commune ou/et des centres de santé ; audits de qualité des données communautaires, évaluation/collecte des données.

(c) Campagnes de communication

- émissions interactives aux radios locales, affiches imagées en langues locales, théâtres et sketches, communication de masse, communication par les unions, stands de démonstration culinaire à base de produits locaux disponibles sur place, aux marchés ;
- en tenant compte des canaux de communication et des périodes/calendriers appropriés pour les femmes et hommes et des messages simples adaptés aux différents groupes-cibles ;
- adopter un plan intégré de communication.

(d) Renforcement du rôle des écoles dans la prévention de la malnutrition, intégrer la nutrition dans le programme HAMS (Hygiène et Assainissement en Milieu Scolaire): formation des associations de parents et professeurs, organisation d'événements, matériel éducatif simple, renforcer la distribution d'Aquatabs, jardins scolaires si pertinents (eau ? )

(e) Formation et coaching des porteurs des MIP, OP du maraîchage, du maïs et du fonio (les porteurs des activités des premier et deuxième résultats) sur les aspects de prévention de malnutrition et d'hygiène, la valorisation des produits agricoles locaux pour la nutrition et la formation des Tsana (SCDA).

(f) Financement des points d'eau (potable) villageois et institutionnels : des points d'eau, s'ils ne sont pas disponibles dans les villages ciblés ; des points d'eau potable et des latrines dans les écoles, s'il n'y en a pas ; (le taux d'accès à l'eau à Boukoubé est beaucoup moins élevé que dans les autres communes ciblées - parfois des travaux complexes et des systèmes d'adduction sont nécessaires). Les points d'eau seront inclus dans les plans communaux d'eau potable (comme convenu avec les mairies des communes ciblées). Les communes seront maîtres d'ouvrage et recevront le budget sur un compte spécifique. Le renforcement des acteurs locaux impliqués et les aspects de stockage et d'utilisation de l'eau comme prévus dans les politiques nationales, seront pris en compte.

Renforcement des capacités des acteurs décentralisés du secteur de l'eau potable (dans les villages ciblés et dans la commune) : ACEP, délégués, sensibilisation des utilisateurs de l'eau sur l'achat de l'eau, sensibilisation sur le stockage et utilisation de l'eau. Cet aspect a été discuté avec les communes ciblées. Elles prétendent être assez bien assistées par d'autres bailleurs/programmes pour le renforcement de capacités concernant la durabilité des points d'eau et l'installation d'un nouveau système de gestion des points d'eau, mais il leur manque les moyens nécessaires pour l'intermédiation sociale. Dans le résultat 4.1, nous prévoyons un budget qui peut être utilisé pour l'intermédiation sociale.

**Approche progressive et lien avec les autres volets**

- Généralement, les activités seront très accessibles pour tous les ménages, comme elles seront situées au niveau de la communauté et qu'elles seront implémentées par les villageois eux-mêmes (les RC). En plus, l'utilisation de produits locaux sera promue pour la prévention de la malnutrition, plus en particulier les cultures appuyées dans les premier et deuxième résultats (utilisation des légumes, produits du soja, niébé, *cajanus cajan*).
- Les relais communautaires seront favorisés pour obtenir des MIP du deuxième résultat.
- Les porteurs des MIP et les OP du premier résultat seront formés dans le domaine de la nutrition. Une collaboration entre les partenaires du FBSA des différents résultats sera donc indispensable.
- Le lien entre les groupes communautaires et le niveau communal sera promu dans le résultat 4.

**Financement et modalités** - Le renforcement des capacités des différents types de groupes/institutions communautaires, des écoles et des porteurs des MIP sera assez lourd et trop lourd à réaliser directement avec la commune. Le partenaire FBSA responsable va donc appuyer/renforcer un intermédiaire social (ONG spécialisée ou mutuelle) pour ce rôle. L'implication du secteur de santé et du CARDER (TSANA) sera importante.

Pour le sous-résultat quant à l'eau potable, il y a deux possibilités. (i) Un partenaire du FBSA appuiera la commune comme maître d'ouvrage et pour engager un intermédiaire social. Le budget sera versé sur un compte spécifique de la commune, ou (ii) le budget pour l'eau potable sera intégré dans la ligne budgétaire du cadre de concertation communale de la nutrition (voir résultat 4.1). Dans ce cas, le cadre de concertation décidera de l'utilisation de cette ligne budgétaire (pour des points d'eau, l'intermédiation sociale, etc.). Le choix sera fait pendant la formulation du programme.

**Des indicateurs** et cibles pour l'input, l'output et les résultats seront développés par les partenaires (FBSA) lors de la formulation. Ils seront conformes au cadre logique de ce document. Quelques indicateurs sont: connaissance de base des femmes et des hommes sur les signes de malnutrition, sur la valeur nutritionnelle des aliments localement disponibles et sur les bonnes pratiques nutritionnelles. La perception quant aux tabous traditionnels sur la nourriture a changé, nombre accru de porteurs *de MIP* ayant une connaissance de base de la nutrition, de bonnes pratiques d'hygiène, % d'enfants malnutris utilisant des produits locaux pour récupérer, capacités et activités des relais de santé, des mères et des grand-mères modèles pour la prévention de la malnutrition, capacités du réseau des relais communautaires, % de ménages (hommes et femmes) atteints par les campagnes de communication, les femmes sont plus motivées pour participer aux réunions communautaires et pour s'affilier aux organisations de leur communauté, % de ménages qui ne sont pas prêts à payer pour l'achat de l'eau.

### **5.3.5 Résultat 4: Amélioration de la priorisation et de la visibilité des stratégies et des interventions pour la sécurité alimentaire et la prévention de la malnutrition par le MAEP, le CARDER et les communes**

**Général** - Ce résultat va de pair avec la coordination du programme au niveau de la commune, du département et au niveau national (voir chapitre 5.6). Il appuiera surtout le fonctionnement, la compétence et la capacité d'évaluation de la situation de sécurité alimentaire de différents niveaux d'institutions/cadres de concertation. L'approche principale consistera de '*learning by doing*', l'apprentissage par la pratique, mais l'appui institutionnel et des activités concrètes seront également prévues. Les enjeux principaux aux différents niveaux sont expliqués ci-dessous, et ils sont à comprendre en vue du chapitre 5.6 où la coordination du programme est expliquée.

Niveau communal: Renforcement des capacités des communes en matière d'orientation et de facilitation de la sécurité alimentaire. En particulier, renforcement des capacités des communes pour établir/ faire fonctionner un cadre de concertation communal multi sectoriel sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en lien avec les groupes/ relais/ comités communautaires, pour élaborer et la mise en œuvre des stratégies opérationnelles qui en découlent, et d'un système de surveillance de malnutrition.

Le but est d'arriver à une meilleure coordination des secteurs et des programmes, afin (i) d'améliorer l'appui intégré aux villages, ménages et aux femmes en particulier, (ii) d'harmoniser les approches, (iii) d'intégrer la situation réelle, les priorités, les besoins et les opportunités communautaires sur la nutrition, la sécurité alimentaire et l'environnement, (iv) pour les communes, de tester des stratégies concrètes, (v) de convaincre les communes de la pertinence de pourvoir des budgets pour des stratégies/interventions spécifiques liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Une attention particulière sera accordée au suivi de la qualité de l'eau potable. Cet aspect nécessite des investissements (vu le problème potentiel de pollution due aux produits chimiques utilisés pour le coton), qui dépassent la capacité de ce programme. Ce problème devrait être discuté avec les communes, les services décentralisés et d'autres bailleurs.

Niveau départemental : capacité améliorée au niveau départemental pour la gestion et l'orientation de la sécurité alimentaire. Le programme mettra l'accent sur :

- un appui institutionnel au CARDER pour gérer le secrétariat du comité de pilotage,.
- l'inclusion des indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition dans leur suivi/base de données, dans leur analyse de la situation et la priorisation des interventions pour la sécurité alimentaire,
- la redynamisation du Comité Départemental de Sécurité alimentaire et Nutritionnelle.

Niveau national-MAEP : Renforcement des capacités du MAEP pour rendre ses stratégies, priorités et plans pour la sécurité alimentaire plus visibles. (a) Pour le MAEP, outre l'appui pour mener à bien son rôle dans le comité de pilotage, il s'agit de l'accompagnement d'un processus '*learning by doing*'. (b) Ceci peut inclure l'interprétation des données sur la sécurité alimentaire obtenues par le programme en fonction de ses propres stratégies, l'intégration des leçons apprises du programme dans ses propres stratégies et d'autres programmes. (c) En plus, ceci peut inclure une révision de ses propres stratégies, politiques dans le cadre des leçons apprises du programme de sécurité alimentaire. Un point d'attention sera le rôle du MAEP dans la régulation des flux d'exportation du maïs. Ce processus de révision de ses propres stratégies, plans, politiques pour la sécurité

alimentaire pourrait être institutionnalisé dans le MAEP. Finalement, une attention spécifique sera accordée à l'input du MAEP lors des réunions du CAN, basé sur (a), (b) et (c).

### **Modalités et financement**

Les différents niveaux d'institutions/concertation seront accompagnés et financés par les partenaires du FBSA sur la base d'un projet.

- Niveau communal : appui d'accompagnement et appui financier des cadres de concertation de sécurité alimentaire, du système de surveillance communautaire et du lien avec les communautés (en ce qui concerne la sécurité alimentaire). Chaque cadre de concertation communal recevra également une ligne budgétaire pour élaborer des projets/interventions spécifiques qui découlent des conclusions de ce cadre communal (sur la base des propositions des projets annuels). Il peut s'agir des moyens pour financer un agent d'intermédiation sociale, pour financer des enquêtes ou campagnes de communication,... La ligne budgétaire pour l'eau potable peut éventuellement être intégrée dans cette ligne - voir résultat 3 (à déterminer lors de la formulation).
- Niveau départemental : appui d'accompagnement et appui financier pour le CARDER : secrétariat du comité de pilotage, relancer le comité départemental de sécurité alimentaire ; appui institutionnel et d'accompagnement pour l'intégration des indicateurs sur la sécurité alimentaire dans la base de données de CARDER/SCDA et dans l'analyse de la situation et des causes de l'insécurité alimentaire.
- Niveau national : l'appui au MAEP concernera surtout un accompagnement régulier et un appui financier pour des sessions spécifiques de révision des stratégies pour la sécurité alimentaire. Concernant l'appui au MAEP et au CARDER, on attend une complémentarité avec l'appui institutionnel de la CTB au MAEP et ceci sera bien pris en considération pendant la formulation.

**Des indicateurs** et cibles pour l'input, l'output et les résultats seront développés par les partenaires (FBSA) pendant la formulation. Ils seront conformes au cadre logique de ce document. Quelques indicateurs sont: cadre de concertation communal fonctionnel et participation des secteurs/ institutions cruciaux/cruciales (santé, agriculture et TSANA, eau, CPS, unions, groupes/comités communautaires). Plan annuel et mise en œuvre des activités/mesures concrètes par le cadre de concertation communal, moyens pour l'intermédiation sociale sur le terrain sont disponibles, nombre de communes ayant pris des initiatives pour la mise en place d'un mécanisme local de financement pour le développement de la sécurité alimentaire, niveau auquel les communes apprennent les unes des autres/ niveau auquel elles s'inspirent mutuellement, montant des fonds supplémentaires attirés pour répliquer et compléter les interventions/investissements du programme ou une partie de ces interventions/investissements, le CARDER a inclus des indicateurs sur la sécurité alimentaire dans sa base de données de suivi-évaluation, niveau auquel toutes les parties prenantes, les partenaires du FBSA et la coordination nationale se tiennent au calendrier pour l'écriture du rapport et le planning des résultats.

## **5.4 Ciblage dans les communes**

## 5.4.1 Ciblage des groupes vulnérables

### 5.4.1.1. CIBLAGE DES MENAGES

Le programme ciblera au moins 60 % des ménages dans les zones. Une des leçons apprises des programmes antérieurs est de ne pas se concentrer *seulement* sur les ménages très vulnérables.

- Dans cette phase, le programme ne ciblera pas de ménages qui ne sont pas économiquement actifs ; il s’agit de 5 à 10% de la population.
- Le programme se concentrera plutôt sur les couches vulnérables à potentiel élevé et les groupes vulnérables à potentiel modéré. Ces groupes sont repris dans les tableaux du chapitre 3.3.1. La part de la population qui est vulnérable et les caractéristiques de ces couches vulnérables varient selon les communes et les zones dans les communes (pour les zones dans les communes, voir annexe 6.7).
  - Dans les '*zones à potentiel élevé*' des 4 communes : le programme inclura 70% de la population des groupes vulnérables (à potentiel élevé et à potentiel modéré) (voir chapitre 3.3.1).
  - Dans les '*zones à faible potentiel ou à potentiel moyen*': où tous les ménages sont vulnérables, les exigences du ciblage de la vulnérabilité seront moins prononcées, puisque presque tous les ménages sont vulnérables : le programme inclura 80% des groupes vulnérables à potentiel important, 50% des groupes vulnérables à potentiel modéré et aussi 50% des groupes moins vulnérables (voir chapitre 3.3.1).
- Outre les groupes vulnérables à potentiel élevé et les groupes vulnérables à potentiel modéré, le programme essaiera d’inclure des ‘agents locaux de changement’, des personnes dynamiques, indépendamment de leur statut de vulnérabilité.
- L’inclusion des groupes vulnérables sera suivie en utilisant des indicateurs simples qui définissent les catégories et couches de vulnérabilité. Les indicateurs/listes développés par le secteur de la santé pour les ménages démunis dans les villages peuvent également être utilisés. Les indicateurs de catégorisation seront choisis pendant la formulation. Il est déjà clair que l’indicateur de la superficie cultivée jouera un rôle prépondérant (voir les tableaux dans le chapitre 3.3.1).

### 5.4.1.2. STRATEGIE DE CIBLAGE DES MENAGES

La stratégie du programme ne sera pas d’identifier et de sélectionner les ménages les plus vulnérables afin qu’ils participent au projet. Le programme développera plutôt des stratégies qui encouragent l’auto-sélection, et qui sont donc surtout intéressantes pour les ménages vulnérables qui veulent progresser, mais elles n'excluent pas les ménages moins vulnérables. Ainsi, le programme va:

- promouvoir une approche progressive, évolutive qui permet aux ménages/producteurs/productrices vulnérables de s’intégrer facilement, et qui donne également la possibilité de progresser dans l’activité, comme il y a par exemple (i) la progression des bénéficiaires de la première composante (amélioration de la production) à la deuxième composante (intensification de la production, accès au marché, transformation,...), ou (ii) le passage progressif des bénéficiaires du premier type de MIP au deuxième type de MIP;
- favoriser des petits micro-projets et des procédures favorables aux jeunes et aux femmes

- le programme adaptera ses produits aux ménages vulnérables (p.ex. un niveau plus élevé de subventions pour les micro-projets plus petits) ;
- en général, le programme garantira des conditions d'accès faciles aux formations et à l'encadrement et il prévoira un développement additionnel de capacités pour les groupes vulnérables (p.ex. alphabétisation ciblée).
- le programme inclura (entre autres) des cultures qui sont plus pertinentes pour les ménages en insécurité alimentaire comme le fonio pour mettre fin à la période de soudure,...
- promouvoir une approche communautaire pour la nutrition qui favorisera l'accès facile à l'appui et au suivi par les RC et les services déconcentrés;

Les résultats seront suivis par groupe de vulnérabilité. Il sera surtout intéressant pour le FBSA de suivre de près si les ménages vulnérables seront véritablement inclus dans le programme (et pour quelle composante), le résultat et la sécurité alimentaire pour ces ménages. La meilleure façon d'évaluer ces résultats en matière de vulnérabilité est à travers un échantillon de ménages (un certain nombre de ménages déterminés de façon aléatoire) qui seront suivis au cours des années. Ceci permettra d'évaluer annuellement l'inclusion et le résultat pour les ménages vulnérables et d'introduire des mesures adaptatives si nécessaires.

#### 5.4.2 Ciblage des villages au sein des communes

Au sein des communes, le programme concentrera son intervention sur un nombre limité et bien défini de villages, afin d'augmenter son impact, de faciliter la coordination entre les partenaires et l'intégration des différentes composantes. Le nombre de villages sélectionnés par commune et au total tient compte de la capacité d'absorption des communes (il est basé sur l'évaluation de leur capacité et sur les expériences précédentes d'autres programmes), du budget total du programme et de la population par village (en moyenne). Avec un budget d'environ 10.000.000 euros, le programme peut atteindre environ 8.000 ménages (de 5 ou 6 personnes) avec un programme multisectoriel. Avec une population moyenne de 1.600 personnes par village (environ 300 ménages- moins à Boukoubé) et une couverture de 60 % de la population, le programme peut atteindre 45 villages. Vu que les villages à Boukoubé sont plus petits, le nombre de villages sélectionnés y est plus élevé. Le nombre de villages qui est sélectionné par commune est présenté dans le tableau 19 ci-dessous.

<b>Boukoubé</b>	25
<b>Cobly</b>	15
<b>Matéri</b>	15
<b>Tanguiéta</b>	10 (surtout le maraîchage)

**Tableau 19** : Proposition du nombre de villages à sélectionner dans les 4 communes.

**Source:** Equipe consultants FBSA, 2014.

La sélection des villages a commencé dans des zones à potentiel élevé (potentiel naturel, il s'agit surtout des zones avec des sols modérément plus fertiles, l'accès à l'eau ou à la terre), et a continué dans des zones à moindre potentiel. Dans ces zones, les villages ont été classés selon des critères prédéfinis, dont les deux premiers sont des 'conditions sine qua non'. Il s'agit des critères d'éligibilité suivants:

- (i) sur la mobilisation potentielle de la population pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition (sont-ils conscients de leurs problèmes, la volonté de changer, propres solutions et initiatives, la présence aux réunions, la durabilité et le succès des interventions du passé) ;
- (ii) sur le potentiel économique (une des trois conditions suivantes sera nécessairement remplie);
- le potentiel de production de produits vivriers (disponibilité de terre, disponibilité et dynamisme des jeunes: pas tous en exode,...) ;
  - le potentiel pour le maraîchage : il faut qu'il y ait déjà des initiatives existantes de la population pour le maraîchage<sup>92</sup> ;
  - potentiel réel et concret des activités génératrices de revenus ;
- (iii) sur l'accessibilité des villages (pendant la saison pluvieuse) ;
- (iv) sur l'harmonisation avec d'autres programmes : de préférence, on essaie de cibler d'autres villages que ceux déjà appuyés par le FBSA pendant plus de 6 ans à travers des projets antérieurs ou déjà appuyés par d'autres programmes intégrés de taille significative ;
- (v) sur des acquis (à grand potentiel) des initiatives antérieures qui ont besoin de consolidation ou de renforcement et qui n'ont pas été appuyées pendant plus de 3 ans ;
- (vi) la sélection va tenter d'inclure des grappes de villages.

La pertinence et la faisabilité de ces critères ont d'abord été discutées avec les communes durant la deuxième mission et ils ont été légèrement changés et priorisés. Ensuite, ils ont été appliqués en concertation avec les mairies et les services techniques, les SCDA, les ONG et les associations locales, les OP et les unions (réunions du 23 et du 26 mai dans les 4 communes). Les listes complètes des villages évalués à l'aide de ces critères sont présentées dans l'annexe 6.7. Parmi les villages proposés, 35 possèdent un potentiel réel pour le développement du maraîchage (y compris des initiatives existantes)

Cette sélection des villages sera actualisée (avec les mêmes critères) et validée pendant la formulation.

Les villages proposés sont présentés dans le tableau 20:

	<b>Villages sélectionnés</b>
<b>Boukoubé (25 de 71 villages)</b>	Koupagou-K, Kouchatié, Koungou, Kouya, Dipoli, Dikoumini, Dikouténi, Koukouangou, Dipokor I, Dikon-Hein, Dipinthakouani, Koubétiégu, Koudadagou, Koukouatougou, Yatié, Tatouta, Koutangou, Koukoua, Dipokor Fontri, Koupogou, Kouchatanhongou Koukouatchinegu Kountchagou, Zongo, Koussocoingou
<b>Cobly (15 de 36 villages)</b>	Siéno, Petinga, Tapoga, datori, Tarpingou, Oroukparé, Oukpintihoun, Ouoru, Yimpisseri 1, Yimpisseri 2, Koukontouga, Kpétissohoum, Nouagou, Sinni, Cobly
<b>Matéri (15 de 54 villages)</b>	Tiari, KOUFORPISSIGA, TCHARIKONGA, KPEREHOUN, FEKEROU, TCHANHOUN, BOGODORI, DABOGOUHOUN, NAMBOULI, TANKOUARI, SATCHNDIGA, BOUTOUHOUN-PINGOU, TANKPINTI-YEROU, Nodi Isolé : Dassari
<b>Tanguiéta (10 de 40 villages)</b>	Ndahonta, Dondongou, Tiaeta, Sammouangou, Pesséko (hameau), Tchanwassaba, Nanébou, Tora, Porka, Tchouchoubou

**Tableau 20** : Proposition des villages ciblés dans les 4 communes.

**Source**: Equipe consultants FBSA, 2014.

<sup>92</sup> Pour les inventaires/études sur le potentiel de maraîchage : voir aussi l'inventaire de l'Union Régionale des Maraîchers, de CARDER et Iles de Paix.

## 5.5. Budget

Le tableau 20 présente la répartition du budget sur 5 ans. Ce budget ne couvre que la contribution du FBSA (un montant de 10.000.000 euros pour les 4 communes pour 5 ans. Les partenaires du FBSA apporteront une contribution financière au programme.

La plupart des résultats incluent des investissements et le développement de capacités. Les budgets seront canalisés vers les partenaires du FBSA, qui, à leur tour, financent des structures ou partenaires locaux. Les partenaires du FBSA accompagneront ces institutions locales pour l'utilisation pertinente des fonds et ils renforceront leurs capacités à ce sujet.

Le budget total est réparti sur les trois communes-clés. Il y a de légères différences par poste budgétaire, vu les différences dans la sécurité alimentaire et la présence d'autres programmes. D'autres différences dans la répartition budgétaire sont : (i) le budget pour la réintroduction du fonio ne concerne que Boukoubé, tandis que le budget prévu pour le maïs, à Boukoubé est limité, (ii) le budget pour le maraîchage est plus bas à Cobly et à Matéri, car le potentiel est moins présent dans les villages ciblés par le programme. En outre, la GIZ va investir dans les aménagements hydro-agricoles à Matéri (avec un nouveau programme sur le changement climatique). (iii) Le budget de Tanguiéta se concentrera sur le maraîchage de contre-saison et sur l'accompagnement de quelques MIP et actions de nutrition dans les villages concernés.

Le budget 4.1 sera le même par commune (Boukoubé, Cobly et Matéri) durant les deux premières années. Après, le budget 4.1. sera réparti suivant la performance pour ce sous-résultat. La mission de formulation élaborera des critères à ce sujet.

L'accent prononcé sur le genre se reflète dans le budget. Sans les frais de coordination, plus de 55% du budget est réservé pour les femmes (et les enfants). De plus, le renforcement des capacités des communes, du CARDER et des fournisseurs de services sera sensible au genre (avec la participation de la cellule genre du CARDER), ce qui contribuera à créer des effets positifs pour les femmes et les enfants.

Durant la formulation, les partenaires du FBSA élaboreront des budgets affinés par (sous-)résultat.

	TOTAL (Euro)	% du budget destiné aux femmes/ genre	Boukoumbé (Euro)	Cobly (Euro)	Matéri	Tanguiéta
<b>RESULTAT 1 : VIVRIERS - MARAÎCHERS</b>	<b>4.820.000</b>	<b>51%</b>	<b>1.570.000</b>	<b>1.300.000</b>	<b>1.300.000</b>	<b>650.000</b>
<b>1.1. MARAÎCHAGE DE CONTRE-SAISON</b>	<b>1.700.000</b>	<b>70%</b>	<b>600.000</b>	<b>200.000</b>	<b>200.000</b>	<b>650.000</b>
Appui aux petits maraîchers (unités familiales)	300.000		<i>Ceci dépendra de la situation exacte dans les villages ciblés</i>	<i>Ceci dépendra de la situation exacte dans les villages ciblés</i>	<i>Ceci dépendra de la situation exacte dans les villages ciblés</i>	<i>Ceci dépendra de la situation exacte dans les villages ciblés</i>
Maraîchers professionnels/ groupements	1.250.000		<i>Ceci dépendra de la situation exacte dans les villages ciblés</i>	<i>Ceci dépendra de la situation exacte dans les villages ciblés</i>	<i>Ceci dépendra de la situation exacte dans les villages ciblés</i>	<i>Ceci dépendra de la situation exacte dans les villages ciblés</i>
Aménagements hydro-agricoles (et études)	870.000					
Accompagnement des maraîchers et appui aux unions	380.000					
Renforcement de capacité GIRE des communes	150.000					
<b>1.2. PRODUCTION DE MAÏS</b>	<b>1.340.000</b>	<b>50%</b>	<b>340.000</b>	<b>500.000</b>	<b>500.000</b>	<b>-</b>
ITINERAIRES TECHNIQUES ET SEMENCES, mode CEF, gestion intégrée de fertilité des sols	1.140.000					
Renforcement des capacités des faïtières et unions pour le plaidoyer	200.000					
<b>1.3. STOCKAGE DU MAÏS</b>	<b>1.460.000</b>	<b>30%</b>	<b>310.000</b>	<b>600.000</b>	<b>600.000</b>	<b>-</b>
Structuration, accompagnement, dispositif	240.000					
Fonds de garantie/ligne de crédit (crédit stockage, intrants)	600.000					

	TOTAL (Euro)	% du budget destiné aux femmes/ genre	Boukoubé (Euro)	Cobly (Euro)	Matéri	Tanguiéta
Renforcement des capacités des unions pour la gestion, commercialisation (faciliter accès aux marchés et intrants)	200.000					
Fonds d'investissement communal pour petits magasins villageois de produits vivriers avec compartiments	420.000					
<b>1.4. REINTRODUCTION DU FONIO A BOUKOUMBE</b>	<b>320.000</b>	<b>60%</b>	<b>320.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Recherche-action de matériel adapté, semences, itinéraires techniques, transformation	115.000		115.000			
Appui-conseil et structuration	205.000		205.000			
Transformation et marché (communication, label, emballage...)	(voir 2.2: 200.000 réservé pour le fonio)					
<b>RESULTAT 2: AGR ET ENTREPRENARIAT</b>	<b>2.110.000</b>	<b>66.3%</b>	<b>757.500</b>	<b>537.500</b>	<b>537.500</b>	<b>282.500</b>
<b>2.1. FINANCEMENT ET ENCADREMENT DES MIP</b>	<b>1.720.000</b>	<b>70%</b>	<b>660.000</b>	<b>440.000</b>	<b>440.000</b>	<b>185.000</b>
Fonds pour MIP campagne et MIP filière	600.000		150.000	175.000	175.000	100.000
Fonds pour MIP entrepreneuriat et ' <i>start up</i> '	570.000 (y inclus 200.000 euro pour transformation et marketing fonio)		300.000	120.000	120.000	30.000
Encadrement des MIP (peut être intégré dans systèmes chèques-conseil à terme)	550.000		210.000	145.000	145.000	55.000
<b>2.2. ENVIRONNEMENT FAVORABLE</b>	<b>390.000</b>	<b>50%</b>	<b>97.500</b>	<b>97.500</b>	<b>97.500</b>	<b>97.500</b>

	TOTAL (Euro)	% du budget destiné aux femmes/ genre	Boukoumbé (Euro)	Cobly (Euro)	Matéri	Tanguiéta
Renforcement des capacités des encadreurs	250.000					
Renforcement des dispositifs-clés d'orientation des MIP et entrepreneurs et introduction du système chèques-conseil	140.000					
<b>RESULTAT 3: NUTRITION, HYGIENE ET EAU POTABLE</b>	<b>2.060.000</b>	<b>70%</b>	<b>751.634</b>	<b>626.634</b>	<b>626.733</b>	<b>80.000</b>
ETUDES	100.000	60%	33.334	33.334	33.334	-
DYNAMIQUES COMMUNAUTAIRES	900.000	80%	295.000	295.000	294.999	15.000
Formation, accompagnements organisationnel et institutionnel GROUPES communautaires, TSANA, ACEP et délégataires d'eau potable:	370.000		123.334	123.334	123.333	-
Redynamisation et suivi des relais communautaires et fonctionnement des relais (KIT, matériel de surveillance, démonstrations culinaires, greniers améliorés etc.)	380.000		126.666	126.667	126.666	-
Formation des porteurs des MIP et OP de la première composante	150.000		45.000	45.000	45.000	15.000
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ECOLES	370.000	50%	123.300	123.300	123.400	-
CAMPAGNE DE COMMUNICATION	200.000	80%	50.000	50.000	50.000	50.000
EAU POTABLE	500.000	60%	250.000	125.000	125.000	-
<b>RESULTAT 4: APPUI</b>	<b>1.010.000</b>	<b>50%</b>	<b>262.500</b>	<b>262.500</b>	<b>262.500</b>	<b>72.500</b>

	TOTAL (Euro)	% du budget destiné aux femmes/ genre	Boukoumbé (Euro)	Cobly (Euro)	Matéri	Tanguiéta
<b>INSTITUTIONNEL</b>						
<b>4.1. CAPACITES DES COMMUNES</b>	<b>590.000</b>		<b>195.000</b>	<b>195.000</b>	<b>195.000</b>	<b>5.000</b>
Renforcement des capacités	200.000		66.666	66.666	66.666	-
Ligne budgétaire pour le cadre de concertation communale	360.000		120.000	120.000	120.000	-
Fonctionnement du cadre	30.000		8.334	8.334	8.334	5.000
<b>4.2. CAPACITES DU CARDER</b>	<b>270.000</b>		<b>67.500</b>	<b>67.500</b>	<b>67.500</b>	<b>67.500</b>
<b>4.3. CAPACITES DU MAEP (outils d'analyse et visibilité de l'aspect de sécurité alimentaire au-delà de la disponibilité de la nourriture, régulation des flux d'exportation) - synergie avec fonds et appui de la CTB</b>	<b>150.000</b>					
<b>TOTAL (Euro)</b>	<b>+/-10.000.000</b>	<b>55%</b>	<b>3.338.284</b>	<b>2.723.315</b>	<b>2.722.303</b>	<b>1.085.000</b>
<b>COORDINATION (5% du budget)</b>	<b>Au moins 500.000</b>	<b>50%</b>				

**Tableau 21** : La répartition du budget sur 5 ans, pour les quatre communes et pour les différentes composantes et sous-composantes.

Source: Equipe consultants FBSA, 2014.

## 5.6. Coordination du programme<sup>93</sup>

### Conditions générales pour la coordination du programme

Le programme sera mis en œuvre par des partenaires du FBSA qui, à leur tour, collaboreront avec des organisations et acteurs locaux. Les budgets du FBSA seront canalisés vers ces partenaires pour la mise en œuvre des sous-composantes prédéfinies. Chaque partenaire aura la responsabilité d'atteindre ses 'propres' résultats (qui figureront dans le cadre logique de son projet et dans une matrice de suivi mise à jour annuellement)<sup>94</sup>.

Le ciblage géographique jouera un rôle important dans la coordination. Avant que la coordination réelle du programme puisse commencer, la répartition des rôles pour la mise en œuvre des différentes (sous)composantes sera bien établie. La validation des résultats les plus importants et des indicateurs-clés est également essentielle. Une étude de référence commune pour le programme, qui se concentrera sur l'objectif spécifique et les résultats attendus du cadre logique, sera effectuée après la formulation du programme (les partenaires contribueront financièrement à cette étude de référence).

La coordination comprend deux défis majeurs : (i) la coordination et l'harmonisation entre les interventions et les partenaires du programme du FBSA, (ii) la coordination et l'harmonisation entre le programme du FBSA et d'autres programmes et stratégies mis en œuvre dans les communes.

La coordination du programme se fera par une seule structure. Son dispositif sera assez simple et mettra l'accent sur un échange d'information efficace entre tous les niveaux et acteurs impliqués dans le programme.

Le budget prévu pour la coordination s'élève à 5% du budget total du programme (le budget total inclura les contributions des partenaires). Ce budget sera utilisé principalement pour les frais logistiques des activités de coordination.

### Partenaire du FBSA pour la coordination

La coordination du programme sera financée par le FBSA à travers l'organisation partenaire qui appuiera le MAEP pour accomplir cette tâche. Ce partenaire ne sera pas impliqué dans la mise en œuvre opérationnelle des composantes mais pourra prendre en charge l'appui institutionnel (composante 4). L'organisation partenaire développera un projet spécifique pour la coordination. Elle assurera la gestion quotidienne du programme et veillera à sa cohérence ainsi qu'à la mise en œuvre des orientations définies par le comité de pilotage. Elle coordonnera, conjointement avec le MAEP, le Comité de Gestion Interne du programme (voir plus loin) et travaillera en étroite collaboration avec les partenaires du FBSA. Elle élaborera des stratégies de communication et appuiera le CARDER pour l'organisation du comité de pilotage. Elle s'assurera régulièrement que toutes les conditions nécessaires pour la réalisation du programme soient remplies.

---

<sup>93</sup> Il est important de savoir qu'après cette étude contextuelle et la sélection des partenaires par la DGD, les modalités des interventions seront élaborées plus en détail lors d'un atelier de formulation.

Actuellement, la CTB semble le partenaire le plus logique pour assumer ce rôle. La CTB a l'expérience (et le mandat) de l'appui institutionnel au MAEP et au ministère de la Santé. La CTB est bien ancrée dans la région d'Atacora-Donga avec l'appui aux filières, aux unions des paysans, aux communes et aux services déconcentrés dans le domaine de l'agriculture (Atacora-Donga) et de la santé (DDS de l'Atacora-Donga). La CTB mène des activités dans la région et a des bureaux et une équipe à Natitingou. De plus, elle est reconnue par les acteurs locaux et les partenaires du FBSA pour sa contribution au développement de la région et se réunit régulièrement avec les ONG belges et la GIZ dans le département de l'Atacora.

### **Dispositifs de coordination**

Le dispositif de pilotage et de coordination sera appuyé par :

- un Comité de Gestion Interne du Programme,
- des concertations communales sur la sécurité alimentaire,
- un Comité de Pilotage.

La définition des rôles et responsabilités des uns et des autres permet une bonne coopération, mais elle constitue surtout un élément-clé pour la durabilité des actions, dans la mesure où elle permet aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme, l'appropriation du processus de gestion et de pilotage.

### **Coordination interne du programme FBSA - Comité de Gestion Interne du Programme**

La coordination interne du programme sera facilitée par un Comité de Gestion. Celui-ci sera présidé et organisé par le CARDER et par le partenaire du FBSA qui sera responsable pour l'appui à la coordination.

La coordination interne concerne d'abord les enjeux opérationnels comme le phasage des activités dans les différents villages, la pertinence de la division du budget entre composantes et sous-composantes et entre les communes, le suivi de la cohérence et de l'harmonisation, la consolidation des rapports et des résultats, la capitalisation. De manière spécifique et sous la supervision du CARDER et du partenaire du FBSA pour la coordination, le comité de gestion :

- assurera la compilation et l'analyse des rapports techniques, financiers et des résultats de performance des zones et du programme ;
- élaborera et assurera la mise en œuvre des plans annuels et périodiques du programme ;
- assurera le phasage des différentes composantes et des partenaires dans les villages ciblés sur la base de l'input des partenaires;
- assurera le suivi du groupe-cible et l'inclusion des groupes vulnérables sur la base de rapports des partenaires;
- assurera la mise en œuvre des stratégies genre et environnement;
- veillera à la cohérence entre les différents volets et les communes et en particulier entre les interventions et les bénéficiaires des volets 1 et 2 ;
- veillera à l'harmonisation des mécanismes de la mise en œuvre au sein du programme et avec d'autres programmes, assurera des mesures concrètes pour s'adapter et s'intégrer dans des stratégies de complémentarité avec d'autres programmes ;
- assurera le suivi opérationnel des évaluations internes du programme.

Pour cette coordination interne du programme, une réunion trimestrielle entre les partenaires du FBSA, le partenaire du FBSA responsable de l'appui à la coordination, le CARDER et les 4 SCDA est proposée. Ces réunions se tiendront de préférence après les réunions au niveau communal (voir ci-dessous). Les partenaires du FBSA produiront des rapports avec des indicateurs par commune. Les indicateurs seront consolidés et pour le programme entier.

Vu la complexité du programme, le comité de gestion prévoira également des réunions périodiques de tous les animateurs des ONG /acteurs locaux qui participent à la mise en œuvre des différentes composantes au niveau des communes, dans le souci d'intégration et de recherche de synergies à la base.

### **Coordination et harmonisation communales**

Les communes seront des acteurs cruciaux pour la coordination locale du programme, l'appréciation des résultats par commune, le suivi des hypothèses et risques locaux, les décisions opérationnelles, le phasage des interventions, la complémentarité l'harmonisation locale avec les PAI et PDC et avec d'autres programmes dans la commune, et finalement, pour la capitalisation. Elles recevront de l'appui afin de développer leurs capacités à cet effet et un appui institutionnel pour le fonctionnement du dispositif de coordination (résultat 4.1. du cadre logique).

Dans chaque commune-clé, un comité opérationnel de concertation sera impliqué afin de suivre les opérations et les résultats dans les villages et les hypothèses du cadre logique. Ce comité fonctionnera comme un forum de la commune. Un point focal sera indiqué dans chaque commune (mairie): il s'agira d'une personne compétente et ayant de l'expérience dans la coordination communale des enjeux de sécurité alimentaire. Il n'est pas clair qui pourra assumer ce rôle au niveau communal, vu le nombre limité de personnel de la commune et le manque de personnel spécialisé dans la sécurité alimentaire. Le cadre de concertation communal peut décider d'investir le budget du résultat 4.1 prévu pour les communes, dans un agent local.

Le programme s'insérera dans les cadres existants au niveau communal (si possible), de préférence dans les cadres de concertation sur la sécurité alimentaire (voir le tableau 22) avec d'autres bailleurs s'il y en a.

	<b>Cadres de concertation sur la sécurité alimentaire existants</b>
<b>Boukoubé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Des cadres de concertation sur l'eau, la santé et l'agriculture (récent) existent, peu fonctionnels. Le cadre de concertation pour l'agriculture est nouveau et appuyé par Plan Bénin (2016).</li> <li>– La commune souhaite installer un cadre de concertation sur la sécurité alimentaire/nutrition qui unit les enjeux émergeant de ces concertations thématiques.</li> <li>– Selon la mairie, une carte géographique avec indications du progrès des différentes composantes et des résultats dans les villages peut faciliter la coordination du programme.</li> <li>– Le cadre de concertation sera lié au système de suivi CPS ou groupements 'nutrition/sécurité alimentaire' communautaires.</li> </ul>
<b>Cobly</b>	Un cadre de concertation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle existe et il est fonctionnel

	(avec appui du Plan Bénin, PNC) La mairie souhaite intégrer la coordination du programme du FBSA dans ce cadre.
<b>Matéri</b>	Il n'y a pas de cadre de concertation sur la sécurité alimentaire à Matéri. Les cadres de concertation existants concernent les secteurs de l'eau potable et de l'environnement. Les deux sont peu fonctionnels (manque de moyens). PROTOS est en train d'appuyer la mise en place de ce cadre qui regroupe le C/SASAN du CARDER, les SCDA, et les mairies dans le cadre d'un projet pilote de suivi de l'insécurité alimentaire.
<b>Tanguiéta</b>	Il existe un cadre de coordination pour la sécurité alimentaire à Tanguiéta, lequel est appuyé par BUPDOS (Icco, Pays-Bas et Plan Bénin). Le financement et la responsabilité sont progressivement transférés à la commune. Des réunions tous les 3 mois ; environ 20 participants (y inclus des unions et des OP de producteurs). PROTOS est en train d'appuyer la mise en place d'un cadre qui regroupe le C/SASAN du CARDER, les SCDA, et les mairies dans le cadre d'un projet pilote de suivi de l'insécurité alimentaire.

**Tableau 22:** Cadres de concertation sur la sécurité alimentaire existants dans les 4 communes.

Le cadre veillera à l'atteinte des objectifs et aux résultats du programme au niveau de la commune. De façon spécifique,

- il suivra l'atteinte des résultats du programme dans la commune, l'intégration des différents volets, l'atteinte des groupes ciblés ;
- il suivra des obstacles opérationnels pour la mise en œuvre du programme ;
- il veillera au phasage des différents composantes et partenaires dans la commune et villages;
- il assurera la complémentarité et l'harmonisation avec d'autres programmes/stratégies mis en œuvre dans la commune ;
- il formulera les priorités d'un projet du cadre de concertation sur la sécurité alimentaire (voir résultat 4.1 du cadre logique) ;
- il pilotera la capitalisation du programme au niveau communal;
- il assurera l'intégration des aspects genre et environnement dans le programme au niveau communal;
- il veillera à la mise en place d'un système de suivi des indicateurs d'alerte en matière d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- il réfléchira à l'autofinancement des cadres de concertation en vue de leur durabilité ;
- il veillera à la prise en charge de la sécurité alimentaire et de la nutrition à travers la planification, la budgétisation et le suivi par la commune.

Les cadres de concertation comprendront :

- Le maire : Président du Comité ;
- Un cadre de la mairie ; point focal (assure le secrétariat) ;
- Le Service Communal de Développement Agricole (2 représentants, le RDR et le Service de la Nutrition: TSANA) ;
- Un représentant de l'organisation de l'éducation primaire / scolaire: 1 personne ;
- Le Responsable du Centre de Santé : 1 personne (ou DDS, ZS) ;
- Le Responsable du Centre de Promotion Sociale : 1 personne ;

- Les responsables de l'Union des Producteurs (Maïs, Maraîchage,...) : 2 ou 3 personnes ;
- Le Commandant de Brigade : 1 personne ;
- Un responsable de la Mutuelle ;
- Des représentants des groupes communautaires de nutrition (voir résultat 3 du cadre logique) ou de leurs réseaux.
- Les partenaires du FBSA actifs dans la commune et le partenaire- coordinateur ;
- Des représentants d'autres partenaires de la commune, actifs dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Le programme prévoit une ligne budgétaire pour ce cadre de concertation communal (sur un compte spécifique de la commune, voir résultat 4.1.) afin de financer des propositions de projet annuelles. La performance de ce budget (et le cadre de concertation) seront soumis à une évaluation annuelle et le budget sera complété sur la base des résultats obtenus.

### **Comité de pilotage**

Un comité de pilotage local sera mis en place pour l'orientation stratégique. Le pilotage stratégique du programme sera situé au niveau départemental (afin d'augmenter l'orientation axée sur les résultats, pour la durabilité et pour la mise en échelle dans le futur). Tenant compte du fait que le programme impliquera plusieurs ministères (y inclus le ministère de la Santé) et plusieurs communes, et compte tenu du décret sur le PSDAN et CAN, la présidence de ce comité sera assumée par le préfet et la vice-présidence et le secrétariat par le CARDER. Le MAEP sera invité dans ce comité de pilotage départemental.

Au niveau national, le MAEP assurera la tutelle du programme. Pour le MAEP, le programme est une opportunité pour donner plus de visibilité à ses stratégies de sécurité alimentaire. Il est prévu de mettre en place un comité de supervision allégé au niveau national. Le MAEP fera une mission de supervision chaque année, juste avant le comité de pilotage.

Les membres du comité de pilotage (départemental) sont les suivants :

- Président (Le Préfet) : 1 personne ;
- Un représentant du Ministre de l'Agriculture de l'élevage et de la Pêche (1 personne) ;
- Vice-président : Le responsable du CARDER Atacora ;
- Rapporteur : Le Service Responsable de la Sécurité Alimentaire CARDER au niveau du département ;
- La responsable de la Cellule Genre du CARDER
- Le Partenaire - Coordinateur du programme du FBSA ;
- Des représentants des partenaires du FBSA directement impliqués dans le programme;
- Les maires des communes bénéficiaires du programme : 4 personnes ;
- Les représentants de chaque ministère au niveau départemental (eau, santé et éducation, affaires sociales) : 4 personnes ;

- Les représentants des Unions Départementales (ou communales) des Producteurs de maïs, de maraîchage, de fonio, des transformatrices de soja,... : 2 - 5 personnes ;
- Des représentants d'autres PTF dans le département de l'Atacora actifs dans les filières ciblées par le programme ou sur la sécurité alimentaires (CTB agri et santé, GIZ, Helvétas, Plan Bénin, ICCO ou SNV)

Le comité de pilotage sera responsable des décisions et orientations stratégiques du programme, assurera la capitalisation et le lien avec le niveau national (différents secteurs). Le comité de pilotage se réunira annuellement, avec les objectifs suivants :

- le cadrage général du programme en étroite relation avec le Comité de Gestion du Programme ;
- le suivi des résultats et du budget du programme sur la base des rapports consolidés (des activités, des budgets, des résultats) ;
- le suivi de l'atteinte du groupe-cible et les groupes vulnérables ;
- le suivi des aspects genre et environnementaux;
- le suivi de la cohérence des différentes composantes du programme pour atteindre les objectifs ;
- le suivi de la pertinence des différentes sous-composantes et de leur budget dans le cadre des évolutions actuelles de la situation et d'autres programmes ;
- le suivi de l'efficacité du programme (relation input/résultats) ;
- le suivi de la complémentarité avec d'autres programmes ;
- la capitalisation des leçons tirées du programme et la définition des actions nécessaires aux niveaux départemental et national (et message pour le CAN) ;
- l'impulsion d'une dynamique efficace au programme par la définition des orientations claires susceptibles de faciliter la coordination et la mise en œuvre du Programme.

Le CARDER souhaite également redynamiser le Comité Départemental de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (qui a été actif de 2011 à 2012) pour y intégrer le programme du FBSA.

## 5.7 Risques et durabilité

### 5.7.1 Risques

Les risques les plus importants du programme sont présentés dans le tableau 23. Malgré les stratégies de mitigation du programme, il y a des risques résiduels. Ces risques sont significatifs, mais ils doivent être vus à la lumière des risques associés à une approche moins ambitieuse, laquelle implique une continuation de l'insécurité alimentaire et une dégradation environnementale.

Risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probabilité</li> <li>• Impact</li> </ul>	Mitigation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque résiduel</li> <li>• Impact</li> </ul>
1. Les chocs climatiques, la sécheresse pendant la saison de culture, des pluies retardées ou des inondations retarderaient le développement du programme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probable</li> <li>• Elevé</li> </ul>	<p>Le programme inclut plusieurs stratégies pour améliorer la résilience : diversification des revenus, valorisation de l'eau, budgétisation des stocks des ménages, gestion des urgences par unions et communes, semences à cycle court du maïs, vulgarisation des nouveaux calendriers agricoles adaptés aux changements climatiques.</p> <p>L'impact du risque diminuera graduellement à travers la durée du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probable</li> <li>• Bas</li> </ul>
2. La faible évolution dans les marchés d'engrais (spécifiques) et semences améliorées pour les cultures vivrières/maraîchères, le faible engagement de l'Etat pour changer des éléments structurels dans ce marché L'attention et les efforts de l'Etat pour la filière du coton au détriment des cultures vivrières Flux d'exportation du maïs pas bien régulé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probable</li> <li>• Elevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des unions de maïs et des faïtières pour le plaidoyer (concernant les intrants spécifiques, accès aux marchés, promotion des cultures vivrières par le gouvernement au lieu du coton)</li> <li>- Collaboration avec d'autres partenaires actifs dans l'appui des filières</li> <li>- Action-recherche, documentation des cas, dialogue avec l'Etat</li> <li>- Appuyer la coopération entre les communes</li> <li>- Renforcement des capacités du MAEP sur la régulation des flux d'exportation du maïs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyen</li> <li>• Moyen</li> </ul>
3. La dégradation du sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probable</li> <li>• Elevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration/ association des légumineuses et <i>cajanus cajan</i> dans les champs des vivriers sans exclure les engrais chimiques</li> <li>- Gestion intégrée des sols, utilisation du compost pour le maraîchage</li> <li>- Systèmes d'accès aux intrants liés au stockage du maïs (et systèmes de crédit)</li> <li>- Plaidoyer pour un équilibre rationnel entre la promotion du coton et des cultures vivrières par le gouvernement</li> <li>- Renforcement des communes pour la GIRE et reboisement, aux/autour des sites de maraîchage.</li> <li>- Promouvoir des pépinières d'arbres comme AGR dans le résultat 2.</li> <li>- Une stratégie "environnement" est élaborée pour le programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyen</li> <li>• Moyen</li> </ul>
4. Peu d'interventions déterminées par la demande dans un environnement qui dépend largement de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probable</li> <li>• Elevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les types d'intervention et d'investissement au contexte et à la demande de la population</li> <li>- Prévoir une approche progressive de financement et une approche à la demande</li> <li>- Créer une masse critique de MIP et exploitations/groupements à encadrer dans une certaine zone. Structuration de la demande des services.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Improbable</li> <li>• Bas</li> </ul>

Risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probabilité</li> <li>• Impact</li> </ul>	Mitigation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque résiduel</li> <li>• Impact</li> </ul>
Le manque de prestataires de services économiques professionnels		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous-composante pour le renforcement des capacités des prestataires de services économiques.</li> <li>- Introduction d'un système de chèques-conseil pour l'encadrement des MIP Contact répétitif avec les bénéficiaires et éviter les événements uniques.</li> <li>- Harmonisation des approches aux autres programmes</li> <li>- Evaluation effective et suivi de toutes les initiatives de renforcement de capacités.</li> </ul>	
<p>5. Des approches divergentes des autres acteurs dans les communes d'intervention</p> <p>La coordination complexe des interventions des différents partenaires au sein du programme FBSA</p> <p>Défi d'axer le programme sur des résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probable</li> <li>• Elevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie de ciblage conjoint du programme. Les critères pour la sélection des villages ont été discutés avec les communes et ils ont été adaptés; les communes ont présenté une sélection de villages bien argumentée sur la base de ces critères.</li> <li>- Comité de pilotage se situe au niveau départemental, concertation au niveau communal sera appuyée</li> <li>- Appui institutionnel pour les communes et CARDER pour la coordination et suivi sur le terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyen</li> <li>• Bas</li> </ul>
6. La durabilité des interventions concernant la gestion des stocks du maïs et des aménagements hydro-agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probable</li> <li>• Elevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les leçons apprises et la capitalisation des interventions antérieures seront pleinement prises en compte</li> <li>- Les interventions seront basées sur une demande réelle de la population</li> <li>- Des paquets d'appui seront prévus, durant une période plus longue (aménagements hydro-agricoles)</li> <li>- Un lien sera établi entre l'OP et l'union</li> <li>- Les communes seront impliquées dans la planification et l'évaluation des initiatives. Les unions seront accompagnées et renforcées pour le plaidoyer auprès des communes (concernant les aspects de durabilité et de disponibilité des magasins de stockage des produits vivriers)</li> <li>- Le CARDER sera appuyé pour le suivi technique (des stocks).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyen</li> <li>• Bas</li> </ul>
7. Capacité d'absorption limitée des communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyen</li> <li>• Moyen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La durée du programme est de 5 ans (suffisamment longue pour développer leurs capacités)</li> <li>- Nombre limité de villages par commune</li> <li>- Approche en phases</li> <li>- Tous les investissements sont accompagnés par un développement de capacités et une sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Improbable</li> <li>• Bas</li> </ul>
8. Inclusion effective des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une stratégie genre a été élaborée pour le programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Improbable</li> </ul>

Risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probabilité</li> <li>• Impact</li> </ul>	Mitigation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque résiduel</li> <li>• Impact</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une approche en phases sera promue pour faciliter la participation des femmes;</li> <li>- Suivi et budgétisation du programme sensibles au genre ; quota par résultat en matière de participation des femmes ;</li> <li>- Procédures et activités des MIP seront adaptées à la capacité et à l'intérêt des femmes ;</li> <li>- La sensibilisation sur l'épargne et le crédit des femmes et un lien avec les caisses locales seront développés</li> <li>- Engagement des leaders traditionnels et des hommes dans la sensibilisation sur la nutrition</li> <li>- Promotion de la participation des femmes dans les forums de décision locale, dans les OP et unions</li> <li>- Impliquer la Cellule Genre du CARDER pour les aspects d'accès des femmes aux stocks de maïs et de transformation du soja</li> <li>- Aspects de genre seront intégrés dans le renforcement de capacités des communes et des prestataires de services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bas</li> </ul>
<p>9. Le risque de manque de main-d'œuvre est réel (exode à la ville ou émigration vers les grands centres urbains pour chercher du travail).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probable</li> <li>• Elevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir compte de la charge de travail additionnelle des activités proposées, (surtout la charge de travail des femmes).</li> <li>- Prévoir des activités génératrices de revenus demandant moins de main-d'œuvre</li> <li>- Prévoir la mécanisation légère et la recherche d'équipements adaptés</li> <li>- Prévoir suffisamment d'investissements dans l'entrepreneuriat agricole ou d'autres pour des jeunes dans les zones rurales d'intervention (p.ex. dans l'artisanat, en amont ou en aval des filières appuyées).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyen</li> <li>• Bas</li> </ul>
<p>10. Pour les promoteurs privés, il est à craindre que le retour sur investissement ne réponde pas aux attentes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyen</li> <li>• Moyen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme sera prudent et critique dans le choix des cultures et des entreprises à développer ou à promouvoir.</li> <li>- Pour chaque type de MIP, une pré-étude de faisabilité sera réalisée, les MIP seront prédéfinis et la population sera impliquée. Le programme prévoit des campagnes de communication sur les MIP prédéfinis.</li> <li>- Chaque porteur d'un MIP et son MIP seront encore soumis à une sélection dans laquelle la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bas</li> <li>• Bas</li> </ul>

Risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probabilité</li> <li>• Impact</li> </ul>	Mitigation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque résiduel</li> <li>• Impact</li> </ul>
		rentabilité occupera une place importante. - Les MIP seront encadrés et accompagnés.	

**Tableau 23** : Risques du programme et stratégies de mitigation.

## 5.7.2 Durabilité

Tout le programme est développé dans le but de réduire durablement la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire, de renforcer les stratégies traditionnelles et nouvelles pour y faire face et de diversifier les revenus. Surtout les mesures suivantes contribueront à la durabilité :

- forte concentration sur le renforcement des capacités, y inclus le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des OP de base, des unions, des communes et des prestataires de services ; approche d'accompagnement rapproché ;
- "paquets" d'appui (combinaison de différents types de renforcement des capacités et d'investissements) ;
- le fait de s'adresser à plusieurs secteurs dans le même village crée des effets synergétiques et la motivation de continuer certaines stratégies/comportements/changements ;
- la longue durée (5 ans) et l'importance considérable de l'appui favorisent une masse critique de changements pour atteindre un niveau acceptable de durabilité ;
- l'approche 'à la demande' sera stimulée ;
- les MIP prédéfinis tiendront compte de la rentabilité future des micro-projets (et de la taille nécessaire) ; considération de la rentabilité économique, débouchés sur le marché, pénibilité de travail pour toutes les initiatives promues ;
- le financement et l'approche progressifs facilitent l'absorption et la valorisation par les bénéficiaires ;
- l'inclusion de mesures environnementales et de développement de capacités en matière de gestion des ressources naturelles pour les individus, OP et communes ;
- la stratégie genre du programme;
- le fait de s'adresser explicitement à des groupes-cibles spécifiques garantit une approche adaptée, une répartition égale de l'impact et éveille l'intérêt au niveau local pour appuyer ces changements ;
- l'identification des questions politiques à traiter aux niveaux communal et national afin d'institutionnaliser certains systèmes et approches ; le développement d'une complémentarité avec d'autres acteurs est conseillée à cet effet (CTB Agri et Santé, GIZ, Plan Bénin, Helvétas,...).

## 5.8 Etapes suivantes dans la formulation

Quatre phases peuvent être distinguées dans la formulation (tableau 24).

Phases	Type d'activités	Estimation du timing
1. La sélection des partenaires par le FBSA sur la base de leur expression d'intérêt formelle et répartition des composantes du	La répartition exacte des (sous)-composantes et du budget parmi les partenaires sélectionnés <sup>95</sup>	septembre-octobre 2014

<sup>95</sup> Plusieurs composantes ou sous-composantes peuvent être assignées à un seul partenaire du FBSA.

programme		
2. Une phase de validation et de pré-formulation	Directives de formulation pour les partenaires FBSA Validation du ciblage des villages (avec les communes) et screening des villages ciblés pour leurs besoins exacts concernant les différentes composantes du programme, Screening des partenaires locaux possibles et l'harmonisation entre les partenaires	janvier 2014
3. Une phase de formulation des projets	Formulation de propositions techniques et financières pour les projets par les partenaires concernés avec les parties prenantes locales	décembre-janvier 2014 -2015
4. Une phase de consolidation du programme	Coordination de projets afin de formuler un rapport technique et financier pour le programme global. Harmonisation des modalités d'intervention et des partenaires locaux Elaboration du système de suivi-évaluation Contours et méthode pour l'étude de base	février-mars 2014 -2015

**Tableau 24** : Les différentes phases de la formulation du programme du FBSA.

Le FBSA ne prévoit pas de budget spécifique pour la phase de formulation. Les partenaires doivent préfinancer la formulation de leur projet (et intégrer ce budget dans le futur budget du programme). Lors de la formulation, une attention spécifique sera accordée aux aspects suivants :

- Le ciblage des villages sera actualisé avec les communes. Les résultats de l'exercice de *mapping* par le KWF (en cours) concernant les interventions par village (dans le département de l'Atacora) seront également utilisés. Ensuite, tous les villages seront examinés afin de savoir exactement quelle sous-composante sera pertinente dans quel village.
- Les partenaires convertiront les résultats en activités permettant de contribuer à l'atteinte des résultats définis. Pour chaque résultat et chaque domaine d'activités, l'approche genre et environnement sera élaborée et elle répondra aux stratégies genre et environnement élaborées dans ce document.
- Les indicateurs du cadre logique seront priorisés et sélectionnés, précisés, des cibles seront définies et de nouveaux indicateurs du niveau 'output' et 'résultat' seront définis par les partenaires. Des indicateurs pour les aspects genre et environnement seront inclus. Les sources de vérification seront également raffinées durant la mission de formulation.
- Des indicateurs exacts (par commune) pour le suivi des groupes vulnérables seront conclus. L'intégration des listes et des indicateurs des indigents (du secteur de santé) sera considérée.
- Les partenaires élaboreront et harmoniseront les modalités d'intervention exactes et l'articulation entre les différents acteurs locaux (par sous-composante). Le passage des bénéficiaires de la première à la deuxième composante sera promu. Si pertinent, un phasage des différentes composantes dans les villages sera élaboré.
- Des discussions seront menées avec les communes individuelles et les parties prenantes afin de déterminer quelle sera l'approche qu'elles choisiront pour la composante 3 (nutrition).
- L'élaboration des systèmes et outils de suivi-évaluation. Contours et méthode pour l'étude de base des indicateurs.